

Kaspersky Anti-Virus

for Mac

MANUEL DE L'UTILISATEUR

VERSION DE L'APPLICATION : 8.0 CF2



KASPERSKY lab

Cher utilisateur,

Nous vous remercions d'avoir choisi notre logiciel. Nous espérons que ce manuel vous sera utile et qu'il répondra à la majorité des questions apparaissant.

Attention ! Ce document demeure la propriété de Kaspersky Lab et il est protégé par les législations de la Fédération de Russie et les accords internationaux sur les droits d'auteur. Toute copie ou diffusion illicite de ce document, en tout ou en partie, est passible de poursuites civile, administrative ou judiciaire conformément aux lois de la France.

La copie sous n'importe quelle forme et la diffusion, y compris la traduction, de n'importe quel document sont admises uniquement sur autorisation écrite de Kaspersky Lab.

Ce document et les illustrations qui l'accompagnent peuvent être utilisés uniquement à des fins personnelles, non commerciales et à titre d'information.

Ce document peut être modifié sans préavis. La version la plus récente du manuel est disponible sur le site de Kaspersky Lab, à l'adresse suivante : <http://www.kaspersky.fr/docs>.

Kaspersky Lab ne pourra être tenue responsable du contenu, de la qualité, de l'actualité et de l'exactitude des textes utilisés dans ce manuel et dont les droits appartiennent à d'autres entités. La responsabilité de Kaspersky Lab en cas de dommages liés à l'utilisation de ces textes ne pourra pas non plus être engagée.

Ce document fait référence aux autres noms et aux marques déposés qui appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Date d'édition : 07/12/09

© 1997–2009 Kaspersky Lab ZAO. Tous droits réservés.

<http://www.kaspersky.com/fr>
<http://kb.kaspersky.fr>

TABLE DES MATIERES

KASPERSKY ANTI-VIRUS	6
Configuration matérielle et logicielle requises	7
Distribution	7
Services pour les utilisateurs enregistrés	7
Obtention d'informations sur l'application	8
Sources d'informations pour les recherches indépendantes	8
Contacter le Service d'assistance technique	9
Contacter le service commercial	10
INSTALLATION ET SUPPRESSION DE KASPERSKY ANTI-VIRUS	11
INTERFACE DE L'APPLICATION	13
Fenêtre principale de l'application	13
Fenêtre de configuration de l'application	15
Icône de Kaspersky Anti-Virus	15
Configuration de l'interface de Kaspersky Anti-Virus	16
DEMARRAGE RAPIDE	18
Etat de la protection de l'ordinateur	18
Recherche d'éventuels virus dans tout l'ordinateur	20
Réalisation d'une analyse rapide de l'ordinateur	20
Comment rechercher d'éventuels virus dans un fichier, un répertoire ou un disque	21
Mise à jour de l'application	21
ADMINISTRATION COMPLEXE DE LA PROTECTION	23
Désactivation de la protection de l'ordinateur	23
Rétablissement de la protection de l'ordinateur	24
Exportation/importation des paramètres de fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus	25
Fin de l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus	26
CONSTITUTION DE LA COUVERTURE DE PROTECTION	27
Sélection des programmes malveillants contrôlés	27
Constitution de la zone de confiance	28
PROTECTION ANTIVIRUS DU SYSTEME DE FICHIERS DE L'ORDINATEUR	32
Arrêt/désactivation de la protection des fichiers	32
Configuration de la protection des fichiers	33
Sélection du niveau de protection des fichiers	34
Définition du type de fichiers analysés	35
Constitution de la couverture de protection	37
Configuration des paramètres avancés	39
Sélection de l'action exécutée sur les objets	42
Restauration des paramètres de protection du courrier par défaut	43
Statistiques de la protection des fichiers	44
ANALYSE	46
Administration des tâches liées à la recherche de virus	46
Composition de la liste des objets à analyser	48
Création de tâches liées à la recherche de virus	49
Configuration des tâches liées à la recherche de virus	51

Sélection du niveau de protection	52
Définition du type d'objet analysé	54
Sélection de l'action exécutée sur les objets	56
Programmation des tâches de recherche de virus	58
Lancement des tâches d'analyse au nom de l'utilisateur	59
Définition de paramètres d'analyse uniques pour toutes les tâches	61
Restauration des paramètres d'analyse par défaut	62
Statistiques de la recherche de virus	63
MISE A JOUR DE L'APPLICATION	65
Lancement de la mise à jour	66
Annulation de la dernière mise à jour	66
Configuration de la mise à jour	67
Sélection de la source de mises à jour	68
Sélection du mode et des objets de la mise à jour	69
Programmation du lancement des tâches de mise à jour	70
Copie des mises à jour	71
Actions à réaliser après la mise à jour de l'application	73
Configuration du serveur proxy	74
Statistiques de la mise à jour	76
GESTION DES LICENCES	77
QUARANTAINE	80
Manipulation des objets en quarantaine	80
Configuration des paramètres de la quarantaine	82
DOSSIER DE SAUVEGARDE	83
Manipulation des copies de sauvegarde	83
Configuration des paramètres de la sauvegarde	84
RAPPORTS	86
Configuration des paramètres des rapports	88
Onglet DéTECTÉS	88
Onglet Événements	89
Onglet Statistiques	90
Onglet Paramètres	92
NOTIFICATIONS	93
AIDE	96
Liste des objets analysés en fonction de l'extension	96
Masques autorisés pour l'exclusion des fichiers	98
Masques d'exclusion autorisés selon le classement de l'encyclopédie des virus	99
UTILISATION D'UN CODE TIERS	100
CryptoEx S.A.R.L.	100
Bibliothèque boost 1.30.0	100
Bibliothèque libcurl 7.19.3	101
Bibliothèque libpng 01/02/08	101
Bibliothèque libc	102
Bibliothèque libstdc++	112
Bibliothèque expat 1.2	120
Growl 1.1.5	121

Bibliothèque Info-ZIP 5.51	121
Bibliothèque LZMA SDK 4.43	122
Bibliothèque RFC1321-based (RSA-free) MD5 LIBRARY	122
Bibliothèque zlib 1.2.....	122
Bibliothèque GCC 4.0.1	123
Bibliothèque des effets sonores.....	132
CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL DE KASPERSKY LAB.....	133
KASPERSKY LAB.....	139

KASPERSKY ANTI-VIRUS

Kaspersky Anti-Virus for Mac (ci-après, Kaspersky Anti-Virus) est une nouvelle génération de solutions pour la protection des informations. Il a été développé pour assurer la protection des ordinateurs sous le système d'exploitation Mac OS contre l'action des virus et des programmes malveillants. L'application offre les fonctions suivantes :

- Protection en temps réel du système de fichiers de l'ordinateur : interception et analyse des requêtes adressées au système de fichiers, réparation et suppression des fichiers infectés et isolement des objets potentiellement infectés en vue d'une analyse ultérieure.
- Recherche et neutralisation du code malveillant à la demande de l'utilisateur : recherche et analyse des objets infectés ou potentiellement infectés dans les zones définies de vérification, réparation, suppression ou isolement des objets en vue d'une analyse ultérieure.

Kaspersky Anti-Virus est livré avec les tâches d'analyse les plus souvent utilisées : analyse complète de tous les objets de l'ordinateur et analyse rapide des secteurs critiques.

- Mise à jour des bases et des modules faisant partie de Kaspersky Anti-Virus depuis les serveurs de Kaspersky Lab, création d'une copie de sauvegarde de tous les fichiers actualisés au cas où il faudrait revenir à la version antérieure de la mise à jour, copie des mises à jour récupérées dans la source locale en vue de la proposer aux autres ordinateurs du réseau (afin de réduire le trafic Internet).
- Placement des objets potentiellement infectés en quarantaine : conservation des objets potentiellement infectés dans la quarantaine, analyse ultérieure de ceux-ci à l'aide des mises à jour, restauration des objets de la quarantaine à la demande de l'utilisateur.
- Création d'une copie de l'objet infecté dans la sauvegarde avant la réparation ou la suppression afin de pouvoir éventuellement le restaurer à la demande, représentant une valeur informative.
- Création de rapports détaillés sur le fonctionnement de chaque composant de Kaspersky Anti-Virus.
- Avertissement de l'utilisateur sur l'occurrence de certains événements dans le travail de Kaspersky Anti-Virus. Vous pouvez choisir le mode de notification pour chaque type d'événement : notification sonore ou message contextuel.

Kaspersky Anti-Virus propose une interface simple qui permet d'accéder aisément à n'importe quelle fonction de l'application. Vous pouvez modifier l'apparence de Kaspersky Anti-Virus en utilisant vos propres éléments graphiques et la palette de couleurs sélectionnée.

Vous recevez toutes les informations relatives au fonctionnement de l'application : Kaspersky Anti-Virus affiche des messages sur l'état de la protection et vous propose un fichier d'aide détaillé. L'Assistant de sécurité (cf. section "Etat de la protection de l'ordinateur" à la page [18](#)) inclus dans l'application dresse le tableau complet de la protection actuelle de l'ordinateur et permet de résoudre les problèmes immédiatement.

DANS CETTE SECTION

Configuration matérielle et logicielle requises	7
Distribution	7
Services pour les utilisateurs enregistrés	7
Obtention d'informations sur l'application	8

CONFIGURATION MATERIELLE ET LOGICIELLE REQUISES

Pour garantir le fonctionnement normal de Kaspersky Anti-Virus, l'ordinateur doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- ordinateur Macintosh à base de processeur Intel (le processeur PowerPC n'est pas pris en charge) ;
- 512 Mo de mémoire vive disponible ;
- 80 Mo d'espace disponible sur le disque dur ;
- système d'exploitation Mac OS X 10.04.11 ou plus récent.

DISTRIBUTION

Vous pouvez acheter Kaspersky Anti-Virus chez nos revendeurs (version vendue en boîte) ou en ligne (par exemple, <http://www.kaspersky.fr>, section **Boutique en ligne**).

Si vous achetez le logiciel en boîte, vous recevrez :

- une enveloppe cachetée contenant le cédérom d'installation avec les fichiers du logiciel et la documentation au format .pdf ;
- un contrat de licence qui prévoit les conditions dans lesquelles vous pouvez utiliser le logiciel que vous avez acheté.

Avant d'ouvrir l'enveloppe contenant le cédérom, veuillez lire attentivement le contrat de licence. Si vous n'acceptez pas les termes du contrat de licence, vous pouvez rendre la boîte avec le logiciel au magasin où vous l'avez acheté en échange d'un remboursement intégral. Dans ce cas, l'enveloppe contenant le cédérom ne peut pas avoir été ouverte. L'ouverture de l'enveloppe contenant le cédérom d'installation marque votre accord avec les termes du contrat de licence.

Si vous achetez Kaspersky Anti-Virus en ligne, vous copiez le logiciel depuis le site Internet de Kaspersky Lab. Cette distribution, outre le logiciel, reprend également ce Manuel. Le fichier de licence ou le code d'activation vous sera envoyé par courrier électronique après le paiement.

SERVICES POUR LES UTILISATEURS ENREGISTRES

Kaspersky Lab propose à ses utilisateurs enregistrés un large éventail de services qui leur permettent d'accroître l'efficacité de l'utilisation du logiciel.

En obtenant une licence, vous devenez un utilisateur enregistré et vous pouvez bénéficier des services suivants pendant la durée de validité de la licence :

- Mise à jour toutes les heures des bases et accès aux nouvelles versions de ce logiciel ;
- Consultation par téléphone ou courrier électronique sur des questions liées à l'installation, à la configuration et à l'exploitation du logiciel ;
- notification sur la sortie des nouvelles versions des Produits Kaspersky Lab ainsi que l'actualité sur les nouveaux virus. Ce service est offert aux utilisateurs abonnés à la lettre d'informations de Kaspersky Lab sur le site Web du Service d'assistance technique (<http://kb.kaspersky.fr>).

Aucune aide n'est octroyée pour les questions relatives au fonctionnement et à l'utilisation des systèmes d'exploitation, de logiciels tiers ou de diverses technologies.

OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'APPLICATION

Si vous avez des questions sur le choix de Kaspersky Anti-Virus, l'achat de celui-ci, son installation ou son utilisation, vous pouvez obtenir des réponses rapidement.

Kaspersky Lab propose de nombreuses sources d'informations sur l'application. Parmi elles, vous pouvez choisir celle qui vous convient le mieux en fonction de l'urgence et de la gravité de la question.

DANS CETTE SECTION

Sources d'informations pour les recherches indépendantes	8
Contacteur le Service d'assistance technique	9
Contacteur le service commercial	10

SOURCES D'INFORMATIONS POUR LES RECHERCHES INDEPENDANTES

Vous pouvez consulter les sources suivantes pour obtenir des informations sur l'application :

- la page sur le site Web de Kaspersky Lab ;
- la page sur le site Web du Service d'assistance technique (Banque de solutions) ;
- le forum des utilisateurs des logiciels de Kaspersky Lab ;
- le système d'aide électronique ;
- la documentation.

La page sur le site Web de Kaspersky Lab

Sur la page de l'application (<http://www.kaspersky.com/fr/kaspersky-anti-virus-for-mac>), vous allez retrouver des informations générales sur Kaspersky Anti-Virus, ses possibilités et ses particularités de fonctionnement. Vous pouvez acheter Kaspersky Anti-Virus ou prolonger sa durée d'utilisation dans notre magasin en ligne.

Page sur le site Web du Service d'assistance technique (banque de solutions)

La banque de solutions est une section distincte du site du Service d'assistance technique (<http://support.kaspersky.com/fr/kavmac>) qui contient des recommandations sur l'utilisation des produits de Kaspersky Lab. Cette page propose des articles publiés par les experts du Service d'assistance technique.

Ces articles contiennent des informations utiles, des recommandations et les réponses aux questions les plus souvent posées sur l'achat, l'installation et l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus. Ils sont regroupés par thèmes tels que "Manipulation des licences", "Mise à jour des bases" ou "Résolution de problèmes". Les articles peuvent répondre à des questions concernant non seulement Kaspersky Anti-Virus, mais également d'autres logiciels de Kaspersky Lab. Ils peuvent également contenir des informations sur le Service d'assistance technique dans son ensemble.

Pour passer à la Banque de solutions, ouvrez le menu principal de l'application (à la page [13](#)), cliquez sur le bouton  et dans la fenêtre qui s'ouvre, utilisez le bouton **Service d'assistance technique**.

Forum des utilisateurs

Si votre question n'est pas urgente, vous pouvez en discuter avec les experts de Kaspersky Lab et d'autres utilisateurs sur notre forum (<http://forum.kaspersky.fr/>). Ce service est également une section distincte du site Web du Service d'assistance technique. Il contient les questions, les remarques et les suggestions des utilisateurs de Kaspersky Anti-Virus.

Sur le forum, vous pouvez consulter les thèmes publiés, ajouter vos commentaires, créer une nouvelle discussion ou lancer des recherches.

Pour passer à cette ressource, ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)), cliquez sur le bouton  et dans la fenêtre qui s'ouvre, utilisez le bouton **Forum**.

Aide électronique

L'aide complète contient des informations sur la gestion de la protection de l'ordinateur : consultation de l'état de la protection, recherche de virus dans divers secteurs de l'ordinateur, exécution d'autres tâches. Pour ouvrir l'aide, sélectionnez la commande **Aide** → **Aide de Kaspersky Anti-Virus** dans le menu principal de Kaspersky Anti-Virus

ou ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .

Si vous avez des questions sur une fenêtre en particulier de Kaspersky Anti-Virus, vous pouvez consulter l'aide contextuelle. Pour ouvrir l'aide contextuelle, ouvrez la fenêtre ou l'onglet de la fenêtre qui vous intéresse et cliquez sur la touche .

Documentation.

Le manuel de l'utilisateur pour Kaspersky Anti-Virus contient des informations détaillées sur l'installation de l'application et sur son utilisation.

Si vous ne trouvez pas la solution à votre problème dans la banque de solutions, sur le forum des utilisateurs, dans l'aide ou dans la documentation, contactez le Service d'assistance technique de Kaspersky Lab (cf. section "Contacter le Service d'assistance technique" à la page [9](#)).

CONTACTER LE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Si vous avez déjà acheté Kaspersky Anti-Virus, vous pouvez obtenir des renseignements sur cette application auprès des opérateurs du service d'assistance technique, par téléphone ou via Internet. Les experts du service d'assistance technique répondront à vos questions sur l'installation et l'utilisation de l'application et, en cas d'infection de votre ordinateur, ils vous aideront à éliminer les conséquences de l'action des programmes malveillants.

Pour consulter les informations relatives aux moyens d'obtenir une assistance technique pour Kaspersky Anti-Virus, ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)), puis cliquez sur le bouton . Avant de contacter le Service d'assistance technique, veuillez prendre connaissance des règles d'assistance (<http://support.kaspersky.com/fr/support/rules>).

Si des problèmes surviennent pendant votre utilisation de Kaspersky Anti-Virus, assurez-vous que la solution n'est pas proposée dans cette aide, dans la documentation, dans la Banque de solutions du site Web de l'Assistance technique de Kaspersky Lab ou dans le Forum des utilisateurs (cf. section "Sources d'informations pour les recherches indépendantes" à la page [8](#)). Si vous n'avez pas trouvé la solution à votre problème, nous vous conseillons de contacter le Service d'assistance technique de Kaspersky Lab.

N'oubliez pas que pour bénéficier des services d'assistance technique, vous devez être un utilisateur enregistré avec une version commerciale de Kaspersky Anti-Virus. L'assistance des utilisateurs de versions d'évaluation n'est pas prévue.

L'enregistrement de l'utilisateur s'opère par l'Assistant d'activation (cf. section "Gestion des licences" à la page [77](#)), si vous activez Kaspersky Anti-Virus à l'aide du code d'activation. Une fois la procédure d'enregistrement terminée, vous recevrez un numéro de client. Le numéro de client est un numéro d'identification personnelle qui est une condition indispensable à l'obtention de l'assistance technique par téléphone ou par le formulaire en ligne.

Si vous activez Kaspersky Anti-Virus à l'aide d'un fichier de licence, suivez la procédure d'enregistrement directement sur le site Web du Service d'assistance technique.

Le numéro de client et le mot de passe obtenus après l'enregistrement sont indispensables pour accéder à votre Espace personnel : il s'agit d'un espace réservé au client sur le site Web du Service d'assistance technique. L'espace personnel vous permet de réaliser les opérations suivantes :

- envoyer des requêtes au service d'assistance sans devoir saisir les données d'enregistrement ;
- communiquer avec le service d'assistance technique sans envoyer de courrier électronique ;
- suivre l'état de vos demandes en temps réel ;
- consulter l'historique complet de vos contacts avec le service d'assistance ;
- obtenir une copie de sauvegarde du fichier de licence.

Requête électronique adressée au Service d'assistance technique

Pour contacter le service d'assistance technique, ouvrez le formulaire en ligne du système de traitement des requêtes des clients baptisé Helpdesk ([http://kb.kaspersky.fr/hq.php?\\$paramLink](http://kb.kaspersky.fr/hq.php?$paramLink)). Sur la page Web du Service d'assistance technique qui s'ouvre, accédez à votre espace personnel et remplissez le formulaire en ligne.

Vous pouvez envoyer vos messages en anglais et en français.

Pour envoyer une requête par voie électronique, vous devez indiquer le **numéro de client** obtenu lors de l'enregistrement sur le site Web du Service d'assistance technique, ainsi que le **mot de passe**.

L'opérateur du Service d'assistance technique vous enverra sa réponse à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans votre Espace personnel.

Décrivez le plus exactement possible le problème que vous rencontrez. Dans les champs obligatoires, indiquez :

- **Le type de requête.** Sélectionnez le sujet qui correspond le mieux au problème rencontré, par exemple, "Problème d'installation/de suppression du logiciel" ou "Problème de recherche/de suppression de virus". Si vous ne trouvez pas de sujet se rapprochant le plus de votre situation, choisissez "Question générale".
- **Nom et numéro de version de l'application.**
- **Texte de la demande.** Décrivez le problème rencontré avec le plus de détails possible.
- **Numéro de client et mot de passe.** Saisissez le numéro de client et le mot de passe que vous avez obtenus lors de l'enregistrement sur le site Web du Service d'assistance technique.
- **Adresse de messagerie.** Il s'agit de l'adresse à laquelle les experts du service d'assistance technique enverront la réponse à votre question.

Assistance technique par téléphone

Si le problème est urgent, vous pouvez contacter le service d'assistance technique dans votre ville. Si vous contactez l'assistance technique russe (http://support.kaspersky.com/support/support_local) ou internationale (<http://support.kaspersky.com/fr/support/international>), veuillez fournir les informations (<http://support.kaspersky.com/fr/support/details>) sur votre ordinateur et l'application antivirus installée. Cela permettra nos experts de vous venir en aide le plus vite possible.

CONTACTER LE SERVICE COMMERCIAL

Si vous avez des questions sur la sélection ou l'achat de Kaspersky Anti-Virus ou sur le renouvellement de la licence, vous pouvez contacter le service commercial par courrier électronique en écrivant à info@kaspersky.fr.

INSTALLATION ET SUPPRESSION DE KASPERSKY ANTI-VIRUS

Le paquet d'installation de Kaspersky Anti-Virus contient le programme d'installation et le programme de suppression de l'application.

➔ *Pour installer Kaspersky Anti-Virus sur l'ordinateur,*

lancez le fichier de distribution (*.dmg) et sélectionnez **Installation de Kaspersky Anti-Virus**.

Le programme d'installation représente une succession d'étapes. Le passage entre elles s'effectue à l'aide des boutons **Poursuivre** : passer à l'étape suivante d'installation et **Précédent** : revenir à l'étape précédente. Examinons en détail les étapes d'installation :

1. Lecture des informations importantes.

Lisez les informations sur l'application installée et assurez-vous que votre ordinateur correspond aux exigences de système indiquées. Pour imprimer ces informations, cliquez sur le bouton **Imprimer**. Pour sauvegarder les informations dans un fichier texte, cliquez sur le bouton **Enregistrer**.

2. Connaissance avec le texte du Contrat de licence.

Lisez attentivement le texte du contrat de licence sur l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus, qui a été conclu entre vous et Kaspersky Lab. Le texte du contrat est disponible en plusieurs langues.

Pour imprimer le texte du contrat, cliquez sur le bouton **Imprimer**. Pour sauvegarder le contrat dans un fichier texte, cliquez sur le bouton **Enregistrer**.

Si vous acceptez toutes les conditions du contrat, cliquez sur le bouton **Poursuivre** et dans la fenêtre qui s'ouvre, confirmez que vous acceptez les termes du contrat de licence. L'installation de Kaspersky Anti-Virus se poursuivra.

Pour revenir au texte du contrat, cliquez sur le bouton **Lire la licence**.

Lors de la sélection de l'option **Ne confirme pas**, l'installation de l'application sera interrompue.

3. Sélection du disque pour l'installation.

Cette fenêtre présente les informations relatives au disque d'installation de l'application et à l'espace minimum requis sur le disque pour l'installation.

Si les paramètres standard d'installation vous conviennent, cliquez sur le bouton **Installer** et saisissez le mot de passe de l'administrateur pour confirmer l'installation.

Vous pouvez modifier les paramètres standard d'installation. Pour ce faire, cliquez sur le bouton **Modifier l'emplacement de l'installation** et indiquez un autre disque. Pour passer à l'installation personnalisée de Kaspersky Anti-Virus, cliquez sur le bouton **Configuration**.

4. Sélection du type d'installation.

Cette étape du programme d'installation apparaît si l'option d'installation personnalisée est sélectionnée. Vous êtes invités à indiquer les composants de l'application à installer sur l'ordinateur.

- **Analyse**. Assure l'analyse des objets dans les zones définies par l'utilisateur. N'oubliez pas que ce composant s'installe toujours.
- **Antivirus Fichiers**. Effectue l'analyse de tous les objets ouverts, lancés et enregistrés en temps réel.

- **Menu contextuel Finder.** Permet d'analyser les virus d'objets affichés dans Finder. Le lancement de l'analyse s'effectue à partir du menu contextuel de l'objet.

Après avoir sélectionné les composants, cliquez sur le bouton **Installer** et saisissez le mot de passe de l'administrateur pour confirmer l'installation.

Pour revenir aux paramètres standard d'installation, cliquez sur le bouton **Installation standard**.

5. Fin de la procédure d'installation.

La dernière fenêtre du programme d'installation contient les informations relatives à la fin de la suppression. Cliquez sur le bouton **Fermer** pour quitter le programme d'installation.

A la fin de l'installation, Kaspersky Anti-Virus est démarré automatiquement. Le redémarrage de l'ordinateur n'est pas requis.

➡ *Pour supprimer Kaspersky Anti-Virus,*

lancez le fichier de distribution (*.dmg) et sélectionnez **Suppression de Kaspersky Anti-Virus**.

Le programme de suppression représente une succession d'étapes. Le passage entre elles s'effectue à l'aide des boutons **Poursuivre** : passer à l'étape suivante d'installation et **Précédent** : revenir à l'étape précédente. Voici une présentation détaillée des étapes de suppression de l'application :

1. Lecture des informations importantes.

N'oubliez pas que votre ordinateur est exposé à un sérieux risque d'infection quand vous supprimez Kaspersky Anti-Virus.

Avant de commencer la suppression, nous vous recommandons de traiter tous les objets en quarantaine et dans le dossier de sauvegarde. Tous les objets non traités dans les stockages seront supprimés sans possibilité de les restaurer.

Pour lancer la procédure de suppression, cliquez sur le bouton **Supprimer** et saisissez le mot de passe de l'administrateur pour confirmer. Après cela, la suppression de l'application sera exécutée.

2. Fin de la suppression.

La dernière fenêtre du programme de suppression contient les informations relatives à la fin de la suppression. Cliquez sur le bouton **Terminer** pour quitter le programme de suppression. Le redémarrage de l'ordinateur n'est pas requis après la suppression.

INTERFACE DE L'APPLICATION

L'interface de Kaspersky Anti-Virus est à la fois simple et conviviale. Cette section est consacrée à ses principaux éléments, à savoir : la fenêtre principale, la fenêtre de configuration des paramètres de l'application et l'icône de Kaspersky Anti-Virus.

Vous pouvez modifier l'apparence de l'application en utilisant vos propres éléments graphiques et la palette de couleurs sélectionnée.

DANS CETTE SECTION

Fenêtre principale de l'application	13
Fenêtre de configuration de l'application	15
Icône de Kaspersky Anti-Virus	15
Configuration de l'interface de Kaspersky Anti-Virus	16

FENETRE PRINCIPALE DE L'APPLICATION

La première fonction de la fenêtre principale (cf. ill. ci-après) est d'informer l'utilisateur sur l'état de la protection de l'ordinateur et de signaler d'éventuels problèmes, ainsi que de fournir des informations sur le fonctionnement des composants de Kaspersky Anti-Virus – Antivirus Fichiers, analyse et mise à jour – ainsi qu'offrir un accès aux principales tâches et à la fenêtre de configuration de l'application.



Figure 1 : Fenêtre principale de Kaspersky Anti-Virus

La couleur de la fenêtre principale de l'application indique l'état de la protection. Il existe trois types d'états de la protection (cf. section "Etat de la protection de l'ordinateur" à la page [18](#)), et chacun est clairement indiqué par une couleur identique à celle d'un feu rouge. Le vert indique que la protection de l'ordinateur est assurée au niveau requis. Le jaune et le rouge indique la présence de problèmes dans la configuration ou le fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus. Pour obtenir des informations détaillées sur ces problèmes et pour les résoudre rapidement, utilisez l'Assistant de sécurité (cf. section "Etat de la protection de l'ordinateur" à la page [18](#)), qui s'ouvre quand vous cliquez sur un indicateur de couleur.

La partie gauche de la fenêtre contient un texte sur l'état de la protection (explication du signal en couleur) et affiche également les menaces pour la sécurité si celles-ci ont été repérées par l'Assistant de sécurité. Si une analyse ou une mise à jour est en cours d'exécution à ce moment donné, la progression de celle-ci (exprimée en pour cent) apparaît également dans la partie gauche de la fenêtre.

La partie inférieure de la fenêtre affiche des statistiques de synthèse sur la fonction d'Antivirus Fichiers, ainsi que des informations relatives aux bases utilisées par l'application.

Vous pouvez lancer une mise à jour, configurer l'analyse ou l'exécuter dans des secteurs définis, ou administrer les licences directement depuis la fenêtre principale. Pour ce faire, utilisez les boutons suivants :



Lancer la mise à jour de Kaspersky Anti-Virus. Cette action entraîne l'ouverture de la fenêtre du rapport contenant des informations détaillées sur l'exécution de la tâche.



Passez aux tâches de recherche de virus : analyse rapide, analyse complète et recherche de virus dans la zone indiquée par l'utilisateur.



Manipulation des licences indispensables au fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus. Vous pouvez consulter les informations relatives aux licences utilisées, supprimer des licences ou en installer de nouvelles.

La partie supérieure de la fenêtre principale abrite le volet de navigation. Voici une présentation détaillée des boutons qui s'y trouvent :



Ouvre la fenêtre du rapport sur le fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus, et reçoit l'accès à la quarantaine et au dossier de sauvegarde.



Ouvre la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)).



Ouvre l'aide électronique de Kaspersky Anti-Virus.



Ouvre la fenêtre contenant les informations sur les moyens d'obtenir l'assistance technique.

FENETRE DE CONFIGURATION DE L'APPLICATION

La fenêtre de configuration des paramètres de Kaspersky Anti-Virus (cf. ill. ci-après) peut être invoquée depuis la fenêtre principale (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page 13), en cliquant sur le bouton , ou en choisissant l'option **Configuration** dans le menu qui s'ouvre, lorsque vous cliquez sur l'icône de Kaspersky Anti-Virus (à la page 15) dans Dock ou sur la barre de menus Mac OS.

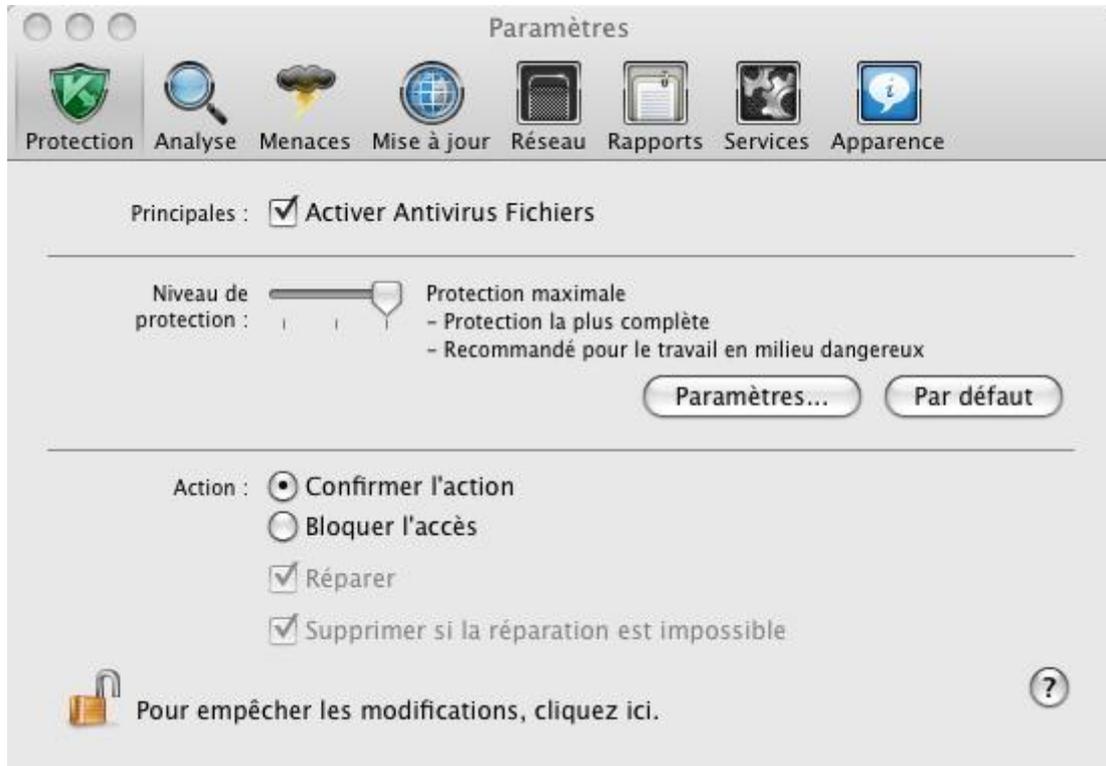


Figure 2 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

Les boutons situés dans la partie supérieure de la fenêtre permettent d'accéder rapidement à la configuration d'Antivirus Fichiers, des tâches d'analyse, de la mise à jour et des paramètres de service de Kaspersky Anti-Virus. La configuration détaillée de certains paramètres nécessitera l'ouverture d'une fenêtre de configuration de deuxième ou de troisième niveau.

Pour interdire la modification des paramètres d'Antivirus Fichiers par les utilisateurs qui ne possèdent pas les privilèges d'administrateur, cliquez sur l'icône du cadenas situé dans la partie inférieure de la fenêtre. Dans ce cas, il faudra saisir les données de l'administrateur de l'ordinateur pour pouvoir introduire des modifications.

Le bouton  permet d'accéder à l'aide de Kaspersky Anti-Virus et plus exactement à la description des paramètres de la fenêtre ouverte.

ICONE DE KASPERSKY ANTI-VIRUS

Juste après l'installation de Kaspersky Anti-Virus, son icône apparaît sur la barre de menus Mac OS. L'icône représente l'indicateur du fonctionnement de l'application. Si l'icône est active, cela signifie que la protection de l'ordinateur contre les programmes malveillants en temps réel est activée. L'icône inactive témoigne que la protection est désactivée. En outre, l'icône assure l'accès aux commandes du menu principal de Kaspersky Anti-Virus.

Par défaut, l'icône se trouve sur la barre de menus Mac OS. Vous pouvez modifier l'emplacement de l'icône en le plaçant dans Dock.

➔ Afin de déplacer l'icône de l'application sur la barre de lancement rapide Dock, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Apparence** (cf. ill. ci-après).
2. Dans le groupe **Afficher l'icône de l'application**, sélectionnez l'option **Dans Dock**. N'oubliez pas que la modification de ce paramètre n'entrera en vigueur qu'après le redémarrage de Kaspersky Anti-Virus.

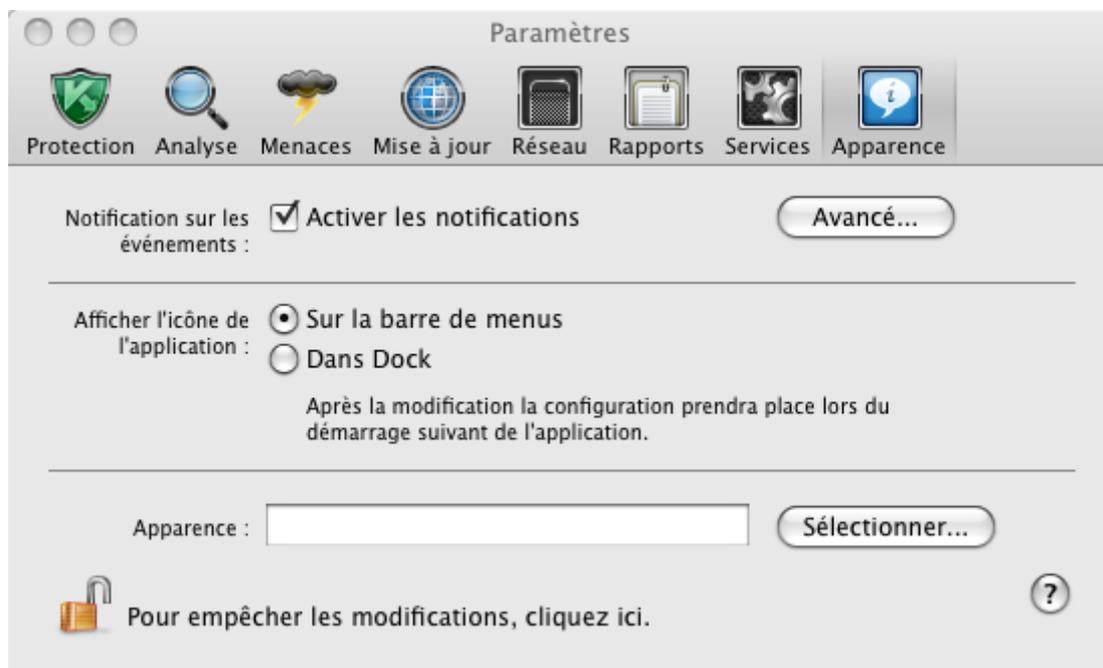


Figure 3 : Fenêtre de configuration de l'application. Apparence

Si vous avez sélectionné l'affichage de l'icône sur la barre de menus Mac OS, alors lors du lancement de l'application ou lors de l'ouverture de la fenêtre principale, l'icône ne s'affiche pas dans Dock.

CONFIGURATION DE L'INTERFACE DE KASPERSKY ANTI-VIRUS

Kaspersky Anti-Virus vous permet de modifier l'aspect extérieur de l'application à l'aide de divers éléments graphiques et d'une palette de couleurs sélectionnée.

➔ Pour configurer l'interface de Kaspersky Anti-Virus,

ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Apparence** (cf. ill. ci-après).

La totalité des couleurs, des polices de caractères, des images et des textes utilisés dans l'interface de Kaspersky Anti-Virus peuvent être modifiés. Vous pouvez créer votre propre environnement graphique pour l'application et localiser l'interface dans la langue de votre choix. Pour utiliser une apparence particulière, indiquez le chemin d'accès dans le champ **Apparence**. Sélectionnez le répertoire à l'aide du bouton **Sélectionner**.



Figure 4 : Fenêtre de configuration de l'application. Apparence

La configuration personnalisée de l'interface de Kaspersky Anti-Virus n'est pas préservée lors du rétablissement des paramètres par défaut ou de la suppression de l'application.

DEMARRAGE RAPIDE

Une des principales tâches des experts de Kaspersky Lab dans le cadre du développement de Kaspersky Anti-Virus a été de veiller à la configuration optimale de tous les paramètres de Kaspersky Anti-Virus, ce qui assure la protection de l'ordinateur dès l'installation de l'application effectuée.

Une fois que vous aurez installé et lancé l'application sur l'ordinateur, nous vous conseillons de réaliser les tâches suivantes :

- Activer la copie de Kaspersky Anti-Virus (cf. section "Gestion des licences" à la page [77](#)). L'utilisation d'une version sous licence vous donne la possibilité d'actualiser régulièrement les bases de l'application et d'accéder au Service d'assistance technique.
- Evaluer l'état actuel de la protection (cf. section "Etat de la protection de l'ordinateur" à la page [18](#)) pour s'assurer que Kaspersky Anti-Virus offre le niveau de sécurité souhaité.
- Mettre à jour Kaspersky Anti-Virus (cf. section "Mise à jour de l'application" à la page [21](#)). Il est indispensable de maintenir les bases de Kaspersky Anti-Virus à jour pour que l'application soit toujours en mesure d'identifier et de neutraliser les virus ou les programmes malveillants.
- Lancer une analyse complète (cf. section "Recherche d'éventuels virus dans tout l'ordinateur" à la page [20](#)) de l'ordinateur à la recherche d'éventuels virus.

En cas d'erreurs ou de problèmes dans le fonctionnement de l'application, consultez le rapport (cf. section "Rapports" à la page [86](#)). Il contiendra peut-être la cause de l'échec. Si vous ne parvenez pas à résoudre vous-même le problème, contactez le Service d'assistance technique de Kaspersky Lab (cf. section "Contacter le Service d'assistance technique" à la page [9](#)).

DANS CETTE SECTION

Etat de la protection de l'ordinateur	18
Recherche d'éventuels virus dans tout l'ordinateur	20
Réalisation d'une analyse rapide de l'ordinateur	20
Comment rechercher d'éventuels virus dans un fichier, un répertoire ou un disque	21
Mise à jour de l'application	21

ÉTAT DE LA PROTECTION DE L'ORDINATEUR

L'état de la protection de votre ordinateur reflète la présence ou l'absence de menaces qui influencent le niveau général de sécurité du système. Dans ce cas, les menaces sont non seulement les programmes malveillants découverts, mais aussi l'utilisation de bases de l'application dépassées, la désactivation de certains composants, l'utilisation des paramètres minimum de fonctionnement, etc.

L'état de la protection est repris dans la fenêtre principale de l'application (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page [13](#)) et il est exprimé par des couleurs identiques à celles des feux de circulation. La couleur affichée dans la fenêtre dépend de la situation et quand une menace existe, la zone de couleur s'accompagne d'un texte d'information.

L'indice de couleur de la protection peut prendre une des valeurs suivantes :

- **Vert.** Cet état signale que votre ordinateur est protégé au niveau requis.

Cet état indique que vous avez actualisé les bases en temps voulu, que l'Anti-Virus Fichiers est activé, que Kaspersky Anti-Virus fonctionne selon les paramètres recommandés par les spécialistes de Kaspersky Lab et que l'analyse complète de l'ordinateur n'a décelé aucun objet malveillant ou que les objets malveillants découverts ont été neutralisés.

- **Jaune.** Le niveau de protection de votre ordinateur est inférieur au niveau précédent. Cet état signale la présence de quelques problèmes au niveau du fonctionnement ou de la configuration de Kaspersky Anti-Virus.

Par exemple, l'écart par rapport au mode de fonctionnement recommandé est négligeable, les bases de Kaspersky Anti-Virus n'ont pas été mises à niveau pendant quelques jours.

- **Rouge.** Votre ordinateur est exposé à un sérieux risque d'infection. Cet état signale l'existence de problèmes qui pourraient entraîner l'infection de l'ordinateur ou la perte de données.

Par exemple, une erreur s'est produite dans le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers, l'application n'a plus été actualisée depuis longtemps, des programmes malveillants qu'il faut absolument neutraliser ont été découverts ou l'application n'est pas activée.

Il est conseillé de résoudre les problèmes du système de protection dès qu'ils se présentent. Utilisez pour ce faire l'Assistant de sécurité (cf. ill. ci-après) en cliquant sur l'indicateur de couleur de la fenêtre principale. L'Assistant de sécurité vous aidera à examiner les menaces existantes et à les éliminer directement.



Figure 5 : Interface de l'Assistant de sécurité

Pour prendre connaissance de la liste des menaces existantes, cliquez sur les boutons **Poursuivre** et **Précédent**. Chaque menace est accompagnée d'une description et les actions suivantes sont proposées :

- Supprimer la menace immédiatement.

Pour exclure une menace, il vous suffit de cliquer sur le bouton avec l'action recommandée. Par exemple, si des objets infectés ont été découverts sur l'ordinateur, alors l'action **Réparer les objets infectés** est recommandée, si les bases sont dépassées, alors l'action **Mettre à jour les bases** est recommandée. Pour plus d'informations sur la menace, veuillez consulter le fichier du rapport (cf. section "Rapports" à la page [86](#)).

- Reporter la suppression d'une menace.

Si pour une raison quelconque, vous ne pouvez pas supprimer la menace directement, il est possible de reporter cette action à plus tard. Pour ce faire, cliquez sur **Reporter**. Sachez toutefois que cette possibilité n'est pas reprise pour les menaces sérieuses. Ces menaces reprennent par exemple la présence d'objets malveillants non traités, les erreurs de l'Antivirus Fichiers ou la corruption des fichiers des bases de Kaspersky Anti-Virus.

Si vous avez terminé le fonctionnement de l'Assistant de sécurité sans exclure des menaces sérieuses, la couleur de la fenêtre principale vous avertira des problèmes de sécurité. Si vous avez reporté l'exclusion de certaines menaces, alors lors de l'ouverture répétée de l'Assistant de sécurité, les menaces reportées ne seront pas présentes dans la liste des menaces actives. Néanmoins, vous pouvez revenir à l'examen et à la suppression des anciennes menaces en cliquant sur le bouton **Consulter les menaces reportées** dans la dernière fenêtre de l'Assistant de sécurité.

RECHERCHE D'EVENTUELS VIRUS DANS TOUT L'ORDINATEUR

Dès que l'installation est terminée, Kaspersky Anti-Virus vous avertira que l'analyse de l'ordinateur n'a pas encore été réalisée et qu'il est conseillé de la lancer immédiatement.

➤ Pour ouvrir la tâche d'analyse complète de l'ordinateur, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .

2. Lancez la tâche  **Analyse complète**. Pour consulter les résultats d'exécution de la tâche, ouvrez la fenêtre du rapport (cf. section "Statistiques de la recherche de virus" à la page [63](#)).

➤ Pour consulter ou éditer les paramètres avec lesquels la tâche s'exécute, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et passez à l'onglet **Analyse**.
2. Dans la liste à gauche, sélectionnez la tâche **Analyse complète**. Dans la partie droite de la fenêtre, modifiez la liste des objets à analyser (cf. section "Composition de la liste des objets à analyser" à la page [48](#)), consultez les paramètres appliqués : le niveau de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection" à la page [52](#)) et l'action (cf. section "Sélection de l'action exécutée sur les objets" à la page [56](#)) appliquée aux objets dangereux. S'il le faut, configurez la programmation du lancement de la tâche (cf. section "Programmation des tâches de recherche de virus" à la page [58](#)).

REALISATION D'UNE ANALYSE RAPIDE DE L'ORDINATEUR

Il existe sur votre ordinateur des secteurs critiques du point de vue de la sécurité : des répertoires contenant des fichiers du système d'exploitation et des bibliothèques système. Ils sont infectés par les programmes malveillants qui veulent endommager le système d'exploitation.

Il est primordial de protéger les secteurs critiques de l'ordinateur afin de préserver leur fonctionnement. Pour votre confort, une tâche spéciale est prévue pour rechercher d'éventuels virus dans ces secteurs.

➤ Pour ouvrir la tâche d'analyse rapide de l'ordinateur, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .

2. Lancez la tâche  **Analyse express**. Pour consulter les résultats d'exécution de la tâche, ouvrez la fenêtre du rapport (cf. section "Statistiques de la recherche de virus" à la page [63](#)).

➤ Pour consulter ou éditer les paramètres avec lesquels la tâche s'exécute, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et passez à l'onglet **Analyse**.
2. Dans la liste à gauche, sélectionnez la tâche **Analyse express**. Dans la partie droite de la fenêtre, modifiez la liste des objets à analyser (cf. section "Composition de la liste des objets à analyser" à la page [48](#)), consultez les paramètres appliqués : le niveau de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection" à la page [52](#)) et l'action (cf. section "Sélection de l'action exécutée sur les objets" à la page [56](#)) appliquée aux objets dangereux. S'il le faut, configurez la programmation du lancement de la tâche (cf. section "Programmation des tâches de recherche de virus" à la page [58](#)).

COMMENT RECHERCHER D'ÉVENTUELS VIRUS DANS UN FICHER, UN REPERTOIRE OU UN DISQUE

Il arrive parfois que vous deviez absolument rechercher la présence d'éventuels virus, non pas dans tout l'ordinateur, mais uniquement dans un objet particulier comme l'un des disques durs où sont enregistrés les logiciels et les jeux, une base de données de messagerie ramenée de l'ordinateur de votre bureau, etc.

➤ Pour rechercher la présence d'éventuels virus dans un objet en particulier, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .
2. Sélectionnez la tâche  **Analyse** et dans la fenêtre qui s'ouvre, formez la liste des objets à analyser (cf. section "Composition de la liste des objets à analyser" à la page [48](#)). Pour ajouter un objet dans la zone d'analyse, déplacez-le tout simplement dans la fenêtre. Pour lancer la tâche, cliquez sur le bouton **Démarrer**. Pour consulter les résultats d'exécution de la tâche, ouvrez la fenêtre du rapport (cf. section "Statistiques de la recherche de virus" à la page [63](#)).

➤ Pour consulter ou éditer les paramètres avec lesquels la tâche s'exécute, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et passez à l'onglet **Analyse**.
2. Dans la liste à gauche, sélectionnez la tâche **Analyse**. A droite dans la fenêtre, consultez les paramètres appliqués à la tâche : le niveau de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection" à la page [52](#)) et l'action (cf. section "Sélection de l'action exécutée sur les objets" à la page [56](#)) appliquée aux objets dangereux.

Si lors de l'installation de Kaspersky Anti-Virus, vous n'avez pas refusé l'installation du module d'extension pour le menu contextuel Finder, alors l'analyse d'un objet quelconque peut être lancée directement depuis son menu contextuel. Pour ce faire, sélectionnez le point **Rechercher d'éventuels virus** dans le menu.

MISE A JOUR DE L'APPLICATION

Kaspersky Lab actualise les bases et les modules de Kaspersky Anti-Virus par des serveurs de mises à jour spéciaux. Les serveurs de mises à jour de Kaspersky Lab sont les sites Internet que Kaspersky Lab utilise pour diffuser les mises à jour de Kaspersky Anti-Virus.

La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus nécessite une connexion Internet.

Par défaut, Kaspersky Anti-Virus recherche automatiquement la présence de mises à jour sur les serveurs de Kaspersky Lab. Si le serveur héberge les mises à jour les plus récentes, Kaspersky Anti-Virus les télécharge et les installe en arrière-plan.

➤ *Pour actualiser Kaspersky Anti-Virus, procédez comme suit :*

ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton . La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus est lancée.

ADMINISTRATION COMPLEXE DE LA PROTECTION

Kaspersky Anti-Virus est lancé par défaut au démarrage du système d'exploitation et protège votre ordinateur pendant la session. L'icône de Kaspersky Anti-Virus (à la page [15](#)) dans Dock ou sur la barre de menus Mac OS témoigne du fonctionnement de l'Anti-Virus Fichiers. Si l'icône est active, cela signifie que la protection de votre ordinateur est activée. Si l'icône n'est pas active, cela signifie que la protection est désactivée.

Les experts de Kaspersky Lab vous recommandent vivement de ne pas désactiver la protection offerte par l'Anti-Virus en temps réel, car cela pourrait entraîner l'infection de votre ordinateur et la perte de données.

Notez que dans ce cas, la protection est envisagée dans le contexte de fonctionnement d'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)). La désactivation ou la suspension du fonctionnement d'Antivirus Fichiers n'a pas d'influence sur la recherche de virus (cf. section "Analyse" à la page [46](#)) et la mise à jour (cf. section "Mise à jour de l'application" à la page [65](#)).

DANS CETTE SECTION

Désactivation de la protection de l'ordinateur	23
Rétablissement de la protection de l'ordinateur.....	24
Exportation/importation des paramètres de fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus.....	25
Fin de l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus.....	26

DESACTIVATION DE LA PROTECTION DE L'ORDINATEUR

La désactivation de la protection signifie l'arrêt de fonctionnement de l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)). La recherche des virus (à la page [46](#)) et la mise à jour (cf. section "Mise à jour de l'application" à la page [65](#)) se poursuivent dans ce mode.

Si la protection est totalement désactivée, elle ne pourra être réactivée qu'à la demande de l'utilisateur. L'activation automatique d'Antivirus Fichiers après le redémarrage du système ou de Kaspersky Anti-Virus n'aura pas lieu dans ce cas. N'oubliez pas que s'il existe des conflits entre Kaspersky Anti-Virus et d'autres applications installées sur votre ordinateur, vous pouvez suspendre le fonctionnement d'Antivirus Fichiers ou créer une liste d'exclusions (cf. section "Constitution de la zone de confiance" à la page [28](#)).

► Vous pouvez désactiver la protection en utilisant les méthodes suivantes :

- Cliquez sur l'icône de Kaspersky Anti-Virus (à la page 15) sur la barre des menus Mac OS ou dans Dock et dans le menu qui s'ouvre, sélectionnez la commande **Désactiver Protection**.

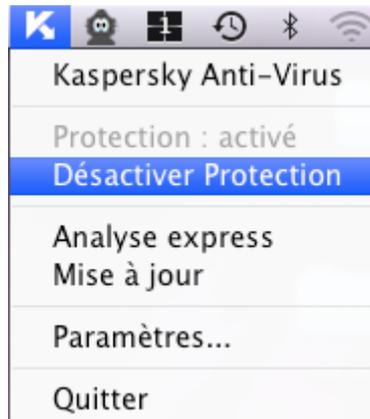


Figure 6 : Désactivation de la protection depuis le menu contextuel

- Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), sélectionnez l'onglet **Protection** et décochez la case **Activer l'Antivirus Fichiers**.

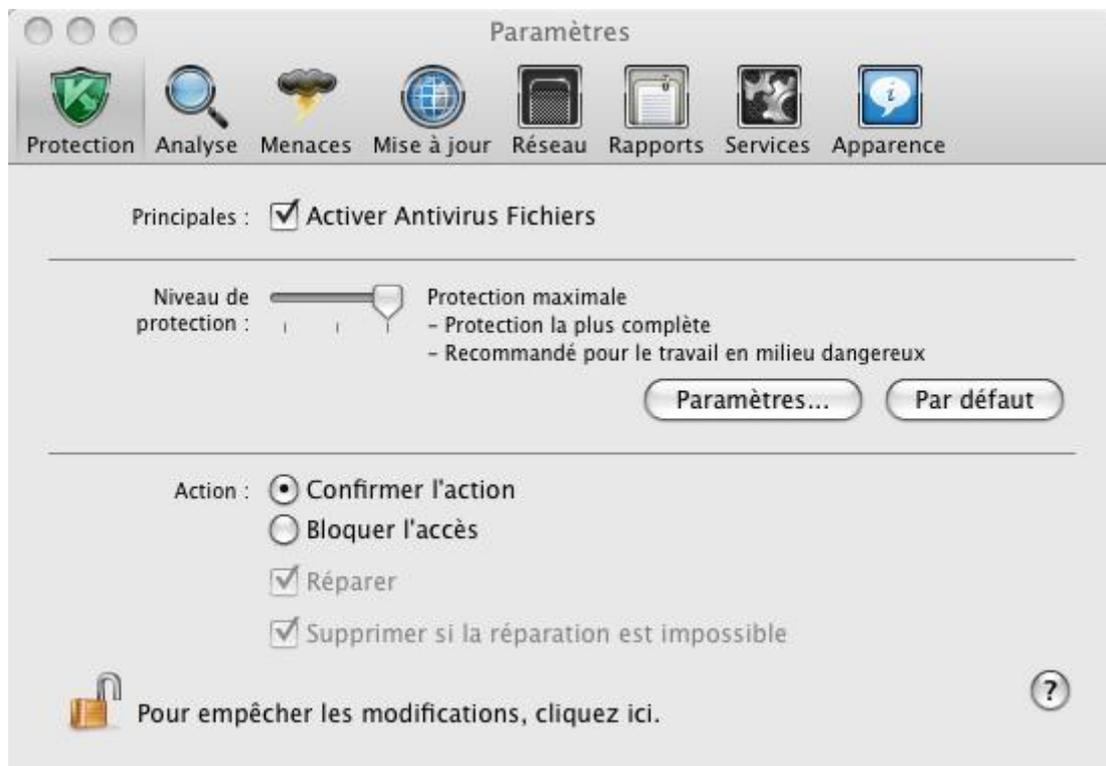


Figure 7 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

RETABLISSEMENT DE LA PROTECTION DE L'ORDINATEUR

Si vous avez à un moment quelconque arrêté ou suspendu la protection de l'ordinateur, vous pourrez la rétablir à l'aide de l'une des méthodes suivantes :

- Depuis le menu, ouvert à l'aide de l'icône de Kaspersky Anti-Virus (cf. section "Icône de Kaspersky Anti-Virus" à la page 15) dans Dock ou sur la barre de menus Mac OS. Pour ce faire, sélectionnez l'option **Activer la protection**.

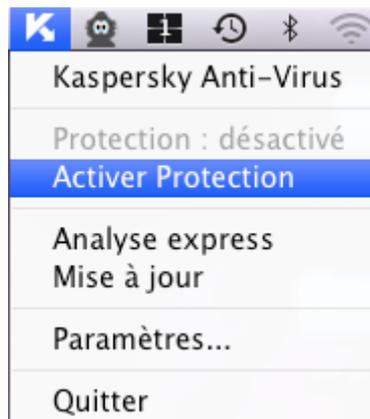


Figure 8 : Activation de la protection depuis le menu contextuel

- Depuis l'interface de l'Assistant de sécurité (cf. section "Etat de la protection de l'ordinateur" à la page 18). La suspension ou l'arrêt de la protection augmente sensiblement le risque d'infection de l'ordinateur. Par conséquent, cette menace est immédiatement consignée par l'Assistant de protection.

EXPORTATION/IMPORTATION DES PARAMETRES DE FONCTIONNEMENT DE KASPERSKY ANTI-VIRUS.

Kaspersky Anti-Virus vous permet d'exporter et d'importer les paramètres de fonctionnement. Cela est utile si vous avez installé l'application sur un ordinateur chez vous et au bureau. Vous pouvez configurer l'application selon un mode qui vous convient pour le travail à domicile, conserver ces paramètres sur le disque et à l'aide de la fonction d'importation, les importer rapidement sur votre ordinateur au travail. Les paramètres sont enregistrés dans un fichier de configuration spécial.

- *Pour exporter les paramètres actuels de fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus, procédez comme suit :*
 1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Service** (cf. ill. ci-après).
 2. Dans le groupe **Administration de la configuration**, cliquez sur le bouton **Enregistrer**.
 3. Saisissez le nom du fichier de configuration et précisez l'emplacement de la sauvegarde.
- *Pour importer les paramètres de fonctionnement depuis le fichier de configuration, procédez comme suit :*
 1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Service** (cf. ill. ci-après).

2. Dans le groupe Administration de la configuration, cliquez sur le bouton **Télécharger** et sélectionnez le fichier d'où vous souhaitez importer les paramètres de Kaspersky Anti-Virus.



Figure 9 : Fenêtre de configuration de l'application. Service

FIN DE L'UTILISATION DE KASPERSKY ANTI-VIRUS

Si pour une raison quelconque, vous devez complètement arrêter Kaspersky Anti-Virus, cliquez sur l'icône de Kaspersky Anti-Virus (à la page 15) sur la barre de menus Mac OS ou dans Dock, et dans le menu qui s'ouvre, utilisez la commande **Quitter**. Celui-ci sera déchargé de la mémoire vive, ce qui signifie que votre ordinateur ne sera plus protégé à partir de ce moment-là.

Si vous avez quitté l'application, vous pouvez activer à nouveau la protection de l'ordinateur en chargeant l'application manuellement.

Il est également possible de lancer la protection automatiquement après le redémarrage du système d'exploitation. Pour activer ce mode, ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), sélectionnez la section **Service** (cf. ill. ci-après) et cochez la case **Lancer l'application au démarrage de l'ordinateur** dans le groupe **Chargement automatique**.



Figure 10 : Fenêtre de configuration de l'application. Service

CONSTITUTION DE LA COUVERTURE DE PROTECTION

La zone de protection de Kaspersky Anti-Virus est composée sur l'onglet **Menaces** de la fenêtre de configuration de l'application (cf. section "Fenêtre de configuration de l'application" à la page [15](#)). La fenêtre contient les éléments suivants :

- indication des menaces, contre lesquelles Kaspersky Anti-Virus vous protégera ;
- liste des objets de la zone de confiance qui seront exclus de la protection.

DANS CETTE SECTION

Sélection des programmes malveillants contrôlés.....[27](#)

Constitution de la zone de confiance.....[28](#)

SELECTION DES PROGRAMMES MALVEILLANTS CONTROLES

Kaspersky Anti-Virus vous protège contre divers types de programmes malveillants. Quelle que soit la configuration de l'application, votre ordinateur sera toujours protégé contre les types de programmes malveillants les plus dangereux tels que les virus, les chevaux de Troie et les outils de piratage. Il s'agit des programmes qui peuvent occasionner les dégâts les plus graves. Pour offrir une plus grande sécurité de votre ordinateur, vous pouvez élargir la liste des menaces à identifier en activant le contrôle d'un autre type de programme présentant un risque potentiel.

Afin de sélectionner les types de programmes malveillants contre lesquels Kaspersky Anti-Virus vous protégera, ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) sous l'onglet **Menaces** (cf. ill. ci-après).

Les types de menaces figurent dans le bloc **Catégories de programmes malicieux** :

- **Virus, vers, chevaux de Troie et outils de piratage.** Ce groupe reprend les programmes malveillants les plus répandus et les plus dangereux. Cette protection est le niveau minimum admissible. Sur la recommandation des experts de Kaspersky Lab, Kaspersky Anti-Virus surveille toujours cette catégorie de programmes malveillants.
- **Logiciel espions et publicitaires.** Ce groupe reprend les applications dangereuses qui peuvent nuire à l'utilisateur ou entraîner de sérieux dommages.
- **Numéroteurs.** Ce groupe inclut les applications qui établissent des liaisons téléphoniques via le modem en mode masqué (y compris les numéroteurs vers les services téléphoniques pornographiques).
- **Programmes présentant un risque potentiel (riskwares).** Ce groupe reprend les logiciels qui ne sont pas malveillants ou dangereux, mais qui dans certaines circonstances peuvent nuire à votre ordinateur.

Les groupes cités réglementent l'utilisation complète des bases de Kaspersky Anti-Virus lors de l'analyse des objets par l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)) et lors de l'analyse (cf. section "Analyse" à la page [46](#)) de votre ordinateur.

Lorsque tous les groupes sont sélectionnés, Kaspersky Anti-Virus vous apporte la protection antivirus maximale de votre ordinateur. Si vous avez uniquement sélectionné l'analyse du premier groupe, les programmes potentiellement dangereux ou autres programmes qui peuvent être installés sur votre ordinateur et qui peuvent amener des dégâts moraux ou matériels ne sont pas contrôlés.

Les experts de Kaspersky Lab vous recommandent de ne pas désactiver le contrôle des logiciels espions, adwares et numéroteurs automatiques. Lorsque Kaspersky Anti-Virus considère un programme qui d'après vous n'est pas dangereux comme un programme de cette catégorie, il est conseillé de configurer une liste des exclusions (cf. section "Constitution de la zone de confiance" à la page [28](#)).



Figure 11 : Fenêtre de configuration de l'application. Menaces

CONSTITUTION DE LA ZONE DE CONFIANCE

La *zone de confiance* est une liste d'objets composée par l'utilisateur qui ne sera pas contrôlée par Kaspersky Anti-Virus. En d'autres termes, il s'agit des éléments exclus de la protection.

Cette zone de confiance peut être définie par l'utilisateur, sur la base des particularités des objets qu'il manipule et des programmes installés sur l'ordinateur. La constitution de cette liste d'exclusions peut s'avérer utile si Kaspersky Anti-Virus bloque l'accès à un objet ou un programme quelconque, alors que vous êtes convaincu que celui-ci est tout à fait sain.

Les *règles d'exclusions* sont des ensembles de conditions qui permettent à Kaspersky Anti-Virus de savoir qu'il ne doit pas analyser un objet. Vous pouvez exclure de l'analyse des fichiers un format défini, des fichiers selon un masque, certains secteurs (par exemple, un répertoire ou un programme), des processus ou des objets selon un type de menace conforme à la classification de l'encyclopédie des virus.

Les objets exclus ne seront pas analysés lors de l'analyse du disque ou du dossier où ils se trouvent. Toutefois, en cas de sélection de l'analyse de cet objet précis, la règle d'exclusion ne sera pas appliquée.

Type de menace : est l'état assigné par Kaspersky Anti-Virus à un objet au cours de l'analyse. Le type de menace est rendu sur la base du classement des programmes malveillants et des riskwares présentés dans l'encyclopédie des virus de Kaspersky Lab.

Les programmes présentant un risque potentiel n'ont aucune fonction malicieuse, mais ils peuvent être exploités par un individu mal intentionné en guise de soutien à un programme malicieux, en raison des failles ou des erreurs qu'il contient. Cette catégorie regroupe par exemple les programmes d'administration à distance, les clients IRC, les serveurs FTP, tous les utilitaires pour l'arrêt des processus ou la dissimulation de leur activité, les enregistreurs de frappes, les programmes d'identification des mots de passe, les numéroteurs automatiques vers des sites payants, etc. Ce genre de

programme n'est pas considéré comme un virus (not-a-virus). Mais il peut être malgré tout scindé entre les types Adware, Joke, Riskware, etc. (Pour obtenir de plus amples informations sur les riskwares découverts par Kaspersky Anti-Virus, consultez l'Encyclopédie des virus (<http://www.viruslist.com/fr>)). Ces programmes peuvent être bloqués suite à l'analyse. Puisque certains d'entre eux sont largement appliqués par les utilisateurs, il est possible de les exclure de l'analyse. Pour ce faire, il faut ajouter le nom ou le masque de la menace à la zone de confiance selon le classement de l'Encyclopédie des virus.

► Pour constituer la liste des exclusions de la protection, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez la section **Menaces** (cf. ill. ci-après).



Figure 12 : Fenêtre de configuration de l'application. Menaces

2. Cliquez sur le bouton **Zone de confiance** dans le groupe **Exclusions** (cf. ill. ci-dessus). Finalement, la fenêtre (cf. ill. ci-dessus) avec la liste des objets exclus de la protection s'ouvrira.

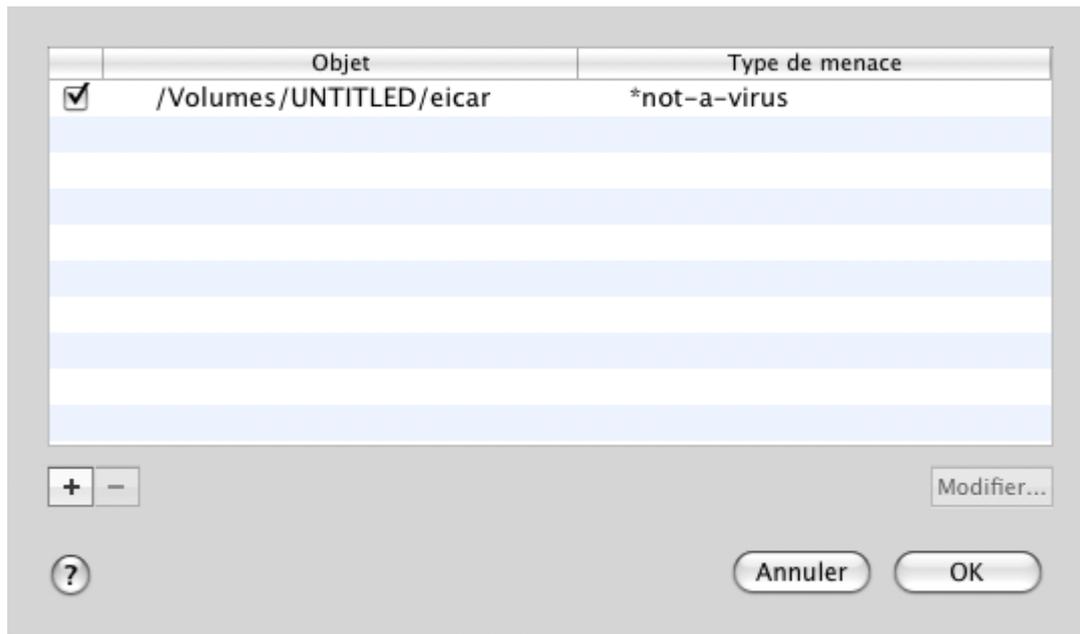


Figure 13 : Liste des objets d'exclusion

Pour modifier la règle d'exclusion utilisée, sélectionnez-la dans la liste, puis cliquez sur le bouton **Modifier**. Pour supprimer une règle, cliquez sur le bouton . Pour ajouter une nouvelle règle d'exclusion, cliquez sur le bouton et désignez les conditions d'exclusion dans la fenêtre de création des règles (cf. ill. ci-après).

- **Objet / Tous les objets.** Désignez l'objet à exclure. Il peut s'agir d'un fichier, d'un dossier ou d'un masque de fichier (cf. section "Masques autorisés pour l'exclusion des fichiers" à la page 98). Vous pouvez saisir le nom de l'objet ou son masque manuellement dans le champ ou le sélectionner dans la fenêtre qui s'ouvre à l'aide du bouton **Sélectionner**. L'option **Tous les objets** suppose l'exclusion de l'analyse de tous les objets de votre ordinateur correspondant au type de menace défini dans le champ inférieur.
- **Type de menace/Toutes les menaces.** Exclure de l'analyse des objets le type de menaces attribué selon la classification de l'encyclopédie des virus. Pour saisir un nom de menace, utilisez les valeurs de la liste déroulante : **commençant par**, **contient**, **terminant part** et dans le champ à droite, désignez la partie correspondante du nom. Par exemple, si vous choisissez la valeur **commençant par not-a-virus**, les programmes légitimes, mais présentant un danger potentiel seront exclus de l'analyse. Il est également possible de désigner le nom de la menace selon un masque (cf. section "Masques d'exclusion autorisés selon le classement de l'encyclopédie des virus" à la page 99). Si vous choisissez l'option **Toutes les menaces**, les objets repris dans le champ supérieur seront exclus de l'analyse quel que soit le type de menace qui leur aura été attribuée.

En cas de sélection simultanée d'un objet à exclure et d'un type de menace, la règle fonctionnera de la manière suivante :

- Si un fichier quelconque a été défini en tant qu'Objet et qu'un état particulier a été sélectionné pour le Type de menace, cela signifie que le fichier sélectionné sera exclu uniquement si l'état défini lui est attribué pendant l'analyse.
- Si un secteur ou un répertoire quelconque a été défini en tant qu'Objet et qu'un état (ou masque de type de menace) a été défini en tant que Type de menace, cela signifie que les objets correspondants à cet état, mais découverts uniquement dans ce secteur/répertoire, seront exclus.

- **Composant/Tous les composants.** Définissez les composants de Kaspersky Anti-Virus qui utiliseront la règle créée : **Antivirus Fichiers** ou **Analyse**. Le choix de l'option **Tous les composants** signifie que la règle est utilisée par toutes les tâches d'analyse, ainsi que par Antivirus Fichiers.

Objet : /Volumes/UNTITLED/eicar Sélectionner

Types de menaces : commençant par not-a-virus

Composant : Antivirus Fichiers

Annuler OK

Figure 14 : Création d'une règle d'exclusion

PROTECTION ANTIVIRUS DU SYSTEME DE FICHIERS DE L'ORDINATEUR

Le système de fichiers peut contenir des virus ou d'autres programmes malveillants qui peuvent être conservés des années après leur intrusion par un disque amovible ou par Internet sans jamais se manifester. Pourtant, il suffit d'ouvrir le fichier infecté et le virus commencera de suite son action malveillante.

Antivirus Fichiers est le composant qui contrôle le système de fichiers de l'ordinateur en temps réel. Il est lancé par défaut au démarrage du système d'exploitation, reste en permanence dans la mémoire vive de l'ordinateur et analyse tous les fichiers ouverts, exécutés ou enregistrés sur l'ordinateur, ainsi que tous les disques connectés.

Le processus d'analyse contient les étapes suivantes :

1. Toute requête provenant d'un utilisateur ou d'un programme quelconque adressé à chaque fichier est interceptée par le composant.
2. L'Antivirus Fichiers vérifie la présence des informations sur le fichier intercepté dans la base iSwift (cf. section "Configuration des paramètres avancés" à la page [39](#)). En vertu des informations reçues, une décision sur l'analyse du fichier est prise.
3. Le fichier est soumis à la recherche d'éventuels virus. L'identification des objets malveillants est réalisée à l'aide des bases de Kaspersky Anti-Virus. Les bases contiennent la définition de tous les programmes malveillants connus à ce jour et de leur mode d'infection.
4. Les comportements suivants de Kaspersky Anti-Virus sont possibles en fonction des résultats de l'analyse :
 - a. Si le fichier contient un code malveillant, Antivirus Fichiers le bloque, place une copie dans le dossier de sauvegarde et tente de le réparer. Si la réparation réussit, l'utilisateur peut utiliser le fichier. Dans le cas contraire, le fichier est supprimé. En cas de réparation du fichier ou de sa suppression, une copie est placée dans le dossier de sauvegarde (à la page [83](#)).
 - b. Si le fichier contient un code semblable à un code malveillant et que ce verdict ne peut pas être garanti à 100 %, le fichier est placé en quarantaine (à la page [80](#)). Il sera possible par la suite de tenter de le réparer à l'aide des bases actualisées.
 - c. Si aucun code malveillant n'a été découvert dans le fichier, le destinataire pourra l'utiliser immédiatement.

DANS CETTE SECTION

Arrêt/désactivation de la protection des fichiers	32
Configuration de la protection des fichiers.....	33
Statistiques de la protection des fichiers	44

ARRET/DESACTIVATION DE LA PROTECTION DES FICHIERS

Il existe plusieurs moyens de désactiver Antivirus Fichiers et, ce faisant, de suspendre la protection des fichiers situés sur votre ordinateur. Toutefois, avant de faire quoi que ce soit, nous vous conseillons de définir la raison pour laquelle vous souhaitez désactiver Antivirus Fichiers. En effet, il est peut-être possible de résoudre le problème d'une autre façon, par exemple en modifiant le niveau de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection des fichiers" à la page [34](#)) ou en excluant certains types de fichiers de la protection.

Ainsi, si vous utilisez une base de données, qui selon vous, ne peut contenir de virus, il suffit de reprendre ce répertoire et les fichiers qu'il contient dans exclusions (cf. section "Constitution de la zone de confiance" à la page [28](#)).

► Pour désactiver Antivirus Fichiers,

cliquez sur l'icône de Kaspersky Anti-Virus (à la page 15) sur la barre des menus Mac OS ou dans Dock et sélectionnez la commande **Désactivation de la protection**.

Il est également possible de désactiver la protection des fichiers depuis la fenêtre de configuration de l'application (cf. section "Fenêtre de configuration de l'application" à la page 15). Pour ce faire, choisissez l'onglet **Protection** et décochez la case **Activer Antivirus Fichiers** (cf. ill. ci-après).

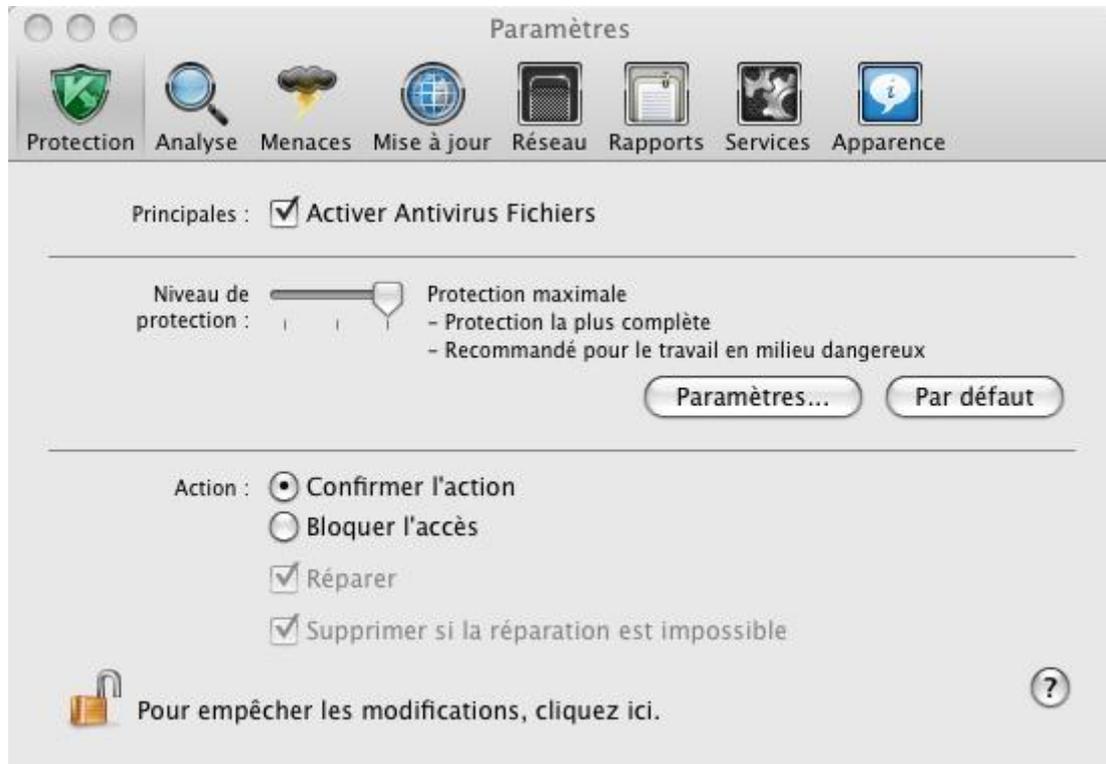


Figure 15 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

N'oubliez pas que si vous désactivez Antivirus Fichiers dans la fenêtre de configuration, il ne sera pas activé automatiquement après le redémarrage de Kaspersky Anti-Virus. Pour rétablir la protection du système de fichiers, vous devrez cocher la case **Activer l'Antivirus Fichiers**.

CONFIGURATION DE LA PROTECTION DES FICHIERS

La protection des fichiers sur l'ordinateur est définie par les paramètres suivants :

- **Niveau de protection.**

Le niveau de protection est l'ensemble de paramètres qui définissent la relation entre le détail et la vitesse de l'analyse des objets. Il existe trois niveaux prédéfinis de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection des fichiers³⁴" à la page) mis au point par les experts de Kaspersky Lab.

- **Action à réaliser sur l'objet identifié.**

L'action (cf. section "Sélection de l'action exécutée sur les objets" à la page 42) détermine le comportement de Kaspersky Anti-Virus en cas de découverte d'un objet infecté ou potentiellement infecté.

DANS CETTE SECTION

Sélection du niveau de protection des fichiers	34
Définition du type de fichiers analysés	35
Constitution de la couverture de protection	37
Configuration des paramètres avancés	39
Sélection de l'action exécutée sur les objets	42
Restauration des paramètres de protection du courrier par défaut	43

SELECTION DU NIVEAU DE PROTECTION DES FICHIERS

Antivirus Fichiers protège les fichiers que vous utilisez selon un des niveaux suivants (cf. ill. ci-après) :

- **Protection maximale** : le contrôle des fichiers ouverts, enregistrés et modifiés est total.
- **Recommandé**. Les paramètres de ce niveau correspondent aux paramètres recommandés par les experts de Kaspersky Lab.
- **Vitesse maximale** : les paramètres de ce niveau vous permettent d'utiliser confortablement des applications à usage intensif de ressources systèmes, dans la mesure où l'ensemble des fichiers analysés est réduit.

Par défaut, la protection des fichiers s'opère selon les paramètres du niveau **Recommandé**. Vous pouvez augmenter ou réduire le niveau de protection des fichiers en sélectionnant un autre niveau ou en modifiant les paramètres du niveau actuel.

➤ *Pour modifier le niveau de protection,*

déplacez simplement le curseur. En réglant le niveau de la sécurité, vous modifiez le rapport entre la vitesse de l'analyse et la quantité des fichiers analysés : plus le nombre de fichiers soumis à l'analyse est réduit, plus la vitesse de l'analyse sera élevée.

Si aucun des niveaux prédéfinis ne répond à vos attentes, vous pouvez procéder à une configuration avancée des paramètres de la protection. Pour ce faire, il est conseillé de choisir le niveau le plus proche de vos besoins en guise de point de départ et d'en modifier les paramètres. Dans ce cas, le nom du niveau de sécurité devient **Utilisateur**.

➤ *Pour modifier les paramètres du niveau de protection actuel, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Protection** (cf. ill. ci-après).
2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le bloc **Niveau de protection**.

3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, modifiez les paramètres de la protection des fichiers, puis cliquez sur **OK**.

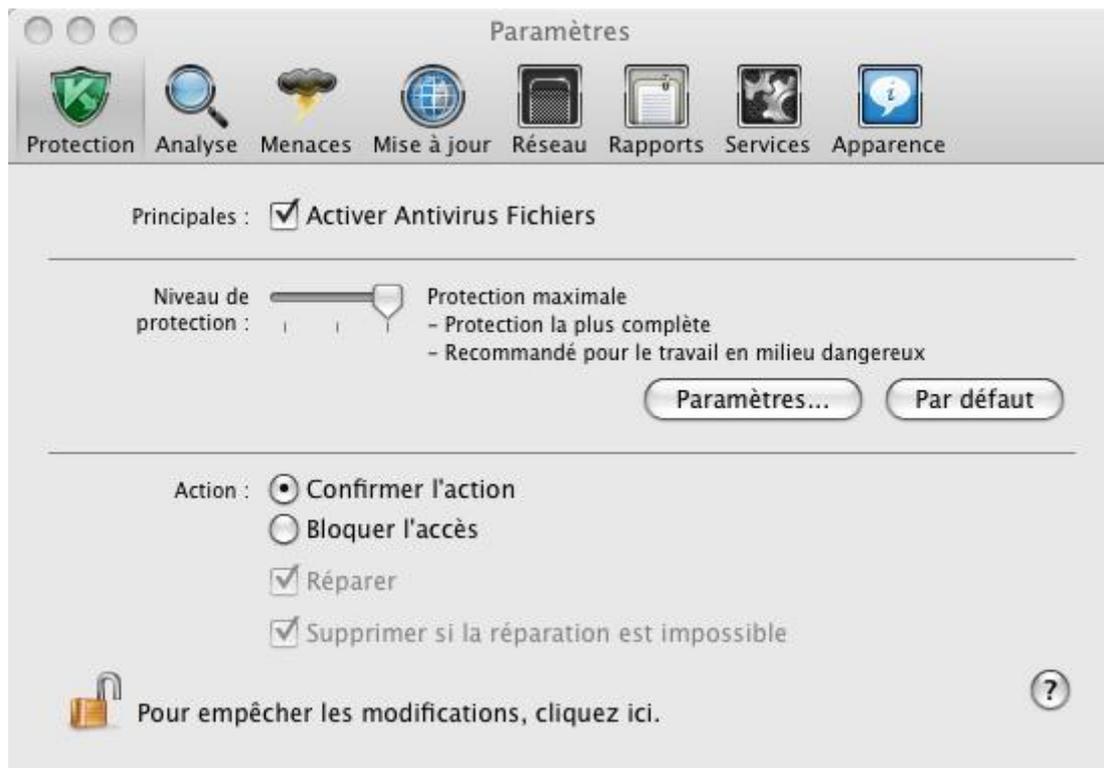


Figure 16 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

DEFINITION DU TYPE DE FICHIERS ANALYSES

La définition du type de fichiers analysés vous permet de déterminer le format des fichiers qui seront soumis à l'analyse antivirus à l'ouverture, l'exécution et l'enregistrement, ainsi que leur taille et le disque sur lequel ils sont enregistrés.

Le type de fichiers à analyser est défini dans la section **Types de fichiers** (cf. ill. ci-après). Choisissez l'une des trois options :

- **Analyser tous les fichiers.** Dans ce cas, tous les objets ouverts, exécutés et enregistrés dans le système de fichiers seront analysés.
- **Analyser les programmes et les documents (selon le contenu).** Si vous sélectionnez ce groupe de fichiers, le composant Antivirus Fichiers n'analysera que les fichiers potentiellement infectés, c'est-à-dire les fichiers dans lesquels un virus peut être infiltré.

Avant de passer à la recherche de virus dans le fichier, le système définit le format du fichier (txt, doc, exe, etc.) en analysant son titre interne. Si l'analyse détermine qu'aucun des fichiers de ce format ne peut être infecté, le fichier n'est pas soumis à l'analyse et devient tout de suite accessible. Si le format du fichier laisse supposer un risque d'infection, le fichier est soumis à l'analyse.

- **Analyser les programmes et les documents (selon l'extension).** Dans ce cas, Antivirus Fichiers analyse uniquement les fichiers potentiellement infectés et le format du fichier est pris en compte sur la base de son extension (cf. section "Liste des objets analysés en fonction de l'extension" à la page [96](#)).

Il ne faut pas oublier qu'une personne mal intentionnée peut envoyer un virus sur votre ordinateur dans un fichier dont l'extension est txt, alors qu'il s'agit en fait d'un fichier exécutable renommé en fichier txt. Si vous sélectionnez l'option **Analyser les programmes et les documents (selon l'extension)**, ce fichier sera ignoré pendant l'analyse. Si vous sélectionnez l'option **Analyser les programmes et les documents (selon le contenu)**, l'antivirus de fichiers ignorera l'extension, analysera l'en-tête du fichier et découvrira qu'il s'agit d'un fichier exe. Le fichier sera alors soumis à une analyse antivirus minutieuse.

Pour réduire le temps d'analyse et pour augmenter la vitesse de fonctionnement de l'application, vous pouvez analyser uniquement les nouveaux fichiers, ainsi que les fichiers qui ont été modifiés depuis leur analyse précédente. Pour activer ce mode, dans la section **Optimisation** cochez la case **Analyser uniquement les nouveaux fichiers et les fichiers modifiés**. Ce mode de fonctionnement se propage sur les fichiers simples et composés.

Dans le cadre **Fichiers composés**, spécifiez quels sont les fichiers composés à analyser :

- **Analyse des archives** : les archives des formats ZIP, CAB, RAR et ARJ seront analysées ;
- **Analyser les paquets d'installation** : les archives auto extractibles seront soumises à la recherche de virus ;
- **Analyser les documents joints** : les objets intégrés au fichier (par exemple, tableau Excel, macro dans un document Microsoft Office Word, pièce jointe d'un message électronique, etc.) seront analysés.

Afin de préciser le type de fichiers composés qu'il ne faut pas analyser, utilisez l'un des paramètres suivants :

- **Décompacter plus tard les fichiers de plus de ... Mo**. Lorsque la taille de l'objet composé dépasse cette limite, il sera analysé par Kaspersky Anti-Virus en tant qu'objet unique (l'en-tête est analysé) et il pourra être manipulé par l'utilisateur. L'analyse des objets qu'il contient sera réalisée plus tard. Si la case n'est pas cochée, l'accès aux fichiers dont la taille est supérieure à la valeur définie sera bloqué jusqu'à la fin de l'analyse des objets.
- **Ne pas décompacter les fichiers de plus de ... Mo**. Dans ce cas, le fichier dont la taille est supérieure à la valeur indiquée sera ignoré par l'analyse.

➔ Pour définir les types d'objets qui seront analysés par Antivirus Fichiers, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Protection**.
2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le groupe **Niveau de protection** (cf. ill. ci-après).

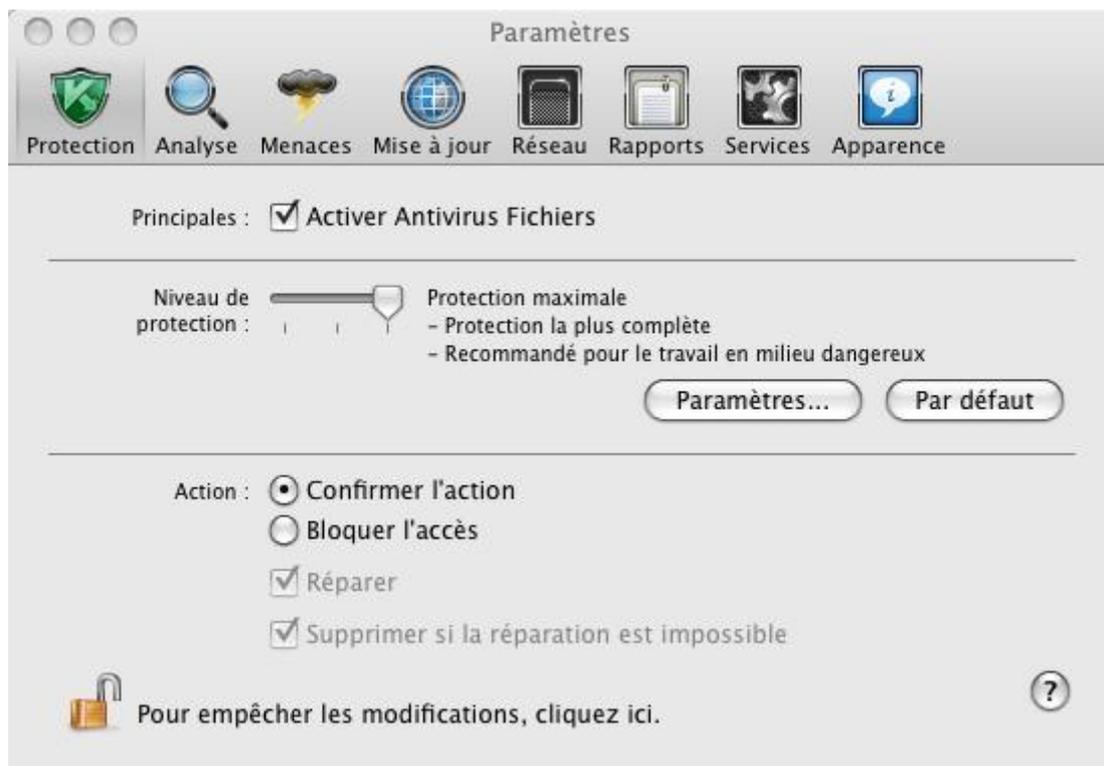


Figure 17 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez l'onglet **Général** (cf. ill. ci-après).

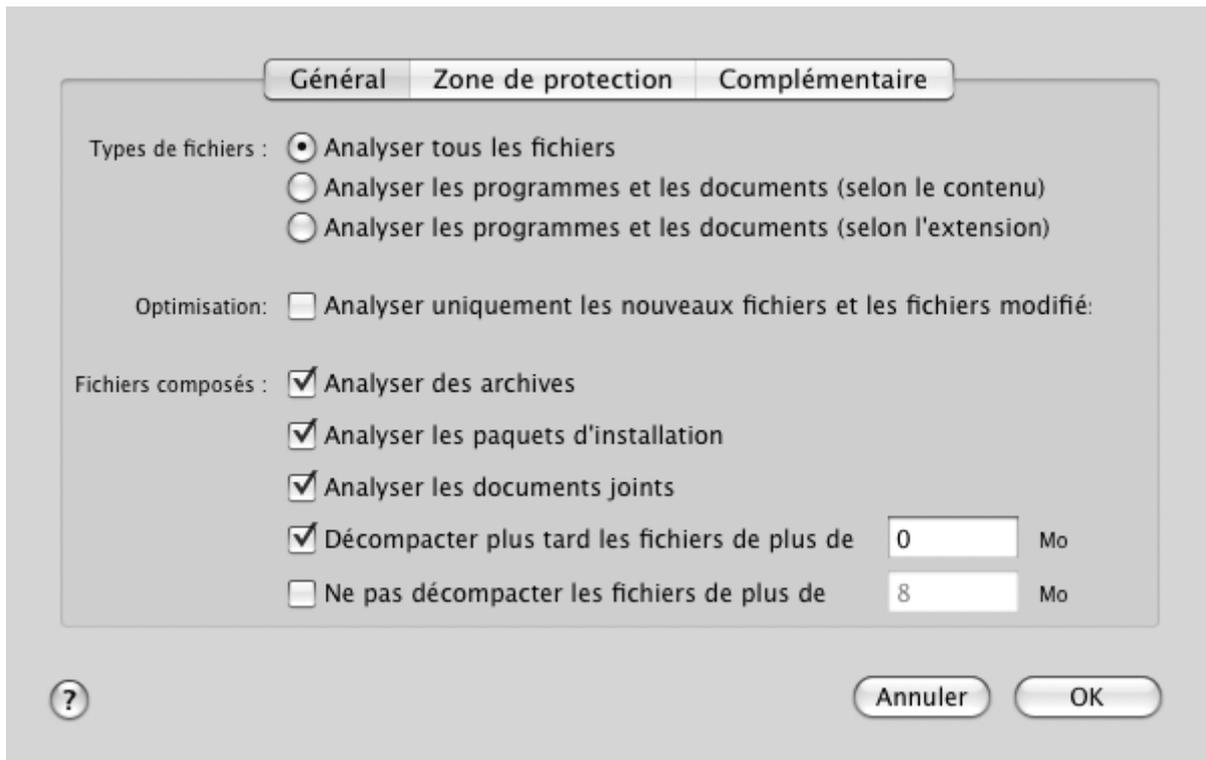


Figure 18 : Antivirus Fichiers. Configuration de l'analyse

CONSTITUTION DE LA COUVERTURE DE PROTECTION

Par défaut, Antivirus Fichiers analyse tous les fichiers dès qu'une requête lui est adressée, quel que soit le support sur lequel ils se trouvent (disque dur, CD/DVD-ROM ou carte Flash).

► Pour limiter la zone de protection, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Protection** (cf. ill. ci-après).

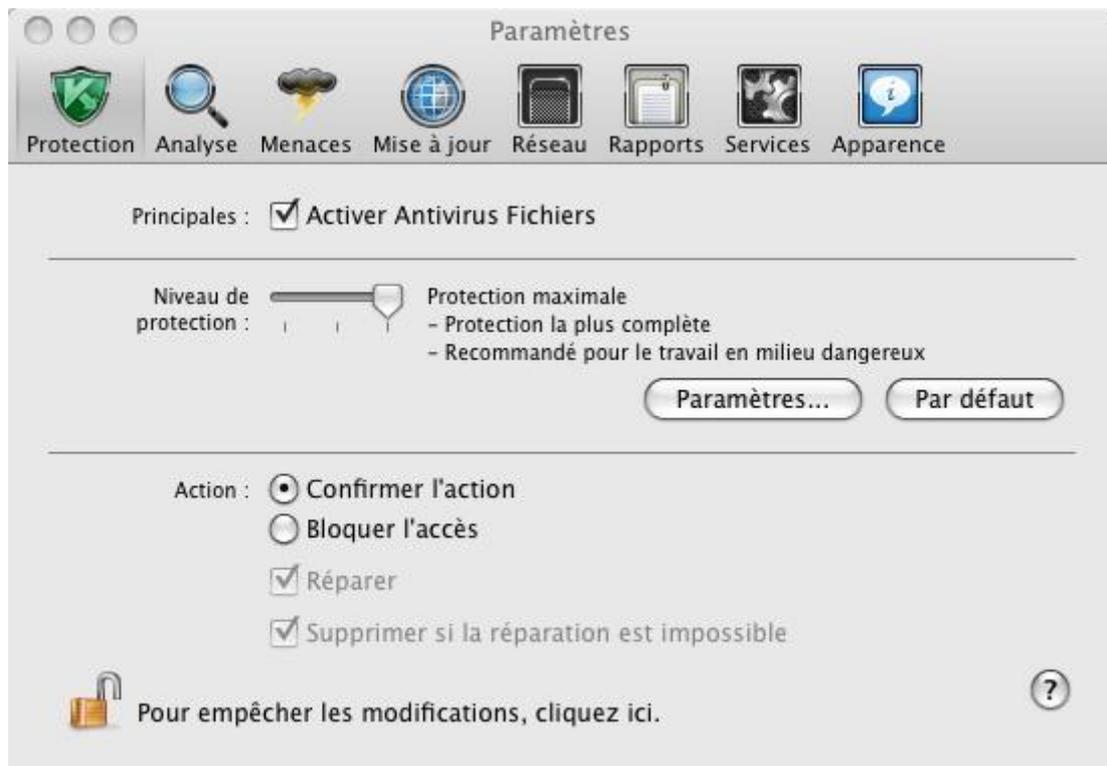


Figure 19 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le bloc **Niveau de protection**.
3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez l'onglet **Zone de protection** (cf. ill. ci-après).

L'onglet reprend la liste des objets qui seront soumis à l'analyse par Antivirus Fichiers. La protection de tous les objets situés sur les disques durs, les disques amovibles et les disques de réseaux connectés à votre ordinateur est activée par défaut. Vous pouvez enrichir ou modifier la liste à l'aide des boutons situés en dessous d'elle.

► Si vous souhaitez restreindre le nombre d'objets protégés, vous pouvez suivre une des méthodes suivantes :

1. Indiquer uniquement les répertoires, disques ou fichiers qui doivent être protégés.
2. Constituer une liste des objets qui ne doivent pas être protégés.

- Utiliser simultanément la première et la deuxième méthode, c.-à-d. définir une zone de protection dont une série d'objets sera exclue.

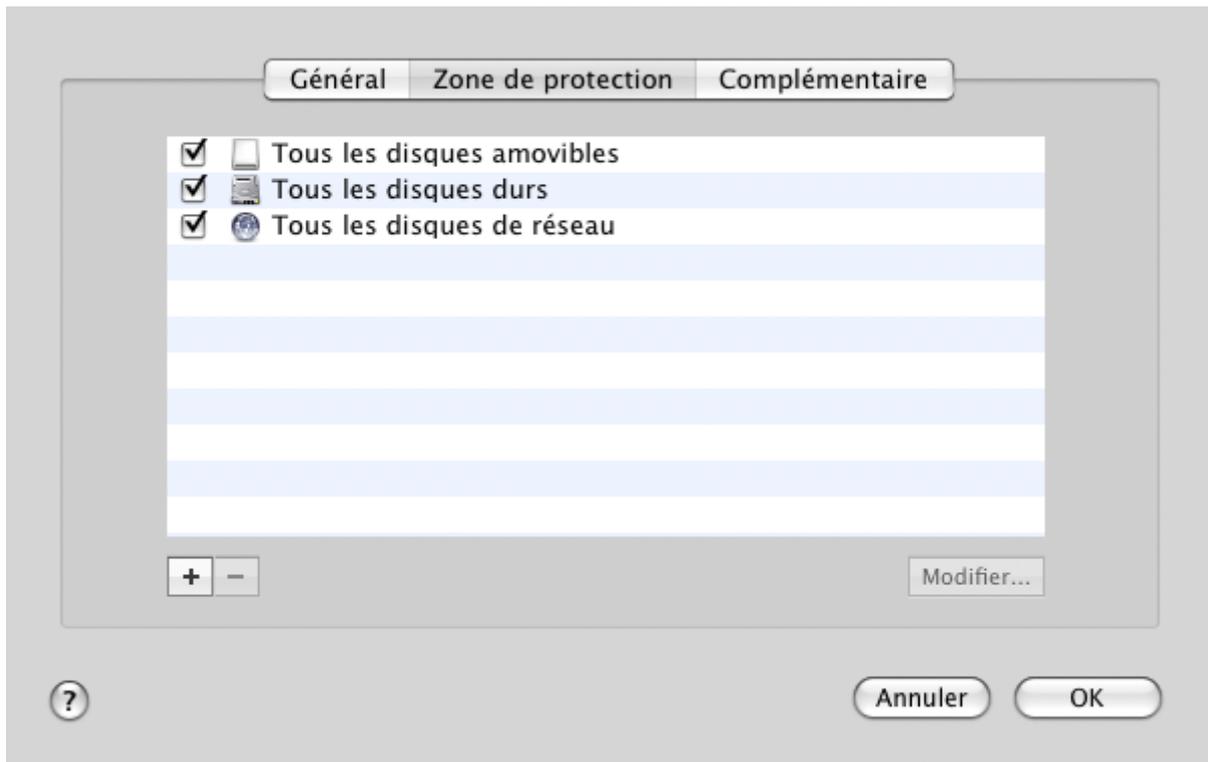


Figure 20 : Antivirus Fichiers. Constitution de la couverture de protection

CONFIGURATION DES PARAMETRES AVANCES

En tant que paramètres complémentaires de l'Antivirus Fichiers, vous pouvez : indiquer le mode d'analyse des objets du système de fichiers, activer la technologie iSwift qui augmente la productivité du traitement des objets et configurer l'arrêt temporaire du fonctionnement du composant.

► Pour configurer les paramètres avancés d'Antivirus Fichiers, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Protection** (cf. ill. ci-après).

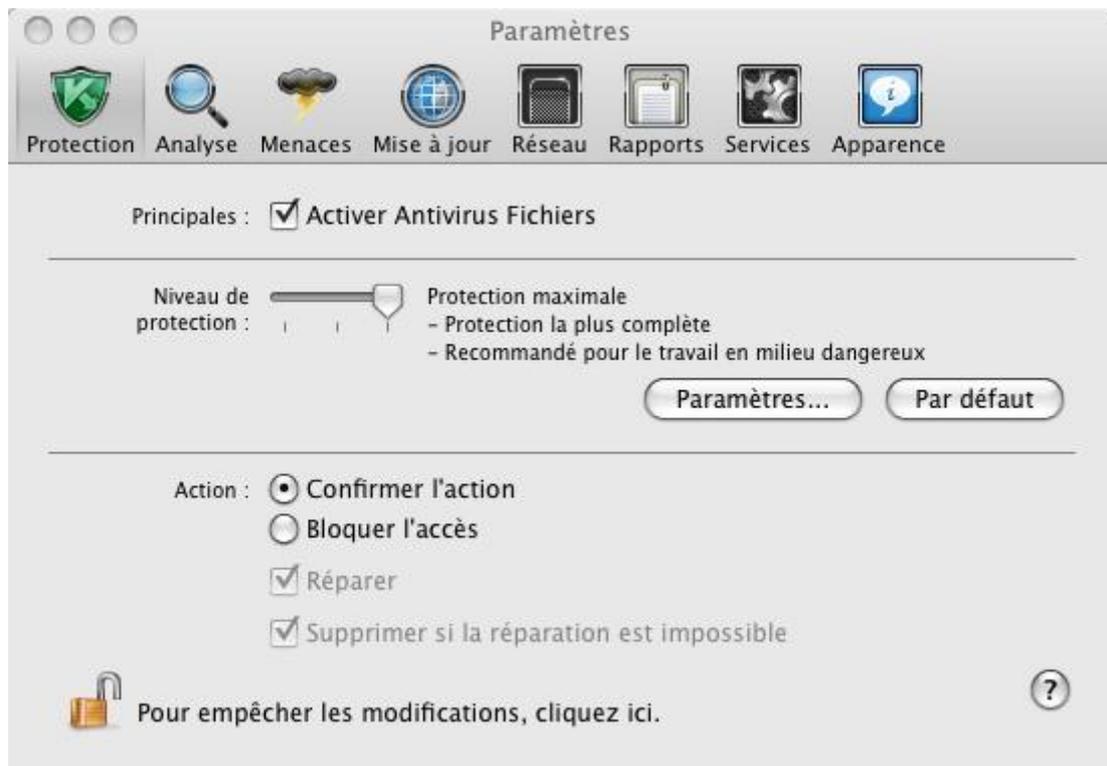


Figure 21 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le bloc **Niveau de protection**.
3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez l'onglet **Avancé** (cf. ill. ci-après).

Le mode d'analyse est défini par les conditions de fonctionnement de l'Antivirus Fichiers. Vous avez le choix entre :

- **Mode intelligent.** Ce mode vise à augmenter la vitesse de traitement des objets et leur mise à disposition pour l'utilisateur. La décision d'analyser l'objet est prise sur la base de l'analyse de l'opération exécutée avec l'objet.

Par exemple, dans le cas d'un fichier Microsoft Office, Kaspersky Anti-Virus analyse le fichier lorsqu'il est ouvert pour la première fois et fermé pour la dernière fois. Toutes les opérations intermédiaires sur le fichier sont exclues de l'analyse.

Le mode intelligent d'analyse des objets est utilisé par défaut.

- **Ouverture et modification** : Antivirus Fichier analyse les objets à l'ouverture et en cas de modification.
- **Ouverture** : les objets sont analysés uniquement à l'ouverture.
- **Exécution** : analyse les objets uniquement en cas de tentative d'exécution.

N'oubliez pas que peu importe le mode sélectionné, les fichiers à exécuter seront interceptés et analysés par Antivirus Fichiers.



Figure 22 : Antivirus Fichiers. Configuration des paramètres avancés

L'utilisation des technologies iSwift permet d'augmenter la vitesse de fonctionnement de l'Antivirus Fichiers grâce à l'exclusion de l'analyse de certains objets. L'exclusion d'un objet de l'analyse s'effectue selon l'algorithme spécial qui compte la date d'édition des bases, la date de l'analyse précédente et la modification des paramètres de l'analyse. Cette technologie fonctionne avec les objets de n'importe quels formats, tailles et types. Cependant, cette technologie possède une restriction : elle est liée à un emplacement concret du fichier dans le système de fichiers, et est applicable uniquement aux objets situés dans le système de fichiers HFS. Pour activer l'utilisation de iSwift lors de l'analyse, dans la section **Productivité** cochez la case **Utiliser la technologie iSwift**.

La suspension temporaire d'Antivirus Fichiers est parfois requise lors de l'exécution d'une tâche à usage intensif de ressources. Pour réduire la charge et permettre à l'utilisateur d'accéder rapidement aux objets, il est recommandé de suspendre le composant pendant un certain temps.

Pour suspendre le fonctionnement du composant pendant un certain temps, cochez la case **Selon la programmation** et dans la fenêtre (cf. ill. ci-après) qui s'ouvre à l'aide du bouton **Programmation**, définissez les périodes au cours desquelles les composants ne fonctionneront pas. Pour ce faire, saisissez les valeurs au format hh:mm dans les champs correspondants.



Figure 23 : Suspension de l'Antivirus Fichiers

SELECTION DE L'ACTION EXECUTEE SUR LES OBJETS

Si l'analyse d'un fichier détermine une infection ou une possibilité d'infection, la suite du fonctionnement d'Antivirus Fichiers dépendra de l'état de l'objet et de l'action sélectionnée.

A la fin de l'analyse, chaque objet peut se voir attribuer un des statuts suivants :

- état de l'un des programmes malveillants (exemple, virus, cheval de Troie) ;
- probablement infecté lorsqu'il est impossible d'affirmer avec certitude si l'objet est infecté ou non. Cela signifie que le fichier contient la séquence du code d'un virus inconnu ou le code modifié d'un virus connu.

Par défaut, tous les objets malveillants sont réparés et tous les objets probablement infectés sont placés en quarantaine.

► Pour modifier l'action à exécuter sur l'objet,

ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Protection** (cf. ill. ci-après). Dans le tableau ci-dessous figure la description de toutes les actions possibles d'Antivirus Fichiers sur les objets.

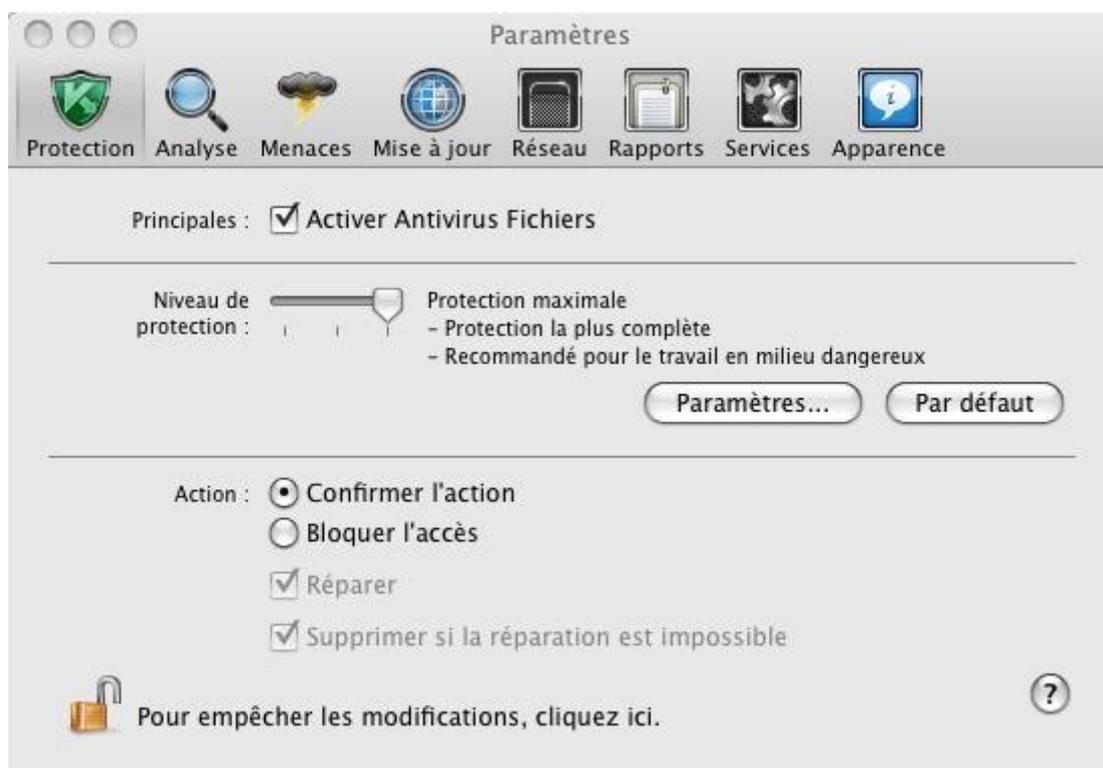


Figure 24 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

Tableau 1. Description des actions possibles sur les objets

Action choisie...	...en cas de découverte d'un objet infecté ou potentiellement infecté :
Confirmer l'action	Kaspersky Anti-Virus affiche un message d'avertissement qui reprend les informations relatives à l'objet malveillant étant source de l'infection (potentielle) du fichier et propose une des actions suivantes. Les actions varient en fonction de l'état de l'objet.
Bloquer l'accès	Kaspersky Anti-Virus bloque l'accès à l'objet. Par ailleurs, l'objet reste dans l'emplacement d'origine. Les informations relatives à cette situation sont consignées dans le rapport. Pour obtenir l'accès à un objet, le traitement des objets du rapport (cf. section "Onglet Détectés" à la page 88) est requis.

Action choisie...	...en cas de découverte d'un objet infecté ou potentiellement infecté :
Bloquer l'accès Réparer	Kaspersky Anti-Virus bloque l'accès à l'objet infecté et tente de le réparer. Si la réparation réussit, l'objet est à nouveau disponible. Si l'objet ne peut être réparé, il reste dans l'emplacement d'origine. Pour obtenir l'accès à un objet, le traitement des objets du rapport (cf. section "Onglet Détectés" à la page 88) est requis. Lors de la détection d'un objet potentiellement infecté, l'application y bloque l'accès et place l'objet en quarantaine (à la page 80).
Bloquer l'accès Réparer Supprimer si la réparation est impossible	Kaspersky Anti-Virus bloque l'accès à l'objet et tente de le réparer. Si la réparation réussit, l'objet est à nouveau disponible. Si la réparation de l'objet échoue, il sera supprimé.
Bloquer l'accès Supprimer	Kaspersky Anti-Virus bloque l'accès à l'objet et le supprime.

Avant toute réparation ou suppression d'un objet, Kaspersky Anti-Virus crée une copie de sauvegarde et la place dans le dossier de sauvegarde (à la page [83](#)) au cas où il faudrait restaurer l'objet ou s'il devenait possible de le réparer.

RESTAURATION DES PARAMETRES DE PROTECTION DU COURRIER PAR DEFAUT

Lorsque vous configurez l'Antivirus Fichiers, vous pouvez décider à n'importe quel moment de revenir aux paramètres recommandés. Il s'agit des paramètres optimums recommandés par les experts de Kaspersky Lab et regroupés au sein du niveau de protection **Recommandé**.

► *Pour restaurer les paramètres de protection des fichiers par défaut, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Protection** (cf. ill. ci-après).

2. Cliquez sur le bouton **Par défaut** dans le bloc **Niveau de protection**.

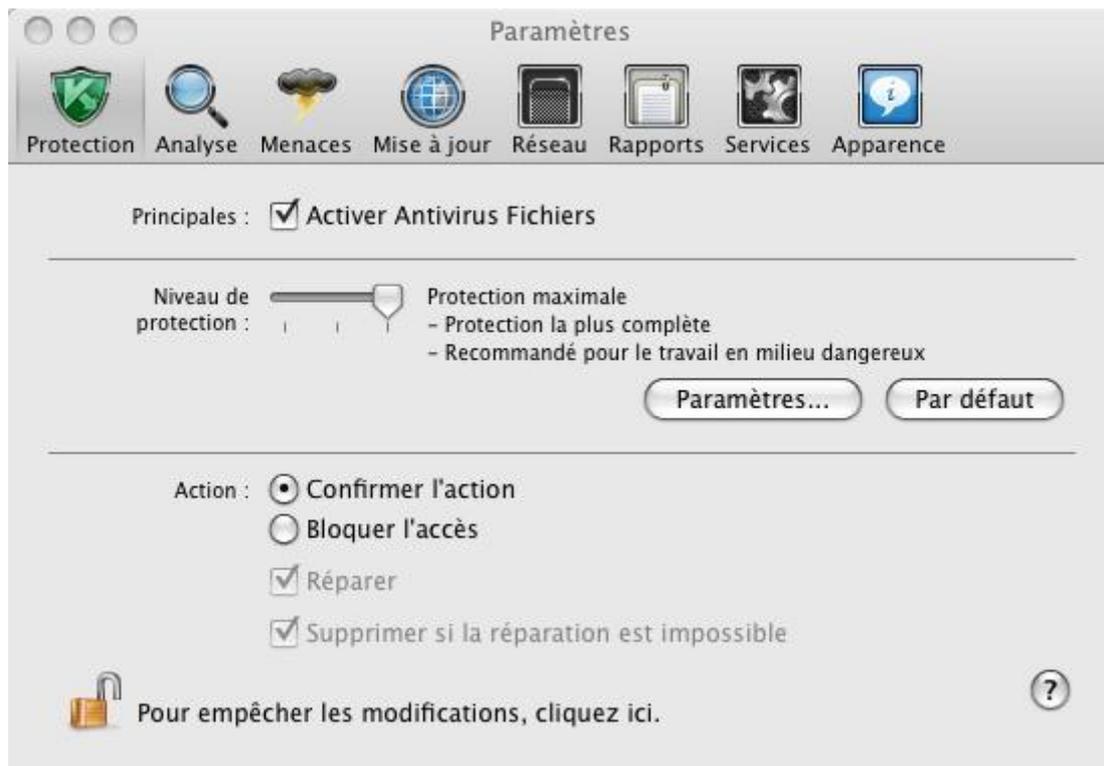


Figure 25 : Fenêtre de configuration de l'application. Antivirus Fichiers

STATISTIQUES DE LA PROTECTION DES FICHIERS

Certaines données statistiques sur le fonctionnement actuel du composant (nombre d'objets analysés depuis la dernière exécution d'Antivirus Fichiers, nombre d'objets dangereux découverts et nom du fichier en cours d'analyse) sont reprises dans la fenêtre principale de l'application (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page [13](#)).

Pour voir le rapport détaillé sur le fonctionnement du composant, cliquez sur le bouton  dans la fenêtre principale de l'application et dans la fenêtre du rapport qui s'ouvre, sélectionnez **Antivirus Fichiers** dans la section **Tâches exécutées**. Si Antivirus Fichiers est désactivé pour une raison quelconque, vous pourrez consulter le rapport détaillé sur les résultats de l'exécution antérieure dans la rubrique **Tâches terminées** de la fenêtre du rapport.

Si le fonctionnement d'Antivirus Fichiers s'est soldé par une erreur, consultez le rapport et tentez de relancer le composant. Si vous ne parvenez pas à résoudre vous-même le problème, contactez le Service d'assistance technique de Kaspersky Lab (cf. section "Contacter le Service d'assistance technique" à la page [9](#)).

Les informations fondamentales sur le fonctionnement du composant sont regroupées sous les onglets suivants :

- Tous les objets dangereux découverts dans les messages sont repris sur l'onglet **Défectés** (cf. section "Onglet Défectés" à la page [88](#)). Vous y découvrirez le chemin d'accès complet vers l'emplacement de chaque objet, ainsi que le statut attribué par l'Antivirus Fichiers. Si le programme a pu définir exactement le programme malveillant qui a infecté l'objet, il recevra le statut correspondant, par exemple : *virus*, *cheval de Troie*, etc. S'il est impossible de définir avec exactitude le type de programme malveillant, l'objet recevra le statut *suspect*. En plus de l'état, le rapport reprend également les informations relatives à l'action exécutée sur l'objet (*découvert*, *introuvable*, *réparé*).
- La liste complète des événements survenus pendant le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers figure sur l'onglet **Événements** (cf. section "Onglet Événements" à la page [89](#)). Les événements prévus sont :
 - *événement informatif* (par exemple : l'objet n'a pas été traité : ignoré selon le type) ;

- *avertissement* (par exemple : découverte d'un virus) ;
- *remarque* (par exemple : archive protégée par un mot de passe).
- **Les statistiques** de l'analyse sont reprises sur l'onglet correspondant (cf. section "Onglet Statistiques" à la page [90](#)). Vous y retrouverez le nombre total d'objets analysés, ainsi que le nombre d'objets correspondant à des archives, le nombre d'objets dangereux, le nombre d'objets réparés, le nombre d'objets placés en quarantaine, etc. dans des colonnes séparées.
- **Les paramètres** de fonctionnement de l'Antivirus Fichiers sont repris sur l'onglet du même nom (cf. section "Onglet Statistiques" à la page [92](#)). Pour passer rapidement à la configuration du composant, cliquez sur **Modifier les paramètres**.

ANALYSE

Outre la protection en temps réel de l'ordinateur garantie par Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)), il est primordial de rechercher la présence éventuelle de virus sur l'ordinateur à intervalles réguliers. Cette activité est indispensable afin d'éviter la propagation de programmes malveillants qui n'auraient pas été interceptés par les composants de la protection en raison, par exemple, d'un niveau de protection trop bas ou de tout autre motif.

Pour ce faire, Kaspersky Anti-Virus prévoit les tâches suivantes :

-  **Analyse**
Recherche de virus sur un objet spécifique (fichiers, dossier, disques, disques amovibles).
-  **Analyse complète**
Recherche de virus sur l'ordinateur avec une analyse minutieuse de tous les disques connectés.
-  **Analyse rapide**
Recherche de virus éventuels uniquement dans les secteurs critiques de l'ordinateur : dossiers contenant les fichiers du système d'exploitation (/System) et les bibliothèques système (/Library).

Par défaut, ces tâches sont exécutées selon les paramètres recommandés. Vous pouvez modifier ces paramètres (cf. section "Configuration des tâches liées à la recherche de virus" à la page [51](#)) et même programmer le lancement de la tâche (cf. section "Programmation des tâches de recherche de virus" à la page [58](#)). Il est également possible de créer des tâches de recherche de virus (cf. section "Création de tâches liées à la recherche de virus" à la page [49](#)).

DANS CETTE SECTION

Administration des tâches liées à la recherche de virus	46
Composition de la liste des objets à analyser.....	48
Création de tâches liées à la recherche de virus	49
Configuration des tâches liées à la recherche de virus	51
Statistiques de la recherche de virus.....	63

ADMINISTRATION DES TACHES LIEES A LA RECHERCHE DE VIRUS

Les tâches liées à l'analyse peuvent être lancées manuellement ou automatiquement selon un programme défini (cf. section "Programmation des tâches de recherche de virus" à la page [58](#)).

► *Pour lancer la tâche de recherche de virus manuellement, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .

2. Dans le menu qui s'ouvre (cf. ill. ci-après), sélectionnez la tâche nécessaire : **Analyse complète**, **Analyse express** ou **Analyse**. Quand vous sélectionnez la dernière tâche, il vous est proposé, en supplément, de sélectionner l'objet/les objets à analyser (cf. section "Composition de la liste des objets à analyser" à la page 48). Excepté des tâches énumérées comprises dans l'application, les tâches utilisateurs d'analyse s'affichent dans le menu (cf. section "Création de tâches liées à la recherche de virus" à la page 49), si de telles tâches ont été créées.



Figure 26 : Tâches de recherche de virus

Les informations relatives aux tâches en cours d'exécution apparaissent dans la partie gauche de la fenêtre principale, ainsi que dans la section **Tâches exécutées** de la fenêtre du rapport (cf. section "Rapports" à la page 86). Les informations sur les tâches déjà exécutées sont présentées dans la fenêtre du rapport, dans la section **Tâches terminées**.

► Pour suspendre l'exécution de la tâche de recherche de virus, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre du rapport de Kaspersky Anti-Virus. Pour ce faire, dans la fenêtre principale (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page 13) cliquez sur le bouton .

2. Dans la liste à gauche (cf. ill. ci-après), sélectionnez le nom de la tâche nécessaire de recherche de virus et cliquez sur le bouton **Suspendre**. L'analyse sera suspendue jusqu'à ce que la tâche soit à nouveau relancée manuellement ou selon la programmation. Lancez l'analyse manuelle, cliquez sur le lien **Démarrer**.

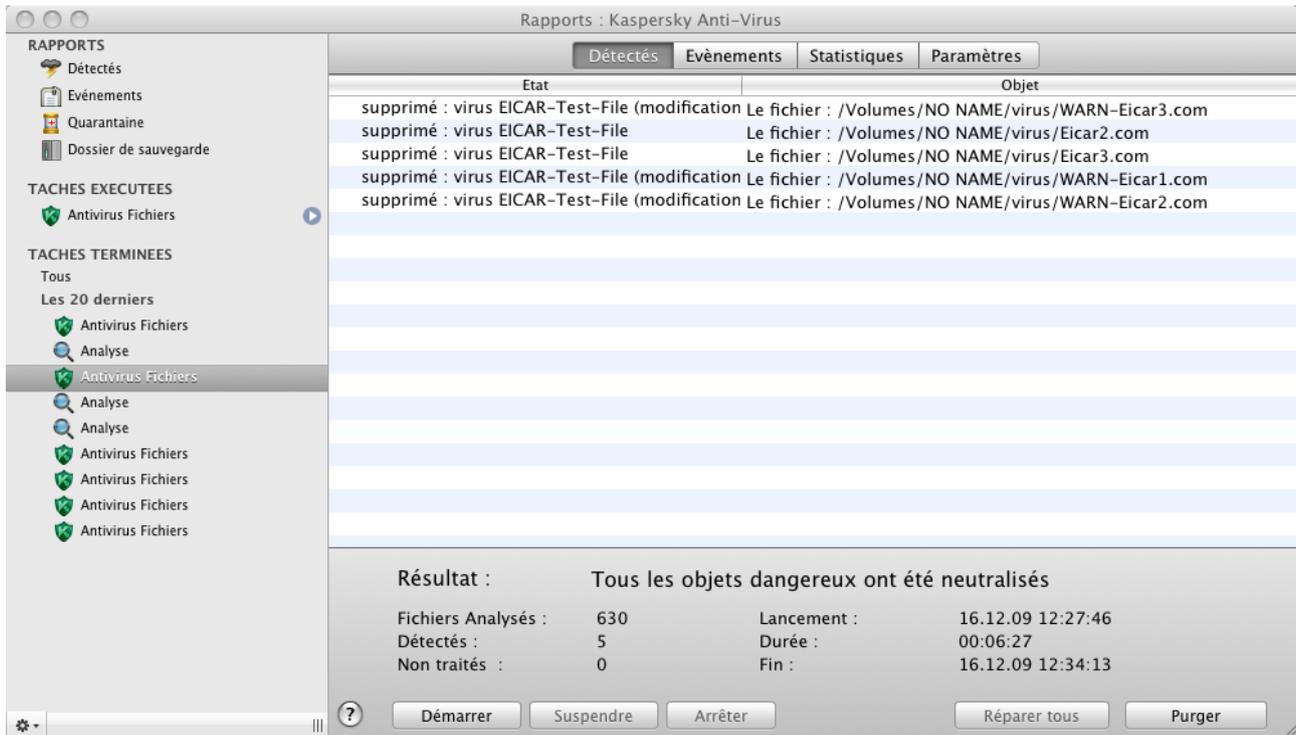


Figure 27 : Gestion des tâches de recherche de virus depuis un rapport

➤ Pour suspendre l'exécution de la tâche, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre du rapport de Kaspersky Anti-Virus. Pour ce faire, dans la fenêtre principale (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page 13) cliquez sur le bouton .
2. Dans la liste à gauche (cf. ill. ci-dessus), sélectionnez le nom de la tâche nécessaire de recherche de virus et cliquez sur le bouton **Arrêter**. L'analyse sera suspendue jusqu'à ce que la tâche soit à nouveau relancée manuellement ou selon la programmation. Au moment du lancement suivant de la tâche, vous pourrez soit reprendre la recherche là où elle a été interrompue, soit en lancer une nouvelle.

COMPOSITION DE LA LISTE DES OBJETS A ANALYSER

L'application contient deux tâches de recherche de virus avec les listes (déjà formées) des objets à analyser : **Analyse complète** et **Analyse express**. La première tâche vous permet d'analyser tout l'ordinateur et tous les périphériques qui y sont connectés. La deuxième tâche permet d'analyser uniquement les objets vulnérables (du point de vue de la protection) : les catalogues de système et les bibliothèques, les catalogues de chargement des fichiers.

➤ Pour faire connaissance avec la liste des objets à analyser ou de la modifier, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Analyse**.
2. Dans la liste à gauche, sélectionnez le nom de la tâche : **Analyse complète** ou **Analyse express**. A droite dans la fenêtre, cliquez sur le bouton **Modifier** dans le groupe **Objets à analyser**. Finalement, la fenêtre avec la liste des objets s'ouvre (cf. ill. ci-après). Modifiez-la, si nécessaire.

Pour ajouter un objet dans la liste, déplacez-le tout simplement dans la fenêtre ou cliquez sur le bouton . Dans le dernier cas, la fenêtre standard de la sélection du fichier s'ouvre. Si l'objet ajouté contient des sous-

objets (par exemple, des sous-dossiers), qui doivent aussi être analysés, cochez la case **Sous-répertoires compris** dans la fenêtre de la sélection du fichier.

Pour supprimer un objet, sélectionnez-le dans la liste et cliquez sur . Vous pouvez suspendre temporairement l'analyse de certains objets sans avoir à les supprimer de la liste. Pour ce faire, il suffit de désélectionner la case qui se trouve en regard de l'objet qui ne doit pas être analysé.

De manière analogue, vous pouvez composer/modifier la liste des objets à analyser pour les tâches d'utilisateurs (cf. section "Création de tâches liées à la recherche de virus" à la page [49](#)).

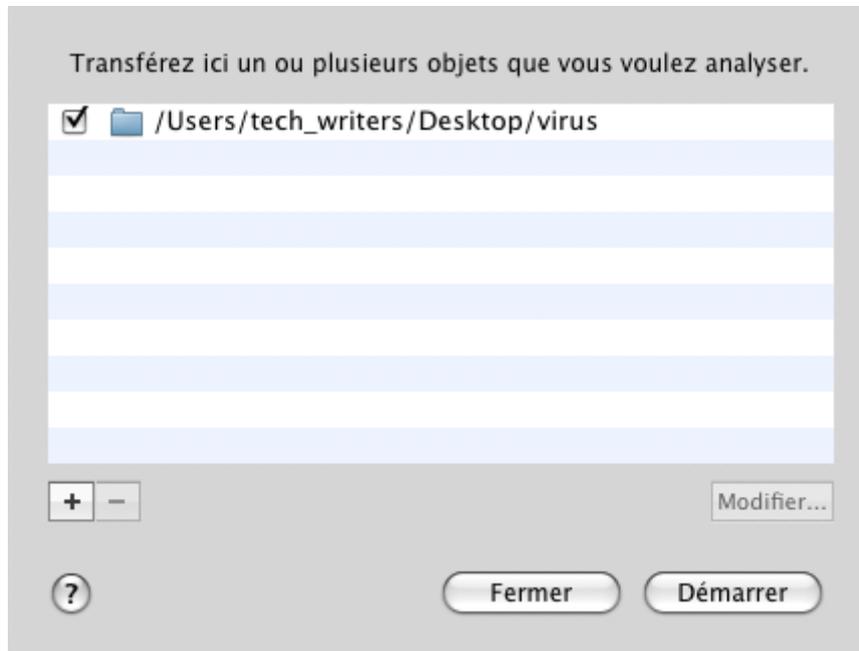


Figure 28 : Composition de la liste des objets à analyser

Oltre la tâche d'analyse complète et express, Kaspersky Anti-Virus contient la tâche d'analyse d'un fichier/dossier séparé : **Analyse**. Cette tâche ne possède pas de liste pré composée des objets à analyser. Au lancement de cette tâche, il vous est toujours proposé de composer une nouvelle liste.

► Pour sélectionner un ou plusieurs objets à analyser, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .
2. Dans le menu qui s'ouvre, sélectionnez la tâche **Analyse**. En conséquence, la fenêtre avec la liste des objets s'ouvrira (cf. ill. ci-dessus). Modifiez la liste par le mode décrit ci-dessus.

CREATION DE TACHES LIEES A LA RECHERCHE DE VIRUS

Afin de rechercher la présence éventuelle de virus parmi les objets de votre ordinateur, vous pouvez soit utiliser les tâches d'analyse livrées avec Kaspersky Anti-Virus, soit utiliser des tâches personnalisées. La création d'une tâche s'opère sur la base des tâches d'analyse existantes.

► Pour créer une tâche d'analyse, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), passez au lien **Analyse** et dans la liste à gauche (cf. ill. ci-après), sélectionnez la tâche dont les paramètres sont les plus proches de vos exigences.

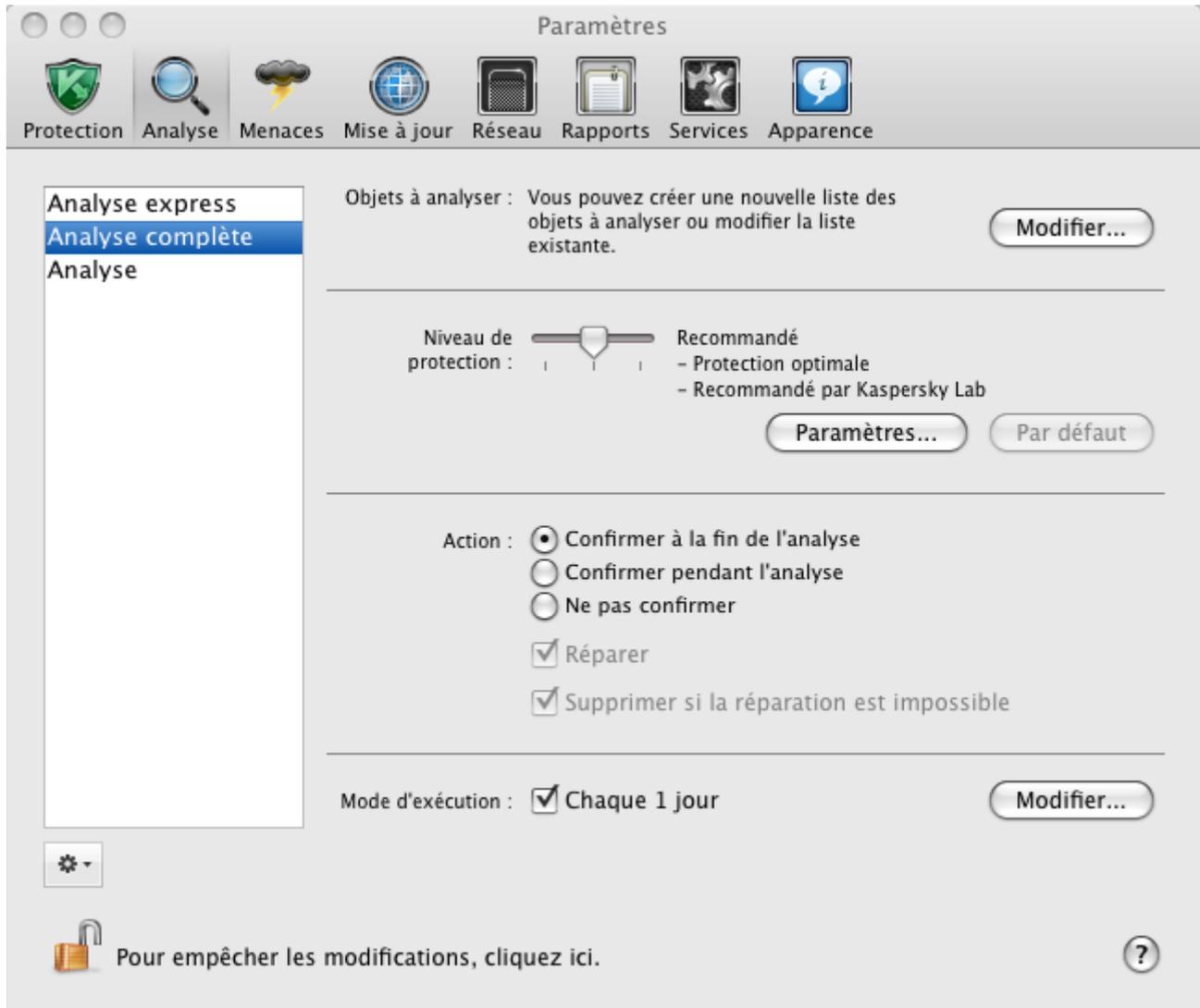


Figure 29 : Fenêtre de configuration de l'application. Tâche de l'analyse complète

2. Cliquez sur le bouton , situé sous la liste des tâches d'analyse, puis choisissez l'option **Copier**.
3. Saisissez le nom de la nouvelle tâche dans la fenêtre qui s'ouvre, puis cliquez sur **OK**. La tâche portant le nom indiqué apparaîtra dans la liste.

La nouvelle tâche possède des paramètres identiques à ceux de la tâche qui lui a servi de fondation. Vous devrez par conséquent réaliser une configuration complémentaire : créer la liste des objets à analyser (cf. section "Composition de la liste des objets à analyser" à la page 48), indiquer les paramètres (cf. section "Configuration des tâches liées à la recherche de virus" à la page 51) utilisés pour l'exécution de la tâche, ainsi que la nécessité de configurer ou non la programmation du lancement automatique (cf. section "Programmation des tâches de recherche de virus" à la page 58).

L'utilisateur peut créer pas plus de six tâches dans l'application.

➤ *Pour renommer la tâche créée, procédez comme suit :*

1. Sélectionnez la tâche dans la liste, cliquez sur le bouton  situé sous la liste des tâches d'analyse, et sélectionnez le point **Renommer**.
2. Saisissez le nom de la tâche dans la fenêtre qui s'ouvre, puis cliquez sur **OK**. Le nom de la tâche sera modifié.

➤ *Pour supprimer la tâche créée, procédez comme suit :*

1. Sélectionnez la tâche dans la liste, cliquez sur le bouton  situé sous la liste des tâches d'analyse, et sélectionnez le point **Supprimer**.
2. Confirmez la suppression de la tâche dans la boîte de dialogue qui s'affiche. La tâche sera ainsi supprimée de la liste des tâches.

Vous pouvez uniquement renommer ou supprimer les tâches que vous avez créées.

CONFIGURATION DES TACHES LIEES A LA RECHERCHE DE VIRUS

Les paramètres suivants définissent la manière dont l'analyse des objets se déroule sur l'ordinateur :

- **Niveau de protection.**

Le niveau de protection est l'ensemble de paramètres qui définissent la relation entre le détail et la vitesse de l'analyse des objets. Il existe trois niveaux prédéfinis de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection des fichiers" à la page [34](#)) mis au point par les experts de Kaspersky Lab.

- **Action à réaliser sur l'objet identifié.**

L'action détermine le comportement de Kaspersky Anti-Virus (cf. section "Sélection de l'action exécutée sur les objets" à la page [42](#)) en cas de découverte d'un objet infecté ou potentiellement infecté.

- **Programmation.**

Le lancement automatique de la tâche selon un horaire défini (cf. section "Programmation des tâches de recherche de virus" à la page [58](#)) permet de rechercher la présence éventuelle de virus sur l'ordinateur en temps opportuns.

- **Lancement de la tâche au nom de l'utilisateur.**

Lancement de la tâche au nom de (cf. section "Lancement des tâches d'analyse au nom de l'utilisateur" à la page [59](#)) de l'utilisateur privilégié assure une analyse à temps peut importe les privilèges de l'utilisateur travaillant sur l'ordinateur au moment actuel.

De plus, vous pouvez définir des paramètres uniques de lancement pour toutes les tâches.

DANS CETTE SECTION

Sélection du niveau de protection	52
Définition du type d'objet analysé	54
Sélection de l'action exécutée sur les objets	56
Programmation des tâches de recherche de virus	58
Lancement des tâches d'analyse au nom de l'utilisateur	59
Définition de paramètres d'analyse uniques pour toutes les tâches	61
Restauration des paramètres d'analyse par défaut	62

SELECTION DU NIVEAU DE PROTECTION

Chaque tâche liée à la recherche de virus analyse les objets selon un des trois niveaux suivants (cf. ill. ci-après) :

- **Protection maximale** pour l'**analyse** complète en profondeur de votre ordinateur ou d'un disque, d'un répertoire ou d'un dossier particulier. Ce niveau est recommandé lorsque vous pensez que votre ordinateur a été infecté par un virus.
- **Recommandé**. Les paramètres de ce niveau correspondent aux paramètres recommandés par les experts de Kaspersky Lab.

- **Vitesse maximale** : les paramètres de ce niveau vous permettent d'utiliser confortablement des applications à usage intensif de ressources systèmes, dans la mesure où l'ensemble des fichiers analysés est réduit.

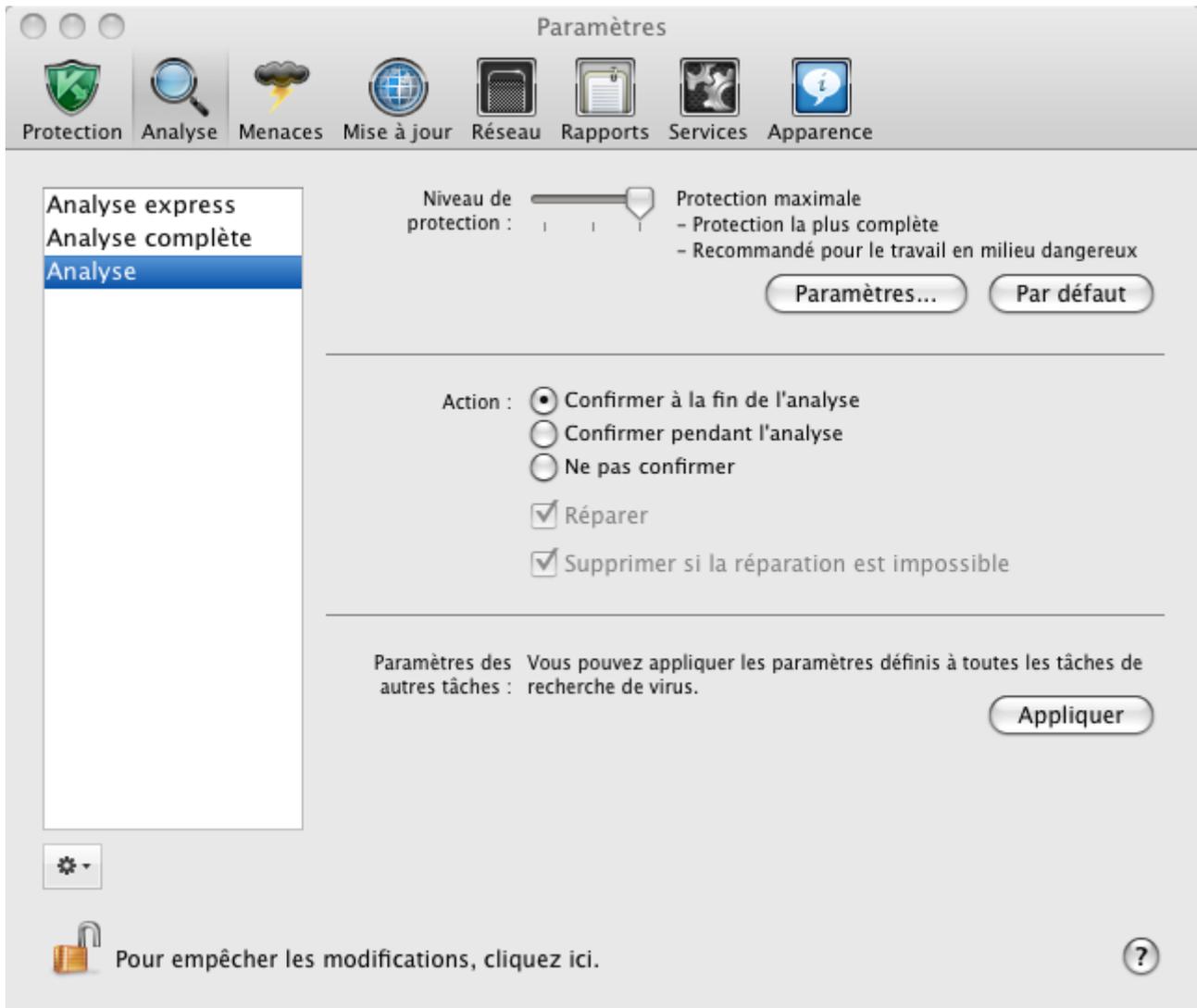


Figure 30 : Fenêtre de configuration de l'application. Analyse

L'analyse est réalisée par défaut au niveau **Recommandé**. Vous pouvez augmenter ou réduire le niveau d'analyse des objets en sélectionnant un autre niveau ou en modifiant les paramètres du niveau actuel.

➤ *Pour modifier le niveau de protection,*

déplacez simplement le curseur. En réglant le niveau de la sécurité, vous modifiez le rapport entre la vitesse de l'analyse et la quantité des fichiers analysés : plus le nombre de fichiers soumis à l'analyse est réduit, plus la vitesse de l'analyse sera élevée.

Si aucun des niveaux prédéfinis ne répond à vos attentes, vous pouvez procéder à une configuration avancée des paramètres de vérification. Pour ce faire, il est conseillé de choisir le niveau le plus proche de vos besoins en guise de point de départ et d'en modifier les paramètres. Dans ce cas, le nom du niveau de sécurité devient **Utilisateur**.

➤ *Pour modifier les paramètres du niveau de protection actuel, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Analyse** (cf. ill. ci-dessus).
2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le bloc **Niveau de protection**.

- Dans la fenêtre qui s'ouvre, modifiez les paramètres de la protection des fichiers, puis cliquez sur **OK**.

DEFINITION DU TYPE D'OBJET ANALYSE

La définition du type d'objet à analyser précise le format, la taille et l'emplacement des fichiers sur lesquels porte la tâche.

Le type de fichiers à analyser est défini dans la section **Types de fichiers** (cf. ill. ci-après). Choisissez l'une des trois options :

- **Analyser tous les fichiers.** Tous les fichiers seront analysés.
- **Analyser les programmes et les documents (selon le contenu).** Si vous sélectionnez ce groupe, le composant Kaspersky Anti-Virus n'analysera que les fichiers potentiellement infectés, c'est-à-dire les fichiers dans lesquels un virus peut être infiltré.

Avant de passer à la recherche de virus dans l'objet, le système définit le format du fichier (txt, doc, exe, etc.) en analysant son titre interne.

- **Analyser les programmes et les documents (selon l'extension).** Dans ce cas, Kaspersky Anti-Virus analyse uniquement les fichiers potentiellement infectés et le format du fichier est pris en compte sur la base de son extension (cf. section "Liste des objets analysés en fonction de l'extension" à la page [96](#)).

Il ne faut pas oublier qu'une personne mal intentionnée peut envoyer un virus sur votre ordinateur dans un fichier dont l'extension est txt, alors qu'il s'agit en fait d'un fichier exécutable renommé en fichier txt. Si vous sélectionnez l'option **Analyser les programmes et les documents (selon l'extension)**, ce fichier sera ignoré pendant l'analyse. Si vous sélectionnez l'option **Analyser les programmes et les documents (selon le contenu)**, Kaspersky Anti-Virus ignorera l'extension, analysera l'en-tête du fichier et découvrira qu'il s'agit d'un fichier exe. Le fichier sera alors soumis à une analyse antivirus minutieuse.

Dans la section **Optimisation**, vous pouvez instaurer une limite sur la durée de l'analyse ainsi que la taille maximale d'un objet analysé, et activer l'utilisation des technologies qui augmentent la productivité de l'analyse :

- **Passer le fichier si l'analyse dure plus de ... s.** Cochez cette case afin de limiter dans le temps l'analyse d'un objet et saisissez la durée maximale autorisée pour l'analyse dans le champ de droite. Si cette valeur est dépassée, l'objet est exclu de l'analyse.
- **Ne pas analyser les archives dont la taille dépasse ... Mo.** Cochez cette case pour limiter l'analyse des objets au niveau de la taille et saisissez la taille maximale autorisée dans le champ de droite. Si cette valeur est dépassée, l'objet est exclu de l'analyse.
- **Analyser uniquement les nouveaux fichiers et les fichiers modifiés.** Si la case est cochée, seuls les nouveaux fichiers sont analysés, ainsi que les fichiers qui ont été modifiés depuis leur analyse précédente. Un tel mode de fonctionnement permet de réduire visiblement le temps d'analyse.
- **Utiliser la technologie iSwift.** Cochez la case pour activer la technologie permettant d'augmenter la vitesse d'analyse grâce à l'exclusion de certains objets. L'exclusion d'un objet de l'analyse s'effectue selon l'algorithme spécial qui compte la date d'édition des bases, la date de l'analyse précédente et la modification des paramètres de l'analyse. Cette technologie fonctionne avec les objets de n'importe quels formats, tailles et types. Cependant, cette technologie possède une restriction : elle est liée à un emplacement concret du fichier dans le système de fichiers, et est applicable uniquement aux objets situés dans le système de fichiers HFS.

Dans le cadre **Fichiers composés**, spécifiez quels sont les fichiers composés à analyser :

- **Analyser les archives :** analyse les archives au format ZIP, CAB, RAR, ARJ, LHA, JAR, ICE.

La suppression des archives que Kaspersky Anti-Virus ne peut réparer (par exemple, .ha, .uue, .tar) ne se produit pas en mode automatique, même si l'action **Réparer** et **Supprimer, si la réparation est impossible** a été sélectionnée.

Pour supprimer de telles archives, cliquez sur le bouton **Supprimer l'archive** dans la fenêtre de notification de découverte d'un objet dangereux. Ce message apparaît après le lancement du traitement des objets découverts pendant l'analyse. Une telle archive infectée peut être supprimée manuellement.

- **Analyser les documents joints** : analyser des objets joints à un fichier (par exemple, tableau Excel, macro dans un document Microsoft Word, pièce jointe d'un message électronique, etc.).
- **Analyser les fichiers au format de messagerie** : analyser les fichiers au format de courrier électronique, ainsi que les bases de données de messagerie. Lorsque la case est cochée, Kaspersky Anti-Virus décompose le fichier au format de messagerie et recherche la présence éventuelle de virus dans chacun des composants du message (corps du message, pièce jointe). Si la case n'est pas sélectionnée, le fichier au format de messagerie est considéré comme un objet unique.
- **Analyser les archives protégées par un mot de passe** : active l'analyse des archives protégées par un mot de passe. La boîte de dialogue de saisie du mot de passe s'affichera avant de procéder à l'analyse des objets de l'archive. Si la case n'est pas cochée, les archives protégées par un mot de passe seront ignorées.

➔ Pour configurer les paramètres de l'analyse des objets, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Analyse**.
2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le groupe **Niveau de protection** (cf. ill. ci-après).

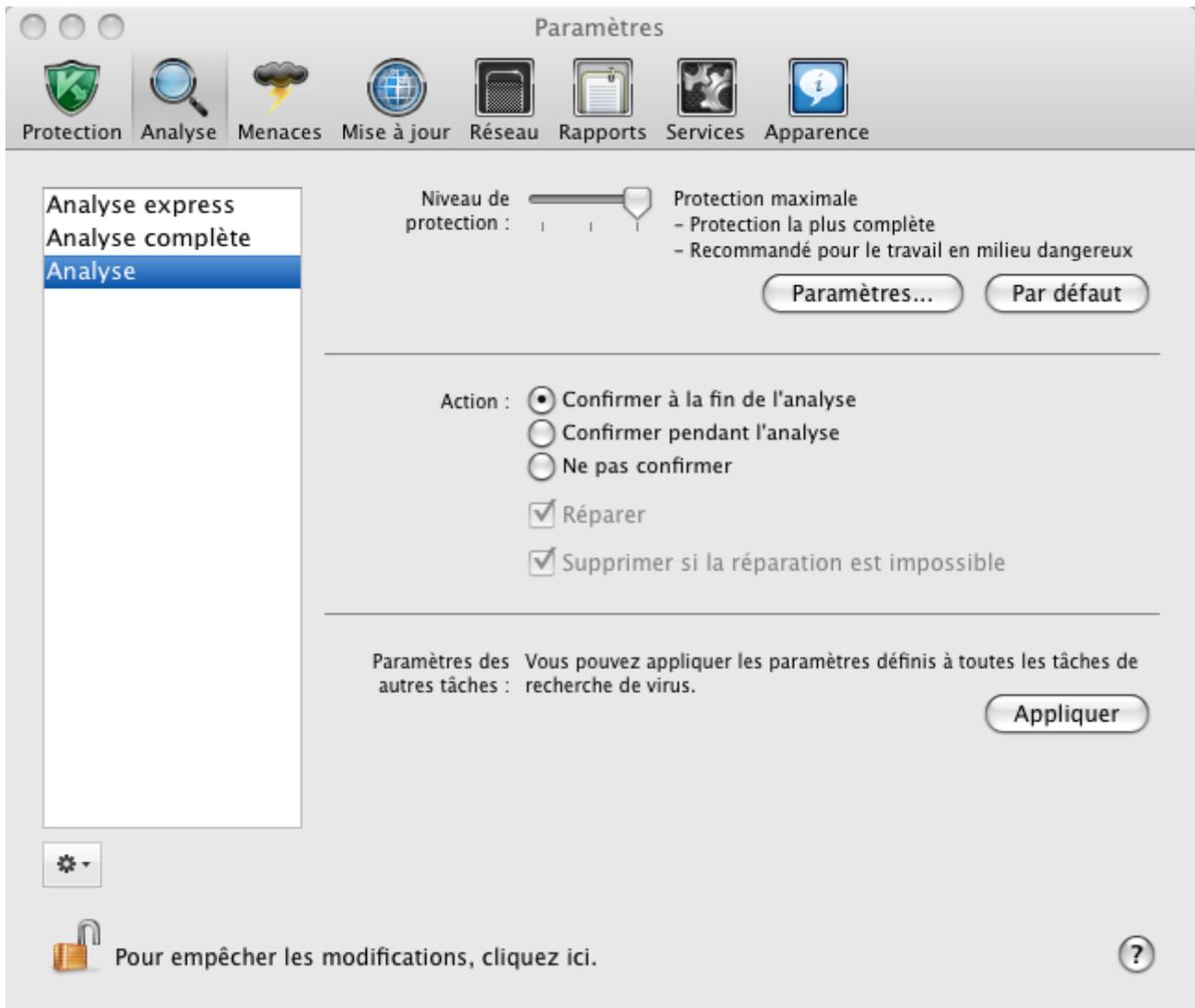


Figure 31 : Fenêtre de configuration de l'application. Analyse

3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez l'onglet **Général** (cf. ill. ci-après).

Figure 32 : Analyse. Configuration de l'analyse

SELECTION DE L'ACTION EXECUTEE SUR LES OBJETS

Si l'analyse d'un objet détermine une infection ou une possibilité d'infection, la suite du fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus dépendra de l'état de l'objet et de l'action sélectionnée.

A la fin de l'analyse, chaque objet peut se voir attribuer un des statuts suivants :

- état de l'un des programmes malveillants (exemple, *virus*, *cheval de Troie*).
- *probablement infecté* lorsqu'il est impossible d'affirmer avec certitude si l'objet est infecté ou non. Cela signifie que le fichier contient probablement la séquence du code d'un virus inconnu ou le code modifié d'un virus connu.

Par défaut, tous les objets infectés sont réparés et tous les objets probablement infectés sont placés en quarantaine (à la page [80](#)).

► Pour modifier l'action à exécuter sur l'objet,

ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), passez à l'onglet **Analyse** et sélectionnez le nom de la tâche dans la liste des tâches. Dans le tableau ci-dessous figure la description de toutes les actions possibles sur les objets.

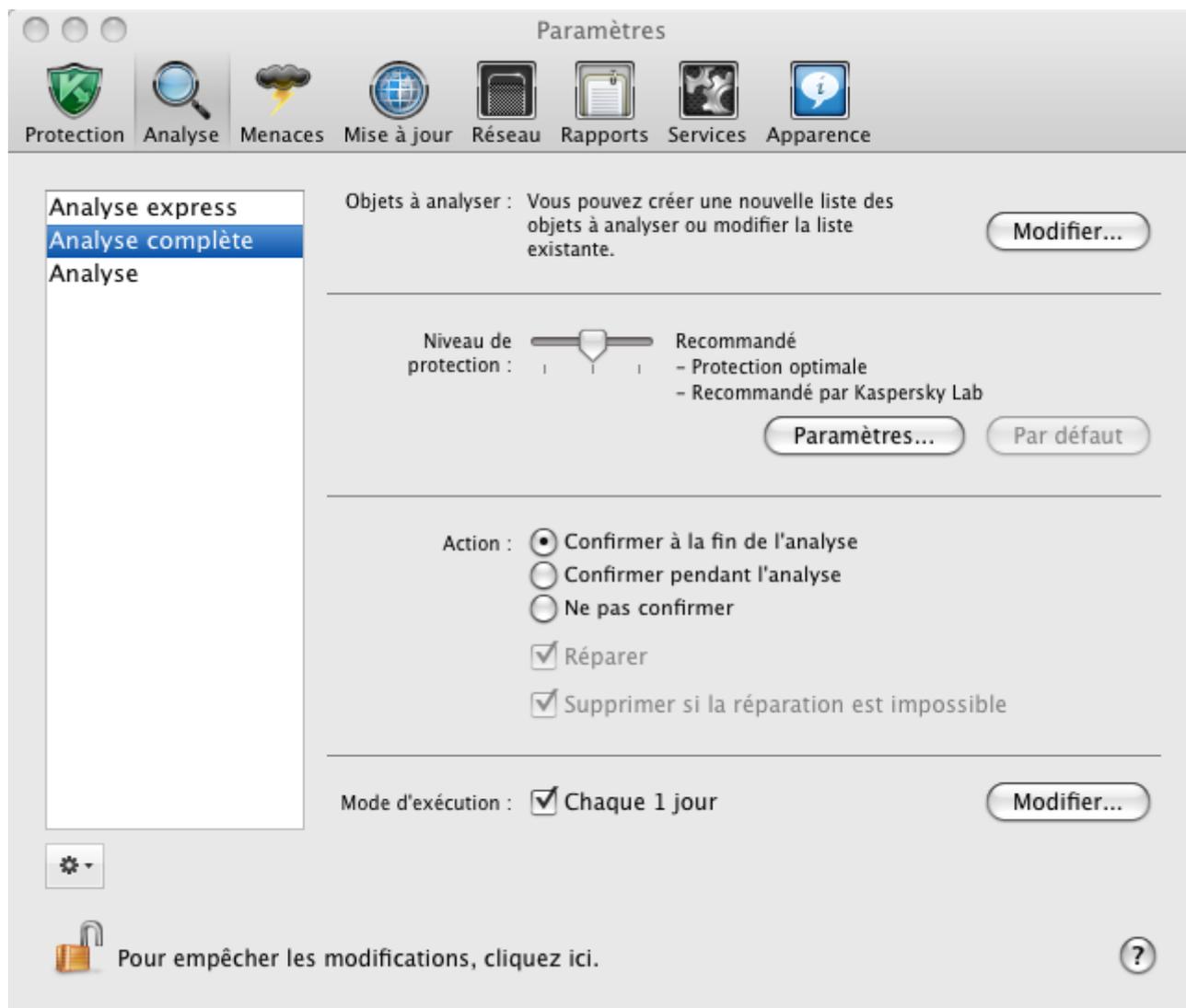


Figure 33 : Fenêtre de configuration de l'application. Tâche de l'analyse complète

Tableau 2. Description des actions possibles sur les objets

Action choisie...	...en cas de découverte d'un objet infecté ou potentiellement infecté :
Confirmer à la fin de l'analyse	Kaspersky Anti-Virus reporte le traitement des objets jusqu'à la fin de l'analyse. Une fenêtre contenant le rapport (cf. section "Onglet Détectés" à la page 88) avec la liste des objets découverts apparaîtra à la fin de l'analyse et vous pourrez choisir le traitement à réaliser.
Confirmer pendant l'analyse	Après chaque détection d'un objet dangereux, Kaspersky Anti-Virus affiche un message d'avertissement qui reprend les informations relatives au code malveillant étant source de l'infection (potentielle) et propose une des actions suivantes. Les actions varient en fonction de l'état de l'objet.

Action choisie...	...en cas de découverte d'un objet infecté ou potentiellement infecté :
Ne pas confirmer	Kaspersky Anti-Virus consigne les informations relatives aux objets découverts dans le rapport sans les avoir traités. Ce mode n'est pas recommandé, car il ne débarrasse pas votre ordinateur des objets infectés et probablement infectés, ce qui conduira inévitablement à son infection.
Ne pas confirmer Réparer	Kaspersky Anti-Virus, sans avertir l'utilisateur au préalable, tente de réparer l'objet infecté. Si la réparation réussit, l'objet est restitué pour être utilisé normalement. Si l'objet ne peut être réparé, il reste dans l'emplacement d'origine. Si l'objet ne peut être réparé, il reste dans l'emplacement d'origine. Les informations relatives à cette situation sont consignées dans le rapport (cf. section "Rapports" à la page 86). Pour obtenir l'accès à un objet, le traitement des objets du rapport est requis. Lors de la détection d'un objet potentiellement infecté, l'application y bloque l'accès et place l'objet en quarantaine (à la page 80).
Ne pas confirmer Réparer Supprimer si la réparation est impossible	Kaspersky Anti-Virus, sans avertir l'utilisateur au préalable, tente de réparer l'objet détecté. Si la réparation réussit, l'objet est restitué pour être utilisé normalement. Si la réparation de l'objet échoue, il sera supprimé.
Ne pas confirmer Supprimer	Kaspersky Anti-Virus supprime l'objet.

Avant toute réparation ou suppression d'un objet, Kaspersky Anti-Virus crée une copie de sauvegarde et la place dans le dossier de sauvegarde (à la page 83) au cas où il faudrait restaurer l'objet ou s'il devenait possible de le réparer.

PROGRAMMATION DES TACHES DE RECHERCHE DE VIRUS

Toutes les tâches liées à la recherche de virus peuvent être lancées manuellement ou selon une programmation définie (cf. section "Administration des tâches liées à la recherche de virus" à la page 46). Pour activer le lancement programmé d'une tâche, cochez la case correspondant aux conditions d'exécution automatique de la tâche dans le bloc **Mode d'exécution**. Vous pouvez modifier les conditions de lancement de l'analyse dans la fenêtre **Programmation** qui s'affiche lorsque vous cliquez sur **Modifier**.

Figure 34 : Programmation du lancement d'une tâche

L'élément le plus important à définir est la fréquence de lancement de la recherche de virus. Vous avez le choix entre les options suivantes :

- **Minutes.** L'intervalle entre les lancements de la tâche se mesure en quelques minutes uniquement. Dans les paramètres de programmation, spécifiez la valeur de l'intervalle en minutes : elle doit être entre 5 et 59 minutes.
- **Heures.** L'intervalle entre les lancements de la tâche est mesuré en heures. Si vous avez choisi cette fréquence, définissez l'intervalle dans les paramètres de la programmation : **Toutes les N heures** et précisez la valeur **N**. Pour une mise à jour toutes les heures, sélectionnez **Toute(s) les 1 heure(s)**.
- **Jours.** La tâche est exécutée avec l'intervalle de quelques jours. Définissez la valeur de l'intervalle dans les paramètres de programmation. En plus de la fréquence dans le champ **Heure**, définissez l'heure à laquelle la tâche sera lancée.
- **Semaines.** La tâche est exécutée certains jours de la semaine. Si vous avez choisi cette fréquence, il vous faudra cocher les jours de lancement de l'analyse dans les paramètres de la programmation. Précisez également l'heure dans le champ **Heure**.
- **Mois.** La tâche est exécutée une fois par mois à l'heure indiquée.
- **Au moment défini.** La tâche est lancée une fois, le jour et à l'heure que vous avez définis.
- **Au lancement de l'application.** La tâche est lancée chaque fois que Kaspersky Anti-Virus est ouvert. Il est également possible de définir un intervalle entre le lancement de l'application et le lancement de la tâche.
- **Après chaque mise à jour.** La tâche est exécutée après chaque mise à jour des bases de l'application.

Si pour une raison quelconque, le lancement de la tâche a été ignoré (par exemple, votre ordinateur était éteint à ce moment), vous pouvez configurer le lancement automatique des tâches ignorées dès que cela sera possible. Pour ce faire, cochez la case **Lancer la tâche ignorée** dans la fenêtre de programmation.

LANCEMENT DES TACHES D'ANALYSE AU NOM DE L'UTILISATEUR

Le service de lancement des tâches par l'utilisateur au nom d'un autre compte a été réalisé dans l'application. Par défaut, ce service est désactivé et les tâches sont lancées au nom du compte utilisateur actuel sous lequel vous êtes enregistrés dans le système d'exploitation.

Par exemple, les privilèges d'accès à l'objet analysé peuvent être requises lors de l'exécution d'une tâche d'analyse. En utilisant ce service, vous pouvez programmer le lancement d'une tâche au nom de l'utilisateur possédant de tels privilèges.

► Pour créer un compte utilisateur, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), passez au lien **Analyse** et dans la liste sélectionnez la tâche **Analyse** (cf. ill. ci-après).

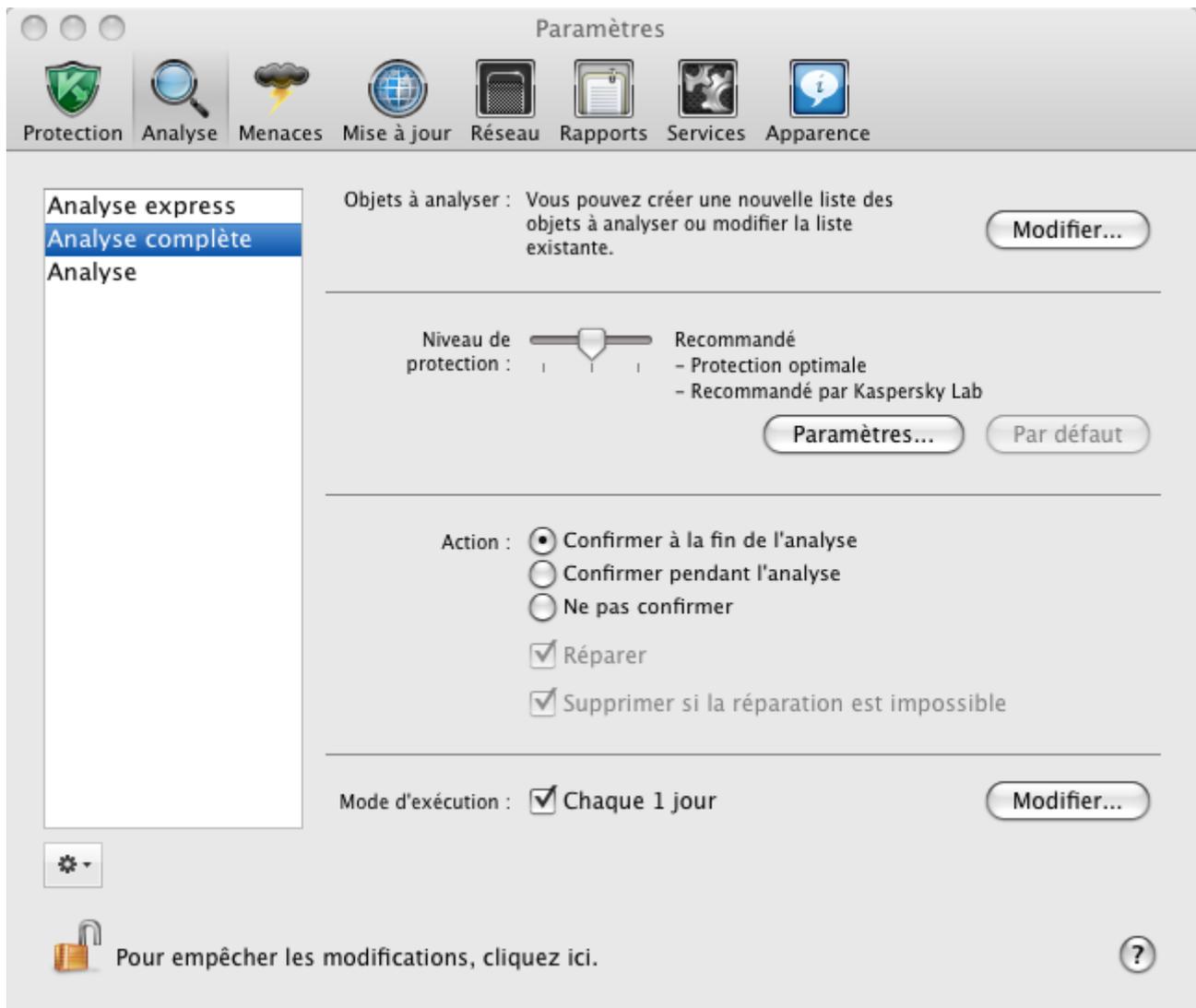


Figure 35 : Fenêtre de configuration de l'application. Tâche de l'analyse complète

2. Activer le lancement programmé d'une tâche dans le groupe **Mode d'exécution** et cliquez sur le bouton **Modifier**.

3. Dans la fenêtre de programmation (cf. ill. ci-après) dans le groupe **Lancer la tâche en tant que** choisissez un compte utilisateur de la liste déroulante au nom duquel la tâche sera lancée.

Fréquence : Semaines

Programmation : Lu Ma Me Je
 Ve Sa Di

Heure : 15:29

Lancer la tâche ignorée

Lancer la tâche en tant que : Kaspersky Lab

? Annuler OK

Figure 36 : Programmation du lancement d'une tâche

DEFINITION DE PARAMETRES D'ANALYSE UNIQUES POUR TOUTES LES TACHES

Chaque tâche d'analyse s'exécute en fonction de ses paramètres. Les tâches créées lors de l'installation de Kaspersky Anti-Virus sur l'ordinateur sont exécutées par défaut selon les paramètres recommandés par les experts de Kaspersky Lab.

Vous pouvez configurer des paramètres d'analyse uniques pour toutes les tâches. La sélection de paramètres de la tâche **Analyse**, prévue pour l'analyse d'objet particulier, servira de base.

► Afin de définir des paramètres d'analyse uniques pour toutes les tâches, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), passez au lien **Analyse** et dans la liste sélectionnez la tâche **Analyse** (cf. ill. ci-après).

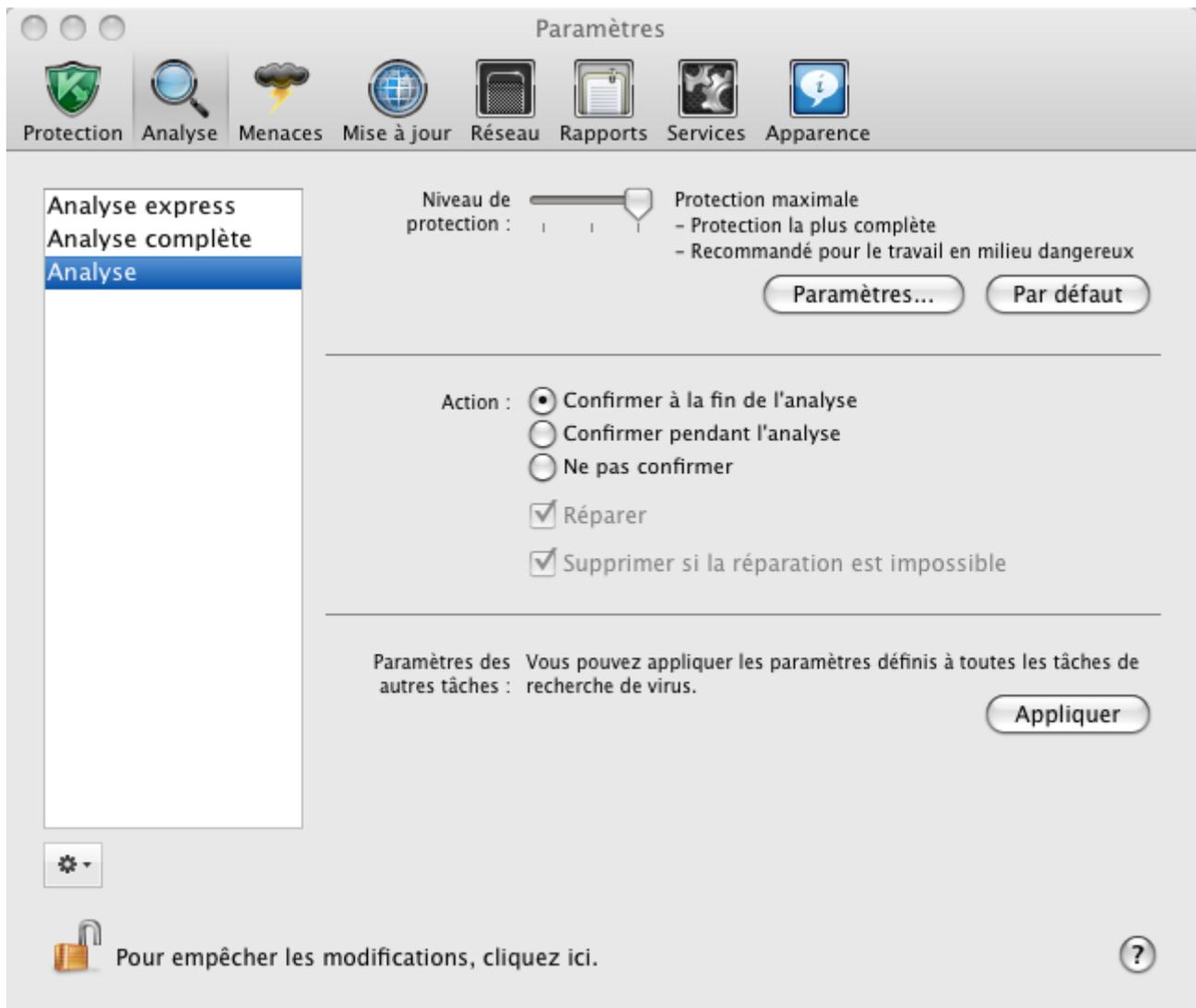


Figure 37 : Fenêtre de configuration de l'application. Analyse

2. Définissez les paramètres de l'analyse : sélectionnez le niveau de protection (cf. section "Sélection du niveau de protection" à la page 52), réalisez une configuration avancée du niveau, désignez l'action à réaliser sur les objets (cf. section "Sélection de l'action exécutée sur les objets" à la page 56).
3. Afin d'appliquer les paramètres définis à toutes les tâches, cliquez sur **Appliquer** dans le bloc **Paramètres des autres tâches**. Confirmez les paramètres uniques dans la boîte de dialogue de confirmation.

RESTAURATION DES PARAMETRES D'ANALYSE PAR DEFAUT

Lorsque vous configurez les paramètres d'une tâche, vous avez toujours la possibilité de revenir aux paramètres recommandés. Il s'agit des paramètres optimums recommandés par les experts de Kaspersky Lab et regroupés au sein du niveau de protection **Recommandé**.

► Pour restaurer les paramètres d'analyse des objets par défaut, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)), sélectionnez l'onglet **Analyse**, puis le nom de la tâche requise.
2. Cliquez sur le bouton **Par défaut** dans le groupe **Niveau de protection** (cf. ill. ci-après).

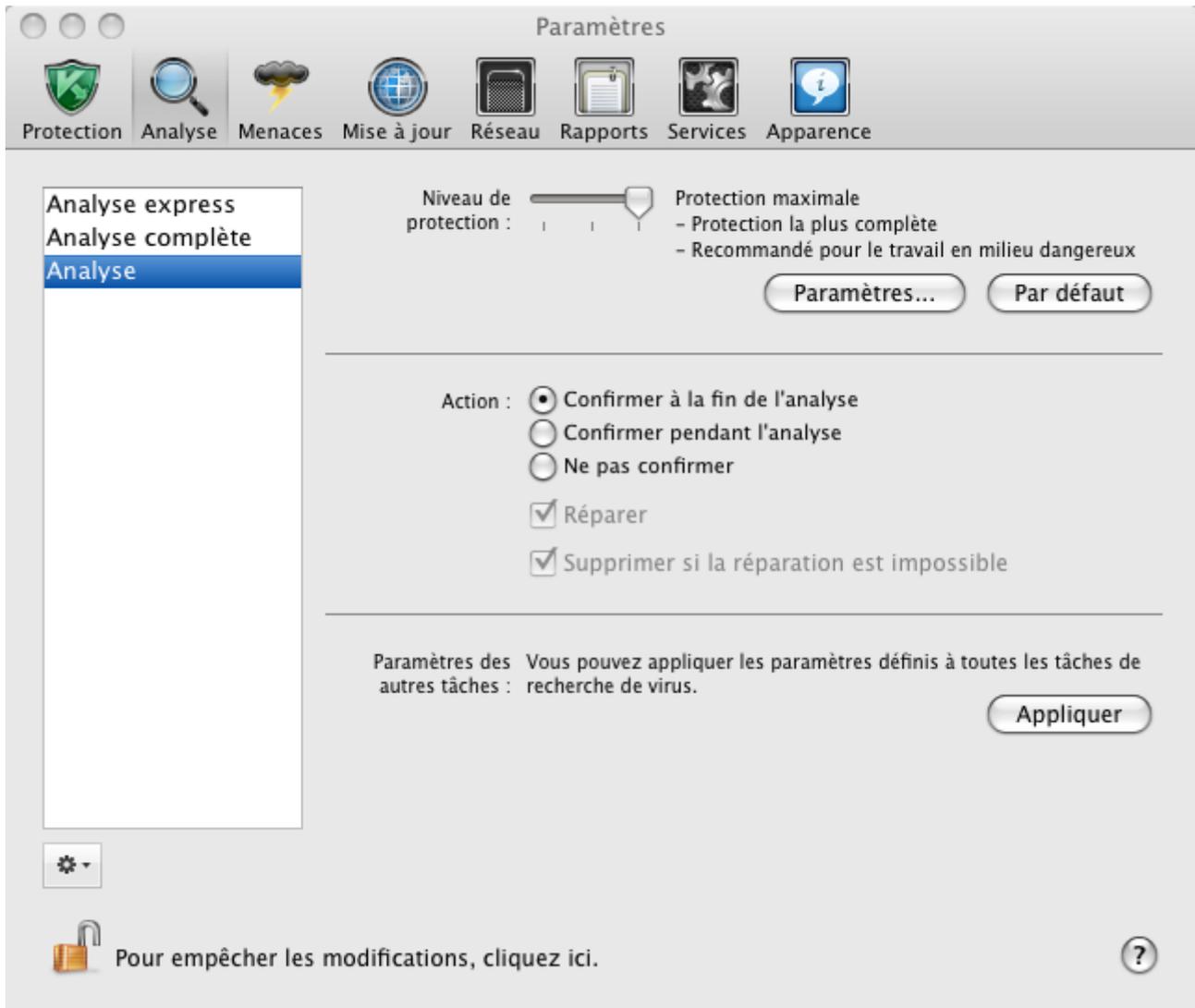


Figure 38 : Fenêtre de configuration de l'application. Analyse

STATISTIQUES DE LA RECHERCHE DE VIRUS

Les informations relatives aux résultats de l'exécution des tâches d'analyse figurent dans la section **Tâches terminées** du rapport (cf. section "Rapports" à la page [86](#)) sur le fonctionnement de l'application. Si la tâche est en cours d'exécution, de brèves informations à son sujet apparaissent dans la fenêtre principale (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page [13](#)). Pour consulter un rapport détaillé sur l'exécution actuelle de la tâche, ouvrez la fenêtre du rapport et sélectionnez le nom de la tâche requise dans la rubrique **Tâches exécutées**.

La partie inférieure de la fenêtre contient des informations sur le déroulement de la tâche. Si tout s'est bien déroulé, des statistiques de synthèse concernant les résultats de l'exécution de la tâche apparaîtront. Elles présentent des données sur le nombre d'objets analysés, le nombre de menaces découvertes et le nombre d'objets devant être traités. Vous trouverez également l'heure de début de l'analyse, la fin escomptée et sa durée.

Si des erreurs se sont produites pendant l'exécution de la tâche, lancez la tâche à nouveau. Si la tentative se solde par un échec, contactez le Service d'assistance technique (cf. section "Contacter le Service d'assistance technique" à la page).

Les informations fondamentales sur les résultats d'analyse sont regroupées sous les onglets suivants :

- Tous les objets dangereux découverts sont repris sur l'onglet **Défectés** (cf. section "Onglet Défectés" à la page [88](#)). Vous y découvrirez le chemin d'accès complet vers l'emplacement de chaque objet, ainsi que le statut attribué par Kaspersky Anti-Virus : si le programme a pu définir exactement le programme malveillant qui a infecté l'objet, il recevra le statut correspondant. Par exemple : *virus*, *cheval de Troie*, etc. S'il est impossible de définir avec exactitude le type de programme malveillant, l'objet recevra le statut suspect. En plus de l'état, le rapport reprend également les informations relatives à l'action exécutée sur l'objet (*découvert*, *introuvable*, *réparé*).
- La liste complète des événements survenus durant la tâche figure sous l'onglet **Événements** (cf. section "Onglet Événements" à la page [89](#)). Les événements prévus sont :
 - *événement informatif* (par exemple : l'objet n'a pas été traité : ignoré selon le type) ;
 - *avertissement* (par exemple : découverte d'un virus) ;
 - *remarque* (par exemple : archive protégée par un mot de passe).
- **Les statistiques** de l'analyse sont reprises sur l'onglet correspondant (cf. section "Onglet Statistiques" à la page [90](#)). Vous y retrouverez le nombre total d'objets analysés, ainsi que le nombre d'objets correspondant à des archives, le nombre d'objets dangereux, le nombre d'objets réparés, le nombre d'objets placés en quarantaine, etc. dans des colonnes séparées.
- **Les paramètres** d'exécution de la tâche sont repris sur l'onglet du même nom (cf. section "Onglet Paramètres" à la page [92](#)). Pour passer rapidement à la configuration de la tâche, cliquez sur le bouton **Modifier les paramètres**.

MISE A JOUR DE L'APPLICATION

L'actualité de la protection est le garant de la sécurité de votre ordinateur. Chaque jour, de nouveaux virus, chevaux de Troie et autres programmes malveillants apparaissent. Il est donc primordial de s'assurer que vos données sont bien protégées.

La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus suppose le téléchargement et l'installation sur votre ordinateur des éléments suivants :

- **Bases de l'application**

La protection des données de votre ordinateur repose sur l'utilisation de bases. Antivirus Fichiers et les tâches de recherche de virus utilisent les bases pour rechercher les objets dangereux présents sur l'ordinateur et les neutraliser. Ces bases sont enrichies toutes les heures des définitions des nouvelles menaces et des moyens de lutter contre celles-ci. Pour cette raison, il est vivement recommandé de les actualiser régulièrement.

- **Modules de l'application**

En plus des bases, vous pouvez actualiser les modules internes de Kaspersky Anti-Virus. Des paquets de mises à jour sont diffusés régulièrement par Kaspersky Lab.

Les serveurs de mise à jour de Kaspersky Lab sont la principale source pour les mises à jour de Kaspersky Anti-Virus.

Pour réussir à télécharger les mises à jour depuis les serveurs, il faut que votre ordinateur soit connecté à Internet. Si la connexion à Internet s'opère par un serveur proxy, il faudra alors configurer les paramètres de connexion de ce dernier (cf. section "Configuration du serveur proxy" à la page [74](#)).

Si vous ne pouvez accéder aux serveurs de mise à jour de Kaspersky Lab (par ex. : pas de connexion à Internet), vous pouvez contacter le Service d'assistance technique de Kaspersky Lab, qui pourra vous donner la mise à jour sur CD-ROM dans un fichier ZIP.

Le téléchargement des mises à jour s'opère selon l'un des modes suivants :

- *Automatique.* Kaspersky Anti-Virus vérifie selon une fréquence déterminée si les fichiers de mise à jour sont présents dans la source de la mise à jour. La fréquence de la vérification peut être augmentée pendant les épidémies de virus et être réduite en leur absence. Lorsque Kaspersky Anti-Virus découvre de nouvelles mises à jour, il les télécharge et les installe sur l'ordinateur. Ce mode est utilisé par défaut.
- *Selon la programmation.* La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus est réalisée selon un horaire défini.
- *Manuel.* Vous lancez vous-même la procédure de mise à jour de Kaspersky Anti-Virus.

Au cours du processus, les modules logiciels et les bases installés sur votre ordinateur sont comparés à ceux de la source de mise à jour. Si les bases et les composants installés sur votre ordinateur sont toujours d'actualité, le message correspondant apparaîtra à l'écran. Si la base et les modules diffèrent, la partie manquante de la mise à jour sera installée. La copie des bases et des modules complets n'a pas lieu, ce qui permet d'augmenter sensiblement la vitesse de la mise à jour et de réduire le volume du trafic.

Avant de lancer la mise à jour des bases de l'application, Kaspersky Anti-Virus réalise une copie des signatures installées au cas où vous souhaiteriez à nouveau les utiliser pour une raison quelconque. La possibilité d'annuler une mise à jour (cf. section "Annulation de la dernière mise à jour" à la page [66](#)) est indispensable, par exemple si les bases que vous avez téléchargées sont corrompues. Vous pouvez ainsi revenir à la version précédente des bases et tenter de les actualiser à nouveau ultérieurement.

Parallèlement à la mise à jour, vous pouvez copier les mises à jour obtenues dans une source locale (cf. section "Copie des mises à jour" à la page [71](#)). Ce service permet d'actualiser les bases de Kaspersky Anti-Virus et les modules utilisés par l'application sur les ordinateurs du réseau afin de limiter le trafic Internet.

DANS CETTE SECTION

Lancement de la mise à jour	66
Annulation de la dernière mise à jour	66
Configuration de la mise à jour	67
Configuration du serveur proxy	74
Statistiques de la mise à jour.....	76

LANCEMENT DE LA MISE A JOUR

La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus garantit l'actualité de la protection de votre ordinateur. Si la mise à jour n'est pas réalisée, la protection des données perd chaque jour de son efficacité.

L'information générale sur la mise à jour du programme est fournie dans la fenêtre principale (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page [13](#)). Vous pouvez voir la date d'édition des bases et le nombre d'enregistrements contenus dans les bases de votre ordinateur. Le nombre de définitions illustre le nombre de menaces connues à ce jour et contre lesquelles votre ordinateur est protégé. Vous pouvez également voir l'état qui vous renseigne sur l'actualisation des bases utilisées.

Vous pouvez actualiser Kaspersky Anti-Virus à tout moment. Pour ce faire, cliquez sur l'icône  dans la fenêtre principale. Pour consulter les informations détaillées sur l'exécution de la tâche, ouvrez la fenêtre du rapport.

La copie des mises à jour dans une source locale (cf. section "Copie des mises à jour" à la page [71](#)) aura lieu en même temps que l'exécution de la mise à jour, à condition que ce service ait été activé.

ANNULATION DE LA DERNIERE MISE A JOUR

Chaque fois que vous lancez la mise à jour, Kaspersky Anti-Virus crée d'abord une copie de sauvegarde de la version actuelle des bases et des modules utilisés, et procède seulement ensuite à leur actualisation. Cela vous donne la possibilité d'utiliser à nouveau la version antérieure des signatures après une mise à jour qui aurait échoué.

► *Pour revenir à l'utilisation de la version précédente des bases, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Mise à jour** (cf. ill. ci-après).

2. Cliquez sur le bouton **Annulation de la mise à jour**.

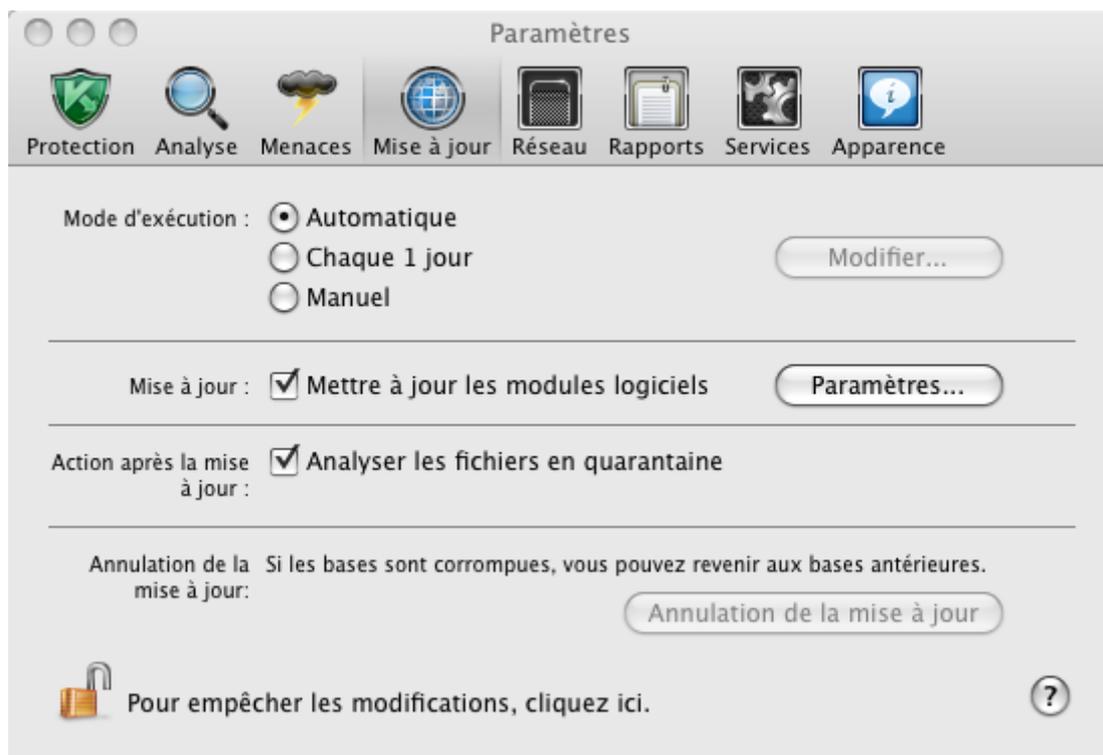


Figure 39 : Fenêtre de configuration de l'application. Mise à jour

CONFIGURATION DE LA MISE A JOUR

La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus est exécutée selon les paramètres suivants :

- **Source de la mise à jour.**

La source de la mise à jour est une ressource quelconque qui contient les fichiers les plus récents des bases et des modules pour Kaspersky Anti-Virus. Il peut s'agir (cf. section "Sélection de la source de mises à jour" à la page [68](#)) d'un serveur HTTP ou FTP, voire d'un répertoire local ou de réseau.

- **Objet de mise à jour.**

L'objet de mise à jour désigne l'élément qui va être actualisé : les bases de l'application ou les modules de l'application. Les bases de Kaspersky Anti-Virus sont toujours actualisées tandis que les modules sont actualisés uniquement si le mode correspondant a été défini (cf. section "Sélection du mode et des objets de la mise à jour" à la page [69](#)).

- **Mode de mise à jour.**

Le mode de mise à jour détermine la manière dont la mise à jour va être lancée : automatiquement (mode recommandé par les experts de Kaspersky Lab), manuellement ou selon une programmation définie. En cas de sélection de la dernière option (cf. section "Sélection du mode et des objets de la mise à jour" à la page [69](#)), il faudra définir les paramètres de programmation du lancement.

- **Copie des mises à jour.**

Le service de copie des mises à jour (cf. section "Copie des mises à jour" à la page [71](#)) permet de conserver les mises à jour récupérées sur Internet dans un répertoire local afin que les autres ordinateurs du réseau puissent y accéder. Ceci réduit le trafic Internet.

DANS CETTE SECTION

Sélection de la source de mises à jour	68
Sélection du mode et des objets de la mise à jour	69
Programmation du lancement des tâches de mise à jour	70
Copie des mises à jour	71
Actions à réaliser après la mise à jour de l'application	73

SELECTION DE LA SOURCE DE MISES A JOUR

La *source des mises à jour* est une ressource qui contient les mises à jour des bases et des modules internes de Kaspersky Anti-Virus. Il peut s'agir d'un serveur HTTP ou FTP, voire d'un répertoire local ou de réseau.

Les serveurs de mise à jour de Kaspersky Lab constituent la source principale de mises à jour. Il s'agit de sites Internet spéciaux prévus pour la diffusion des bases et des modules internes pour tous les produits de Kaspersky Lab.

Si vous ne pouvez accéder aux serveurs de mise à jour de Kaspersky Lab (par ex. : pas de connexion à Internet), vous pouvez contacter le Service d'assistance technique, qui pourra vous donner la mise à jour dans un fichier zip. Les mises à jour obtenues peuvent être par la suite placées sur un site FTP ou HTTP ou dans un répertoire local ou de réseau.

Lors de la commande des mises à jour sur disque amovible, précisez si vous souhaitez recevoir la mise à jour des modules internes de Kaspersky Anti-Virus.

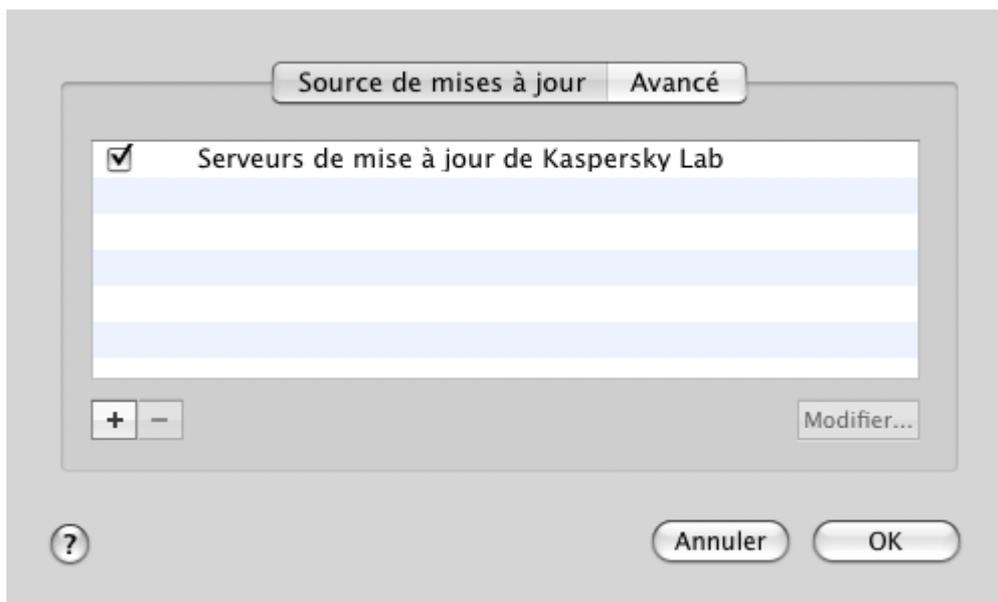


Figure 40 : Sélection de la source de mises à jour

► Pour définir la source de la mise à jour, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Mise à jour**.
2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le groupe **Paramètres de la mise à jour**.
3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, passez à l'onglet **Source de mises à jour** (cf. ill. ci-dessus).

Par défaut, la liste contient uniquement les serveurs de mise à jour de Kaspersky Lab. Lors de la mise à jour, Kaspersky Anti-Virus consulte cette liste, contacte le premier serveur de la liste et tente de télécharger les mises à jour. Lorsque l'adresse sélectionnée ne répond pas, l'application choisit le serveur suivant et tente à nouveau de télécharger les bases antivirales.

Il est possible de modifier le contenu de la liste des sources à l'aide des boutons : ajout d'une nouvelle source, : suppression d'une source de la liste. Lors de l'ajout d'une nouvelle mise à jour, vous pouvez saisir le chemin d'accès au dossier qui contient la sélection de mises à jour ou l'adresse d'un site FTP ou HTTP. Kaspersky Anti-Virus ajoute la nouvelle source en tête de la liste et active automatiquement son utilisation : la case en regard de la source est cochée.

Pour modifier la source sélectionnée dans la liste, cliquez sur le bouton **Modifier**. N'oubliez pas que les serveurs de mises à jour de Kaspersky Lab sont la seule source qui ne peut être modifiée ou supprimée.

Si en guise de source de mise à jour, vous avez sélectionné une ressource située hors de l'intranet, vous devrez être connecté à Internet pour télécharger la mise à jour.

SELECTION DU MODE ET DES OBJETS DE LA MISE A JOUR

La définition des objets à mettre à jour et du mode de mise à jour est l'un des moments décisifs de la configuration de la mise à jour.

L'*objet de mise à jour* désigne l'élément qui va être actualisé : les bases de l'application ou les modules de l'application. Les bases sont toujours actualisées tandis que les modules sont actualisés uniquement si le mode correspondant a été défini.

➔ Pour copier et installer les mises à jour des modules de l'application pendant la mise à jour,

ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15), sélectionnez l'onglet **Mise à jour** (cf. ill. ci-après) et cochez la case **Mettre à jour les modules du logiciel** dans le groupe **Paramètres de la mise à jour**.

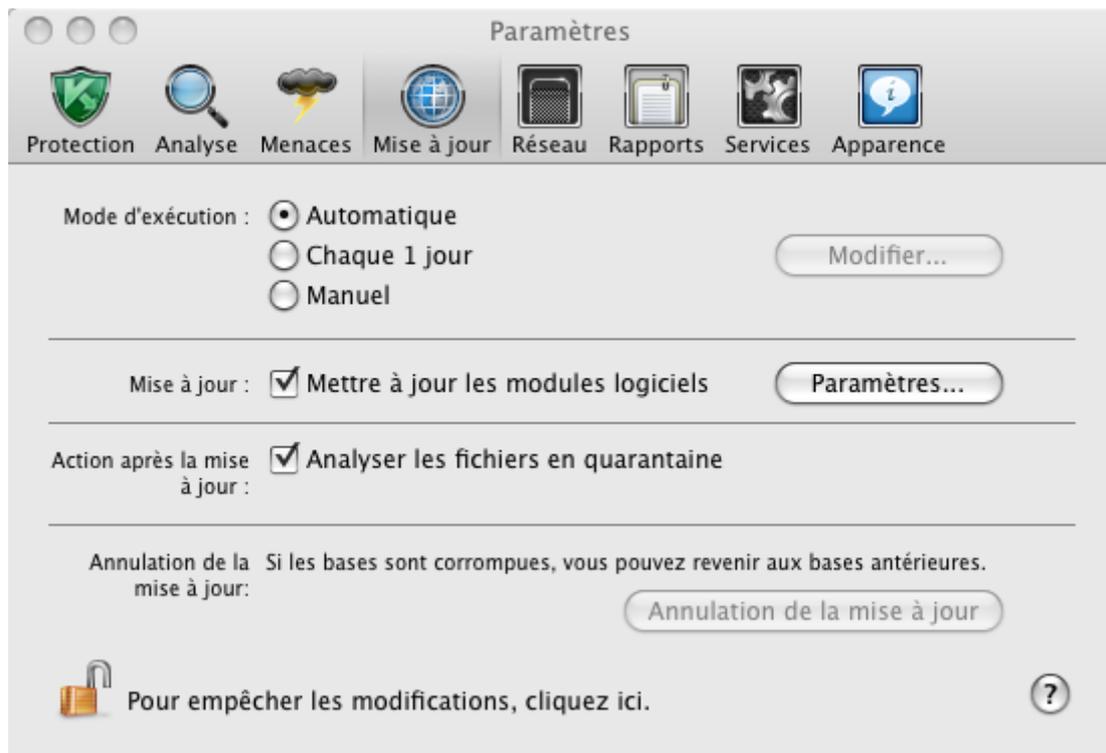


Figure 41 : Fenêtre de configuration de l'application. Mise à jour

Si une mise à jour des modules est présente à ce moment dans la source, Kaspersky Anti-Virus recevra les mises à jour requises et les appliquera après le redémarrage de l'ordinateur. Les mises à jour téléchargées ne seront pas installées tant que l'ordinateur ne sera pas redémarré.

Si la mise à jour suivante se produit avant le redémarrage de l'ordinateur et l'installation des mises à jour antérieure des modules de l'application, seule la mise à jour des signatures des menaces aura lieu.

Le mode de mise à jour détermine la manière dont la mise à jour va être lancée. Choisissez l'un des modes suivants dans le bloc **Mode d'exécution** (cf. ill. ci-dessus) :

- **Automatique.** Kaspersky Anti-Virus vérifie selon une fréquence déterminée si les fichiers de mise à jour sont présents sur la source de la mise à jour (cf. section "Sélection de la source de mises à jour" à la page [68](#)). Lorsque Kaspersky Anti-Virus découvre de nouvelles mises à jour, il les télécharge et les installe sur l'ordinateur. Ce mode de mise à jour est activé par défaut.

La tentative de mise à jour suivante de Kaspersky Anti-Virus aura lieu après l'intervalle défini dans le paquet de mises à jour antérieur. Cela permet de régler automatiquement la fréquence des mises à jour en cas d'épidémie de virus ou d'autres situations dangereuses. Kaspersky Anti-Virus recevra en temps opportun les versions les plus récentes des bases et des modules, ce qui réduira à zéro le risque d'infection de votre ordinateur par des programmes dangereux.

- **Selon la programmation.** La mise à jour de Kaspersky Anti-Virus est réalisée selon un horaire défini. Si vous souhaitez activer ce mode, la mise à jour sera réalisée par défaut chaque jour. Pour composer une autre programmation (cf. section "Programmation du lancement des tâches de mise à jour" à la page [70](#)), cliquez sur **Modifier** à côté du nom du mode et réalisez les modifications souhaitées dans la fenêtre qui s'ouvre.
- **Manuel.** Vous lancez vous-même la procédure de mise à jour. Kaspersky Anti-Virus vous préviendra de la nécessité de réaliser une mise à jour.

PROGRAMMATION DU LANCEMENT DES TACHES DE MISE A JOUR

Par défaut, la mise à jour de Kaspersky Anti-Virus se réalise automatiquement. Si ce mode ne vous convient pas, définissez les paramètres de programmation du lancement de la tâche.

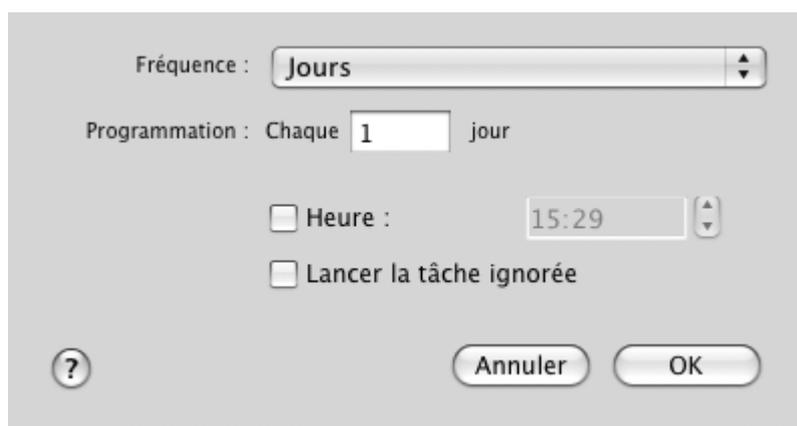


Figure 42 : Programmation du lancement d'une mise à jour

L'élément le plus important à définir est la fréquence de lancement de la mise à jour. Vous avez le choix entre les options suivantes :

- **Minutes.** L'intervalle entre les mises à jour est mesuré en minutes. Dans les paramètres de programmation, spécifiez la valeur de l'intervalle en minutes : elle doit être entre 5 et 59 minutes.
- **Heures.** L'intervalle entre les mises à jour est mesuré en heures. Si vous avez choisi cette fréquence, définissez l'intervalle dans les paramètres de la programmation : **Toutes les N heures** et précisez la valeur **N**. Par exemple, pour réaliser la mise à jour toutes les heures, sélectionnez **Tous les 1 heure(s)**.

- **Jours.** La tâche est exécutée avec l'intervalle de quelques jours. Définissez la valeur de l'intervalle dans les paramètres de programmation. En plus, dans le champ **Heure**, définissez l'heure à laquelle la tâche sera lancée.
- **Semaines.** La mise à jour est exécutée certains jours de la semaine. Si vous avez choisi cette fréquence, il vous faudra cocher les jours de lancement de l'analyse dans les paramètres de la programmation. Précisez également l'heure dans le champ **Heure**.
- **Mois.** La tâche est exécutée une fois par mois à l'heure indiquée.
- **Au moment défini.** La tâche est lancée une fois, le jour et à l'heure que vous avez définis.
- **Au lancement de l'application.** La tâche est lancée chaque fois que Kaspersky Anti-Virus est ouvert. Il est également possible de définir un intervalle entre le lancement de l'application et le lancement de la tâche.

Si pour une raison quelconque, le lancement de la tâche a été ignoré (par exemple, votre ordinateur était éteint à ce moment), vous pouvez configurer le lancement automatique des tâches ignorées dès que cela sera possible. Pour ce faire, cochez la case **Lancer la tâche ignorée** dans la fenêtre de programmation.

COPIE DES MISES A JOUR

Si vos ordinateurs font partie d'un réseau local, il n'est pas nécessaire de télécharger et d'installer les mises à jour sur chacun des postes séparés, car cela entraînerait une augmentation du trafic réseau. Vous pouvez utiliser le service de copie des mises à jour qui permet de réduire le trafic. La procédure d'obtention des mises à jour est organisée de manière suivante :

1. Un des ordinateurs du réseau récupère les mises à jour pour Kaspersky Anti-Virus sur les serveurs de Kaspersky Lab ou sur tout autre serveur en ligne proposant les mises à jour les plus récentes. Les mises à jour ainsi obtenues sont placées dans un dossier partagé.
2. Les autres ordinateurs du réseau accèdent à ce dossier partagé afin d'obtenir les mises à jour.

► Pour activer le service de copie des mises à jour, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Mise à jour** (cf. ill. ci-après).

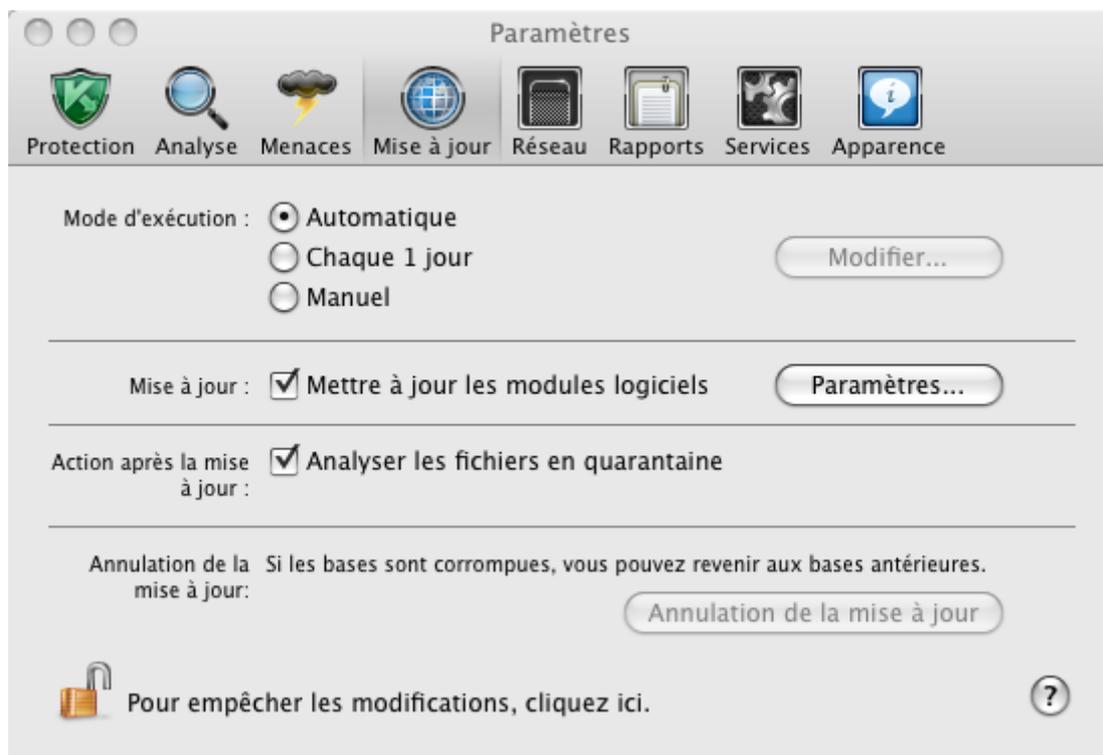


Figure 43 : Fenêtre de configuration de l'application. Mise à jour

2. Cliquez sur le bouton **Configuration** dans le groupe **Paramètres de la mise à jour**.
3. Dans la fenêtre qui s'ouvre, passez à l'onglet **Avancé** (cf. ill. ci-après). Cochez la case **Copier dans le répertoire** et dans le champ en dessous, saisissez le chemin d'accès au répertoire partagé qui accueillera la mise à jour récupérée. Le chemin d'accès peut être saisi manuellement ou dans la fenêtre qui s'ouvre dès que vous aurez cliqué sur **Sélectionner**. Lorsque la case est cochée, les mises à jour seront copiées automatiquement dans ce répertoire dès qu'elles auront été récupérées.

Kaspersky Anti-Virus ne reçoit sur les serveurs de mise à jour de Kaspersky Lab que ses propres paquets de mises à jour.

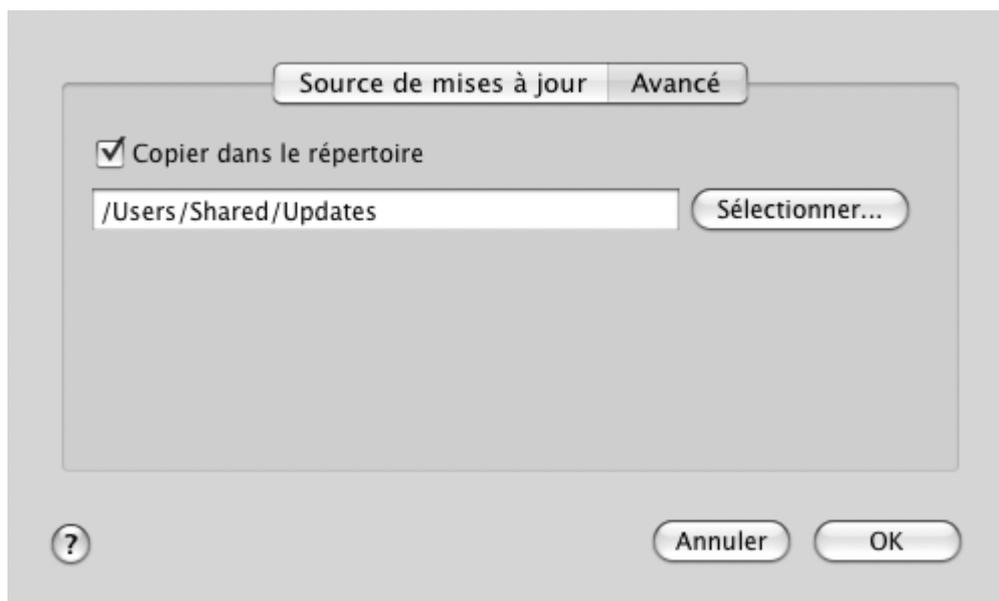


Figure 44 : Configuration du service de copie des mises à jour

► Pour que les autres ordinateurs du réseau puissent utiliser les fichiers de mise à jour du dossier partagé, il faut réaliser les opérations suivantes :

1. Partager l'accès à ce répertoire.
2. Désigner le dossier partagé en tant que source de la mise à jour dans les paramètres de la mise à jour des ordinateurs du réseau.

ACTIONS A REALISER APRES LA MISE A JOUR DE L'APPLICATION

Chaque mise à jour des bases de Kaspersky Anti-Virus contient de nouvelles définitions, capables de protéger votre ordinateur contre les menaces récentes. Les experts de Kaspersky Lab vous recommandent d'analyser les objets en quarantaine directement après la mise à jour (à la page [80](#)). Pourquoi ces objets nécessitent-ils précisément une analyse ?

La quarantaine contient des objets dont l'analyse n'a pas pu définir avec certitude le type de programme malicieux qui les a infectés. Il se peut que la version actualisée des bases de Kaspersky Anti-Virus puisse reconnaître et neutraliser le danger.

Par défaut, Kaspersky Anti-Virus analyse les objets en quarantaine après chaque mise à jour. Si après l'analyse l'objet garde le statut potentiellement infecté, il reste dans le stockage. Si le statut change sur infecté, l'objet est traité selon l'action sélectionnée, par ailleurs, il est supprimé de la quarantaine et sa copie est placée dans le dossier de sauvegarde (à la page [83](#)). Si une analyse attribue l'état non infecté à l'objet et que la base a été actualisée pas plus tard que 3 jours auparavant, l'objet est restauré depuis le stockage dans l'emplacement actuel. Si les bases ont été actualisées plus de 3 jours auparavant, l'objet reste dans le stockage.

► Pour annuler l'analyse des objets en quarantaine, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Mise à jour** (cf. ill. ci-après).

2. Décochez la case **Analyser les fichiers en quarantaine** dans le groupe **Action après la mise à jour**.

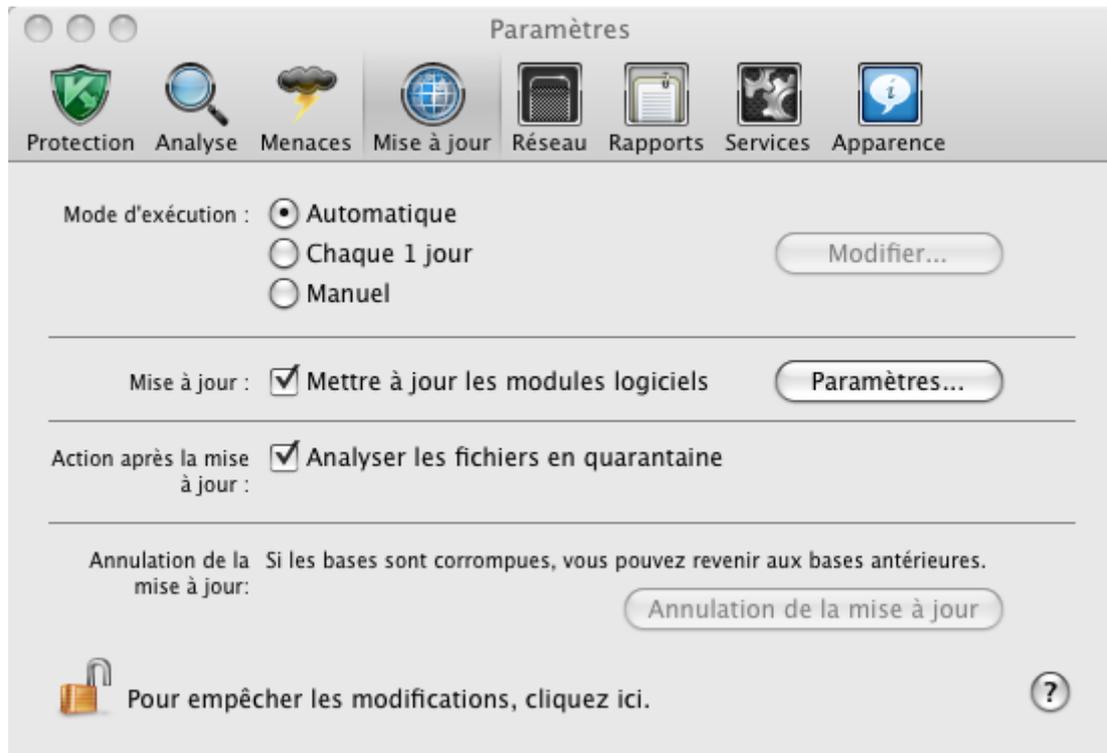


Figure 45 : Fenêtre de configuration de l'application. Mise à jour

CONFIGURATION DU SERVEUR PROXY

Si votre ordinateur se connecte à Internet par un serveur proxy, il faut définir les paramètres de connexion à celui-ci. Kaspersky Anti-Virus utilise ces paramètres pour la mise à jour des bases et des modules.

► Pour configurer les paramètres du serveur proxy, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Réseau** (cf. ill. ci-après).

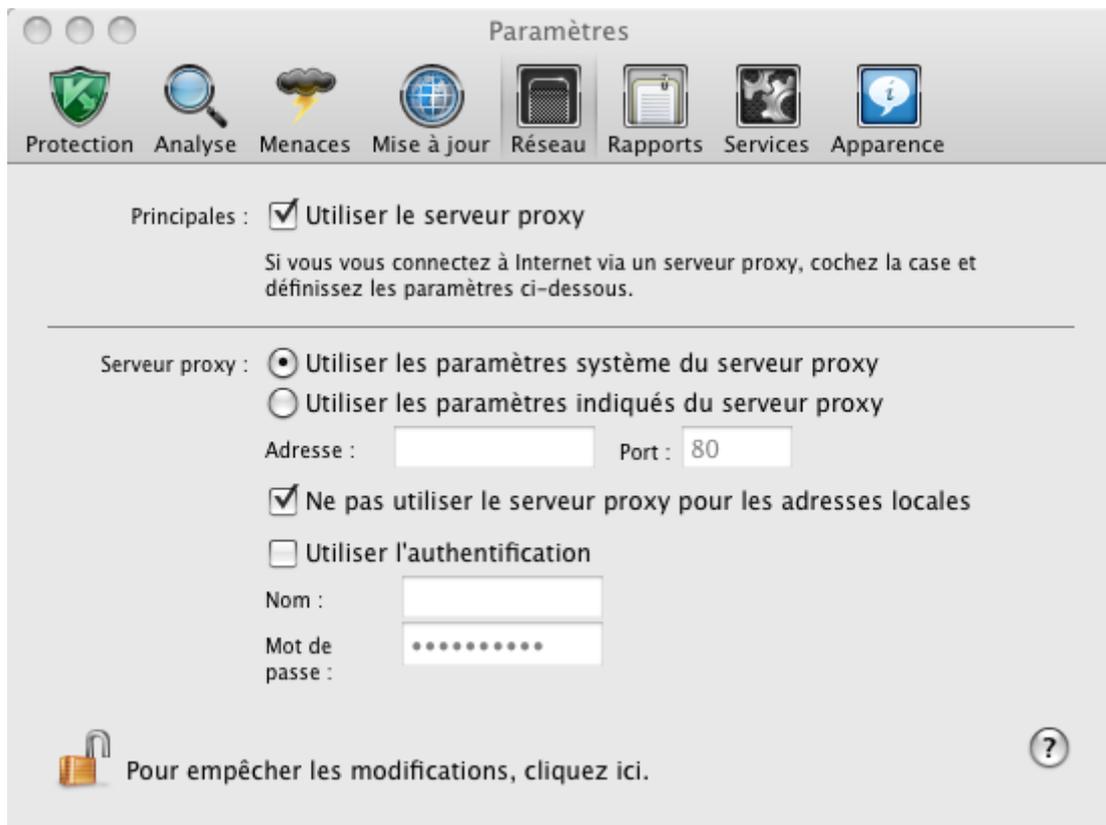


Figure 46 : Fenêtre de configuration de l'application. Réseau

2. Cochez la case **Utiliser le serveur proxy** et sélectionnez les paramètres du serveur proxy qu'il faut utiliser :
 - **Utiliser les paramètres système du serveur proxy.** Si vous choisissez cette option, Kaspersky Anti-Virus utilise les paramètres du serveur proxy définis dans les paramètres système de Mac OS.
 - **Utiliser les paramètres indiqués du serveur proxy** pour utiliser un serveur proxy différent de celui désigné dans les paramètres système de Mac OS. Dans le champ **Adresse**, saisissez l'adresse IP ou le nom symbolique, et dans le champ **Port**, le port du serveur proxy.

Afin que le serveur proxy ne soit pas utilisé lors de la mise à jour depuis un répertoire local ou de réseau, cochez la case **Ne pas utiliser le serveur proxy pour les adresses locales**.

3. Indiquez si l'authentification est requise sur le serveur proxy. *L'authentification* est une procédure de vérification des données d'enregistrement de l'utilisateur afin de contrôler l'accès.

Si la connexion au serveur proxy requiert une authentification, cochez la case **Utiliser l'authentification** et saisissez dans les champs de la partie inférieure le nom et le mot de passe.

Si l'autorisation sur le serveur proxy est indispensable et que vous n'avez pas saisi le nom et le mot de passe ou que les données saisies ont été rejetées pour une raison quelconque par le serveur, une fenêtre de saisie du nom et du mot de passe pour l'autorisation apparaîtra. Si l'autorisation réussit, le nom et le mot de passe saisis seront utilisés à l'avenir (si dans la fenêtre de la demande vous cochez la case **Enregistrer les paramètres d'authentification**). Dans le cas contraire, il faudra à nouveau saisir les paramètres d'autorisation.

Lorsque vous cliquez sur le bouton **Annuler** dans la fenêtre des paramètres d'autorisation, la source actuelle des mises à jour sera remplacée par la suivante dans la liste. Les paramètres d'autorisation indiqués dans cette fenêtre ou définis dans l'interface de l'application seront ignorés.

En cas de mise à jour depuis un serveur FTP, la connexion est établie par défaut en mode passif. Si une erreur survient lors de cette connexion, une tentative de connexion en mode actif est lancée.

Par défaut, le temps réservé à l'établissement de la connexion avec le serveur de mise à jour est d'une minute. Si la connexion n'a pu être établie à l'issue de cet intervalle, l'application tentera d'établir la connexion avec le serveur de mise à jour suivant. Ce processus se poursuit tant qu'une connexion n'a pu être établie et tant que tous les serveurs disponibles n'ont pas été sollicités.

STATISTIQUES DE LA MISE A JOUR

Des statistiques sur le fonctionnement actuel du service de mise à jour (date d'édition des bases, applications utilisées, nombres d'enregistrements dans les bases, état de la mise à jour) apparaissent dans la fenêtre principale de l'application (cf. section "Fenêtre principale de l'application" à la page [13](#)).

Les informations relatives à la dernière mise à jour sont absentes si la mise à jour de Kaspersky Anti-Virus n'a jamais été réalisée.

Les informations relatives aux mises à jour antérieures figurent dans la section **Tâches terminées** du rapport sur le fonctionnement de l'application (cf. section "Rapports" à la page [86](#)). Si une mise à jour est en cours, les informations relatives à cette dernière apparaissent dans la fenêtre principale. Pour consulter le rapport sur l'état actuel de l'exécution de la tâche, ouvrez la fenêtre des rapports et sélectionnez la tâche **Mise à jour** dans la rubrique **Tâches exécutées**.

La partie inférieure de la fenêtre du rapport reprend des informations sur la réussite ou non de la procédure. Si la mise à jour a réussi, de brèves statistiques seront présentées, notamment la taille des mises à jour copiées et installées, la vitesse à laquelle la mise à jour a été réalisée, la durée de la procédure et d'autres informations.

Si la mise à jour n'a pas pu être réalisée, vérifiez les paramètres de la tâche et la disponibilité de la source. Relancez la mise à jour. Si la tentative se solde sur un échec, contactez le Service d'assistance technique (cf. section "Contacter le Service d'assistance technique" à la page [9](#)).

La partie principale du rapport, sous l'onglet **Evénements** (cf. section "Onglet Evénements" à la page [89](#)), reprend la description de toutes les opérations du processus de mise à jour. Vous pouvez voir ici le fichier qui a été copié ou lequel a été remplacé.

Les paramètres selon lesquels la mise à jour a été réalisée sont repris sur l'onglet du même nom (cf. section "Onglet Paramètres" à la page [92](#)). Pour passer rapidement à la configuration de la mise à jour, cliquez sur **Modifier les paramètres**.

GESTION DES LICENCES

Kaspersky Anti-Virus fonctionne grâce à une licence, qui est octroyée à l'achat du produit et qui donne à l'acheteur l'autorisation d'utiliser l'application dès l'installation de la licence.

Sans licence, si la version d'évaluation n'a pas été activée, Kaspersky Anti-Virus ne réalisera qu'une seule mise à jour. Les mises à jour suivantes disponibles sur le serveur ne seront pas téléchargées. Si la version d'évaluation a été activée, Kaspersky Anti-Virus ne fonctionnera plus une fois le délai de validité de la version écoulé.

Une fois la licence commerciale expirée, l'application continue à fonctionner, si ce n'est qu'il ne sera plus possible de mettre les bases à jour. Vous pourrez toujours analyser l'ordinateur à l'aide de la recherche de virus et utiliser l'Antivirus Fichiers, mais uniquement à l'aide des bases de l'application, qui sont actuelles à la date de fin de validité de la licence. Par conséquent, nous ne pouvons pas garantir une protection totale contre les nouveaux virus qui apparaîtront après l'expiration de la licence.

Afin que votre ordinateur ne soit pas contaminé par de nouveaux virus, nous vous conseillons de prolonger la validité de la licence de l'application. Kaspersky Anti-Virus vous préviendra suffisamment tôt de l'échéance à venir de la licence. Le message de circonstance sera affiché à chaque lancement de l'application.

Pour consulter les informations relatives à la licence utilisée, ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton . Dans la fenêtre qui s'ouvre (cf. ill. ci-après), vous trouverez le numéro de licence, son type (commerciale, évaluation), les restrictions sur le nombre d'ordinateurs où la licence peut être utilisée, la date et l'heure de fin de validité de la licence, ainsi que le nombre de jours restant avant cette date.

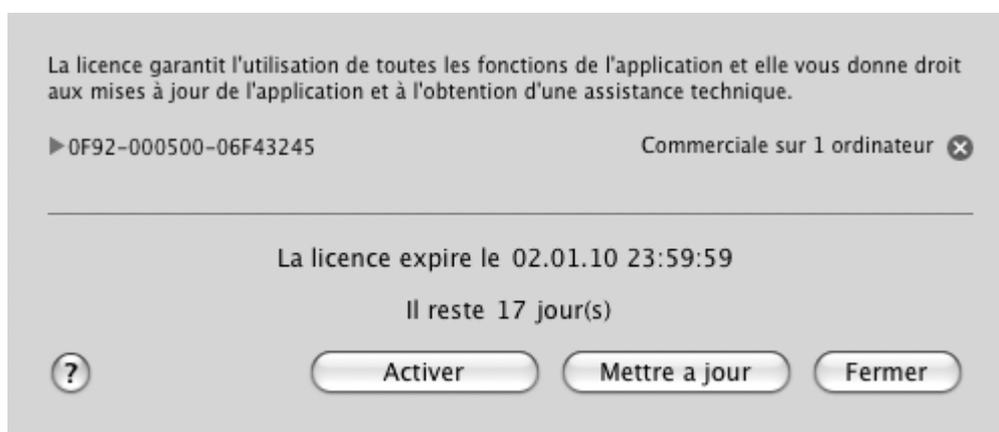


Figure 47 : Gestion des licences

Pour acheter une nouvelle licence, cliquez sur **Acheter**. Dans la page Web qui s'ouvre, vous pourrez saisir toutes les informations relatives à l'achat de la licence par la boutique en ligne de Kaspersky Lab ou auprès des partenaires de la société.

Kaspersky Lab organise régulièrement des campagnes qui permettent aux utilisateurs actuels de renouveler leur licence en profitant de remises intéressantes. Tenez-vous au cours de ces campagnes dans la rubrique **Produits** → **Promotions et offres spéciales** de Kaspersky Lab.

En cas d'achat par la boutique en ligne, et après confirmation du paiement, vous recevrez le fichier de la clé ou le code d'activation de Kaspersky Anti-Virus dans un message envoyé à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

Pour activer Kaspersky Anti-Virus à l'aide du code d'activation obtenu, cliquez sur le bouton **Activer**.

Avant d'activer Kaspersky Anti-Virus, assurez-vous que la date de l'ordinateur correspond bien à la date et à l'heure réelle.

La procédure d'activation de l'application prévoit l'installation de la clé qui permettra à Kaspersky Anti-Virus de vérifier l'existence des droits d'utilisation et de définir leur durée.

La licence contient les informations de service indispensables pour assurer le parfait fonctionnement de l'application ainsi que des renseignements complémentaires :

- les informations sur l'assistance technique (qui la réalise et où vous pouvez l'obtenir) ;
- le nom et le numéro de licence, ainsi que sa date d'expiration.

L'activation se réalise à l'aide de l'Assistant d'activation. Voici une présentation détaillée de ses étapes.

SELECTION DU MODE D'ACTIVATION DE L'APPLICATION

Les moyens d'activation proposés varient si vous êtes déjà en possession de la clé de licence pour Kaspersky Anti-Virus ou si vous devez la télécharger depuis un serveur de Kaspersky Lab :

- **Activer à l'aide du code d'activation.** Sélectionnez cette option si vous avez acheté une version commerciale de l'application et que vous avez reçu le code d'activation. Sur la base de ce code, vous recevrez un fichier de licence qui vous permettra de jouir de toutes les fonctions de l'application pendant toute la durée de validité du contrat de licence.
- **Utiliser une clé reçue antérieurement.** Activer l'application à l'aide du fichier de licence obtenu antérieurement.
- **Activer la version d'évaluation.** Sélectionnez cette option si vous souhaitez installer une version d'évaluation de l'application avant de décider d'acheter la version commerciale. Vous recevrez une clé de licence gratuite dont la durée de validité sera limitée par la licence associée à la version d'évaluation.

En cas d'activation à l'aide d'un code d'activation ou lors de l'activation de la version d'évaluation, il faudra prévoir une connexion à Internet. Si la connexion à Internet n'est pas disponible, vous pouvez réaliser l'activation ultérieurement ou en vous connectant à Internet depuis un autre ordinateur, afin d'obtenir le code d'activation en vous enregistrant sur le site du service d'assistance technique de Kaspersky Lab.

Vous pouvez reporter l'activation de l'application. Pour ce faire, cliquez sur **Annuler**. Dans ce cas, l'étape de l'activation sera passée. Kaspersky Anti-Virus sera installé sur l'ordinateur et vous aurez accès à toutes les fonctions, à l'exception de la mise à jour (vous pourrez actualiser l'application une seule fois après l'installation de l'application).

SAISIE DU CODE D'ACTIVATION

L'activation de l'application requiert la saisie du code d'activation. En cas d'achat de Kaspersky Anti-Virus par Internet, le code d'activation est envoyé par courrier électronique. Si vous avez acheté l'application dans un magasin traditionnel, le code d'activation est indiqué sur l'enveloppe contenant le disque d'installation.

Le code d'activation se présente sous la forme d'une série de chiffres et de lettres séparés par des traits d'union en 4 groupes de cinq chiffres, sans espace, par exemple : 11AA1-11AAA-1AA11-1A111. Le code doit être saisi en caractères latins.

RECEPTION DU FICHIER DE LICENCE

L'Assistant d'activation établit une connexion avec les serveurs de Kaspersky Lab sur Internet et envoie vos données d'enregistrement (code d'activation, coordonnées) qui seront vérifiées sur le serveur.

Si le code d'activation est correct, l'Assistant obtiendra la licence. Si vous installez une version d'évaluation de l'application, l'Assistant recevra le fichier de licence d'évaluation sans code d'activation. Le fichier obtenu sera installé automatiquement pour permettre le fonctionnement de l'application et vous verrez la boîte de dialogue de fin de l'activation avec les détails relatifs à la licence utilisée.

En cas d'activation de cette manière, Kaspersky Anti-Virus reçoit du serveur non pas une clé physique avec l'extension *.key, mais certaines informations qui sont enregistrées dans le système d'exploitation. Pour obtenir le fichier de licence réel, il faut s'enregistrer en tant qu'utilisateur sur le site de Kaspersky Lab.

Si le code d'activation n'est pas reconnu, un message vous le signalera. Dans ce cas, contactez la société où vous avez acheté Kaspersky Anti-Virus pour obtenir des informations.

SELECTION DU FICHIER DE LICENCE

Si vous possédez un fichier de licence pour Kaspersky Anti-Virus, cet Assistant vous invitera à l'installer. Pour ce faire, cliquez sur le bouton **Sélectionner** et dans la fenêtre standard, sélectionnez le fichier .key.

Après l'installation réussie de la licence, la partie inférieure de la fenêtre reprendra les informations relatives à la licence utilisée : numéro de licence, type (commerciale, évaluation, etc.) et date de la fin de validité de la licence.

FIN DE L'ACTIVATION

L'Assistant vous signale la réussite de l'activation. De plus, vous pouvez voir les informations relatives à la licence installée : numéro de licence, type (commerciale, évaluation, etc.) et date de la fin de validité de la licence.

QUARANTAINE

La *quarantaine* est un dossier spécial dans lequel on retrouve les objets qui ont peut-être été infectés par des virus.

Les objets potentiellement infectés sont des objets qui ont peut-être été infectés ou modifiés par des virus.

Pourquoi les objets sont-ils caractérisés comme potentiellement infectés ? Il n'est pas toujours possible de définir si un objet est infecté ou non. Les raisons sont diverses :

- Le code de l'objet analysé est semblable à celui d'une menace connue, mais a été partiellement modifié.

Les bases de Kaspersky Anti-Virus contiennent les menaces qui ont été étudiées par les experts de Kaspersky Lab. Si le programme malveillant a été modifié et que ces modifications ne figurent pas encore dans les bases, Kaspersky Anti-Virus considère l'objet comme étant infecté par une modification d'un programme malveillant et le classe comme objet potentiellement infecté. Il indique obligatoirement à quelle menace cette infection ressemble.

- Le code de l'objet infecté rappelle par sa structure celui d'un programme malveillant, mais les bases de Kaspersky Anti-Virus ne recensent rien de similaire.

Il est tout à fait possible qu'il s'agisse d'un nouveau type de virus et pour cette raison, Kaspersky Anti-Virus le classe comme un objet potentiellement infecté.

L'objet potentiellement infecté peut être découvert et placé en quarantaine durant l'analyse (cf. section "Analyse" à la page [46](#)) ou par l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)).

Vous pouvez vous-même placer un objet en quarantaine en cliquant sur le bouton **Quarantaine** dans la notification spéciale (cf. section "Notifications" à la page [93](#)) qui apparaît à l'écran suite à la découverte d'un objet potentiellement infecté.

Quand un objet est placé en quarantaine, il est déplacé et non pas copié : l'objet est supprimé du disque et il est enregistré dans le répertoire de quarantaine. Les fichiers mis en quarantaine sont convertis dans un format spécial et ne représentent aucun danger.

DANS CETTE SECTION

Manipulation des objets en quarantaine	80
Configuration des paramètres de la quarantaine.....	82

MANIPULATION DES OBJETS EN QUARANTAINE

Le nombre total d'objets placés en quarantaine est repris dans la rubrique **Quarantaine** de la fenêtre générale du rapport (cf. ill. ci-après).

► *Pour consulter le contenu de la quarantaine, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .
2. Dans la partie gauche de la fenêtre du rapport qui s'ouvre, sélectionnez **Quarantaine** (cf. ill. ci-après). La partie droite de la fenêtre affichera le contenu de la quarantaine.

Vous pouvez réaliser les opérations suivantes sur les objets en quarantaine :

- Déplacez en quarantaine les fichiers qui selon vous sont infectés par un virus, mais qui n'ont pas été découverts par Kaspersky Anti-Virus. Cliquez pour ce faire sur **Ajouter** et sélectionnez le fichier souhaité. Il sera ajouté à la liste sous le signe *ajouté par l'utilisateur*.

Le fichier placé manuellement en quarantaine peut modifier l'état s'il a été analysé à l'aide des bases actualisées il y a moins de 3 jours depuis sa première analyse après avoir été placée en quarantaine. Ensuite, le fichier sera restauré si l'état *faux positif* lui est attribué, ou sera supprimé (sa copie sera placée dans le dossier de sauvegarde) s'il est reconnu infecté.

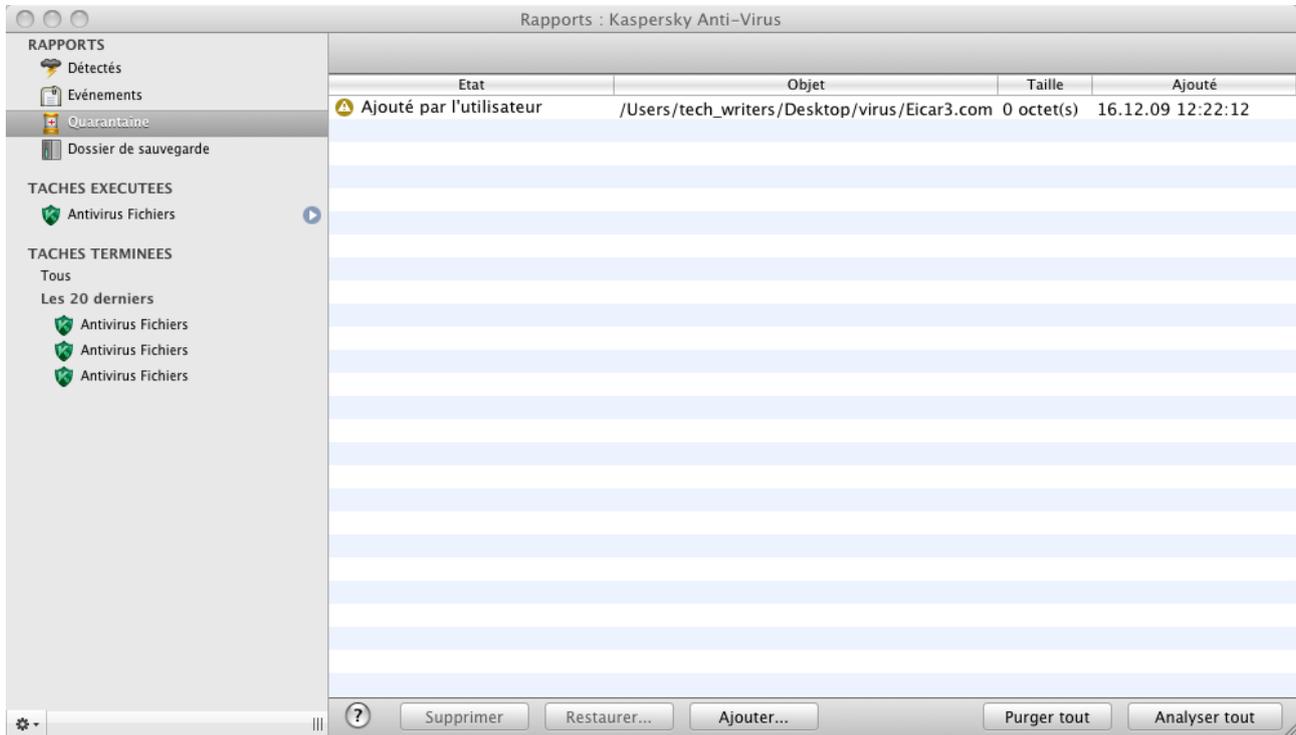


Figure 48 : Quarantaine

- Analyser et réparer à l'aide de la version actuelle des bases de Kaspersky Anti-Virus tous les objets potentiellement infectés qui se trouvent en quarantaine. Il suffit simplement de cliquer sur **Analyser tous**.

L'état de chaque objet en quarantaine après l'analyse et la réparation peut être soit *infecté*, *probablement infecté*, *faux positif*, *ok*, etc.

La modification de l'état des objets en quarantaine se passe uniquement lors de leur analyse à l'aide des bases disponibles depuis moins de 3 jours après avoir été placé en quarantaine.

L'état *infecté* signifie que l'objet est bien infecté, mais qu'il n'a pas pu être réparé. L'application supprime un tel objet de la quarantaine en sauvegardant sa copie dans le dossier de sauvegarde (cf. section "Dossier de sauvegarde" à la page 83).

Tous les objets possédant l'état *faux positif* sont restaurés dans l'emplacement d'origine.

- Restaurer les fichiers dans un répertoire choisi par l'utilisateur ou dans le répertoire d'origine où ils se trouvaient avant d'être mis en quarantaine. Pour restaurer un objet, sélectionnez-le dans la liste et cliquez sur **Restaurer**. Pour restaurer des objets placés en quarantaine qui sont issus d'archives provenant des bases de données électroniques ou de courriers individuels, il est indispensable de désigner le dossier dans lequel ils seront restaurés.

Nous vous conseillons de restaurer uniquement les objets dont l'état correspond à *faux positif*, *ok*, *réparé*. La restauration d'autres types d'objets pourrait entraîner l'infection de votre ordinateur !

- Supprimer n'importe quel objet ou groupe d'objets de la quarantaine. Supprimez uniquement les objets qui ne peuvent être réparés. Afin de supprimer un objet, sélectionnez-le dans la liste, puis cliquez sur **Supprimer**. Pour vider complètement la quarantaine, cliquez sur le bouton **Purger tout**.

CONFIGURATION DES PARAMETRES DE LA QUARANTAINE

Vous pouvez configurer les paramètres de constitution et de fonctionnement de la quarantaine, à savoir :

- Définir le mode d'analyse automatique des objets en quarantaine après chaque mise à jour des bases de Kaspersky Anti-Virus (cf. section "Actions à réaliser après la mise à jour de l'application" à la page [73](#)).

Kaspersky Anti-Virus ne peut pas analyser les objets en quarantaine directement après la mise à jour des signatures des menaces si vous utilisez la quarantaine à ce moment-là.

- Définir la durée de conservation maximum des objets en quarantaine.

Par défaut, la durée de conservation des objets en quarantaine est fixée à 30 jours, au terme desquels les objets sont supprimés. Vous pouvez modifier la durée de conservation des objets potentiellement infectés ou supprimer complètement cette limite.

➔ Pour configurer les paramètres de la sauvegarde des objets en quarantaine, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Rapports** (cf. ill. ci-après).
2. Dans le groupe **Quarantaine et Dossier de sauvegarde**, cochez la case **Supprimer les objets après** et définissez le délai de conservation au terme duquel les objets seront automatiquement supprimés. N'oubliez pas que la valeur de ce paramètre se propage aussi sur le dossier de sauvegarde (à la page [83](#)).

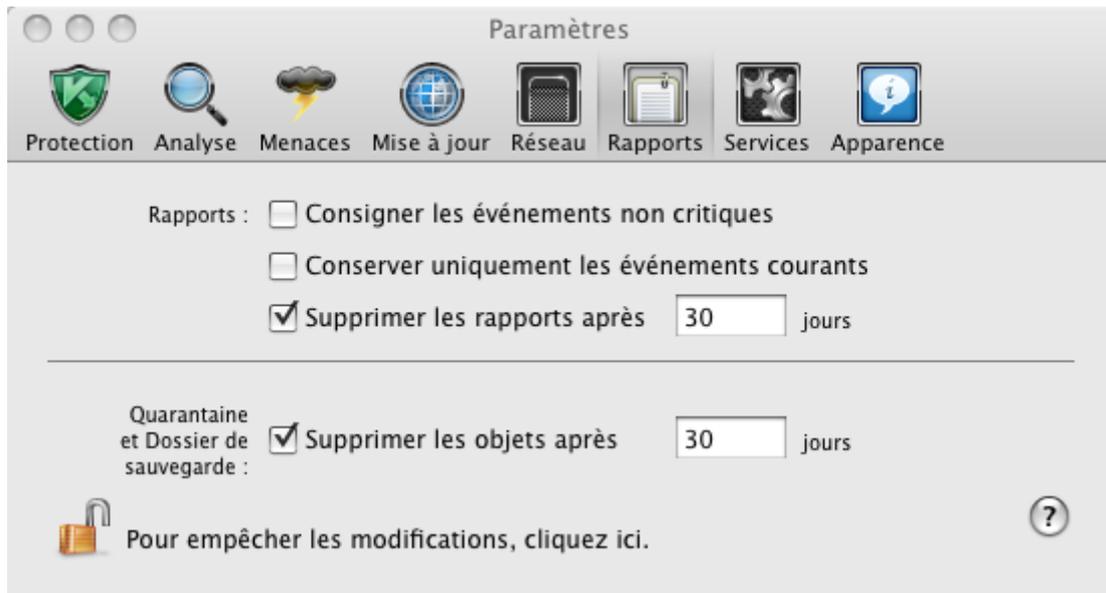


Figure 49 : Fenêtre de configuration de l'application. Rapports

DOSSIER DE SAUVEGARDE

Il n'est pas toujours possible de préserver l'intégrité des objets lors de la réparation. Si le fichier réparé contenait des informations importantes et que celles-ci ne sont plus accessibles (complètement ou partiellement) suite à la réparation, il est possible de le restaurer à partir de sa copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde est une copie de l'objet dangereux original qui est créée lors de la première réparation ou suppression de l'objet en question et qui est conservée dans le dossier de sauvegarde.

Le dossier de sauvegarde est un dossier spécial qui contient les copies des objets dangereux traités ou supprimés. La fonction principale du dossier de sauvegarde est de permettre à n'importe quel moment la restauration de l'objet original. Les fichiers placés dans le dossier de sauvegarde sont convertis dans un format spécial et ne représentent aucun danger.

DANS CETTE SECTION

Manipulation des copies de sauvegarde	83
Configuration des paramètres de la sauvegarde	84

MANIPULATION DES COPIES DE SAUVEGARDE

La liste de copies de sauvegarde d'objets placés dans la sauvegarde apparaît dans la section **Dossier de sauvegarde** de la fenêtre du rapport (cf. ill. ci-après).

➡ *Pour consulter le contenu de la sauvegarde, procédez comme suit :*

1. Ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .
2. Dans la partie gauche de la fenêtre du rapport qui s'ouvre, sélectionnez **Dossier de sauvegarde** (cf. ill. ci-après). La partie droite de la fenêtre affichera le contenu de la quarantaine.

La liste des copies de sauvegarde apparaît dans le répertoire. Les informations suivantes sont fournies pour chaque copie : nom complet de l'objet avec chemin d'accès à son emplacement d'origine, l'heure du placement dans le stockage, l'état de l'objet attribué suite à l'analyse et sa taille.

Vous pouvez restaurer les copies sélectionnées à l'aide du bouton **Restaurer**. L'objet est restauré au départ du dossier de sauvegarde avec le même nom qu'il avait avant la réparation.

Si l'emplacement d'origine contient un objet portant le même nom (cette situation est possible en cas de restauration d'un objet dont la copie avait été créée avant la réparation), un avertissement apparaîtra à l'écran. Vous pouvez modifier l'emplacement de l'objet restauré ainsi que son nom.

Nous vous recommandons de rechercher la présence d'éventuels virus directement après la restauration. Il sera possible de le réparer avec les bases les plus récentes tout en préservant son intégrité.

Il n'est pas recommandé, sans urgence, de restaurer les copies de sauvegarde des objets. Cela pourrait en effet entraîner l'infection de votre ordinateur !

Il est conseillé d'examiner fréquemment le contenu du dossier et de le nettoyer à l'aide du bouton **Supprimer**. Pour vider complètement la sauvegarde, cliquez sur le bouton **Tout supprimer**. Vous pouvez également configurer l'application afin qu'elle supprime automatiquement les copies les plus anciennes du stockage (cf. section "Configuration des paramètres de la sauvegarde" à la page [84](#)).

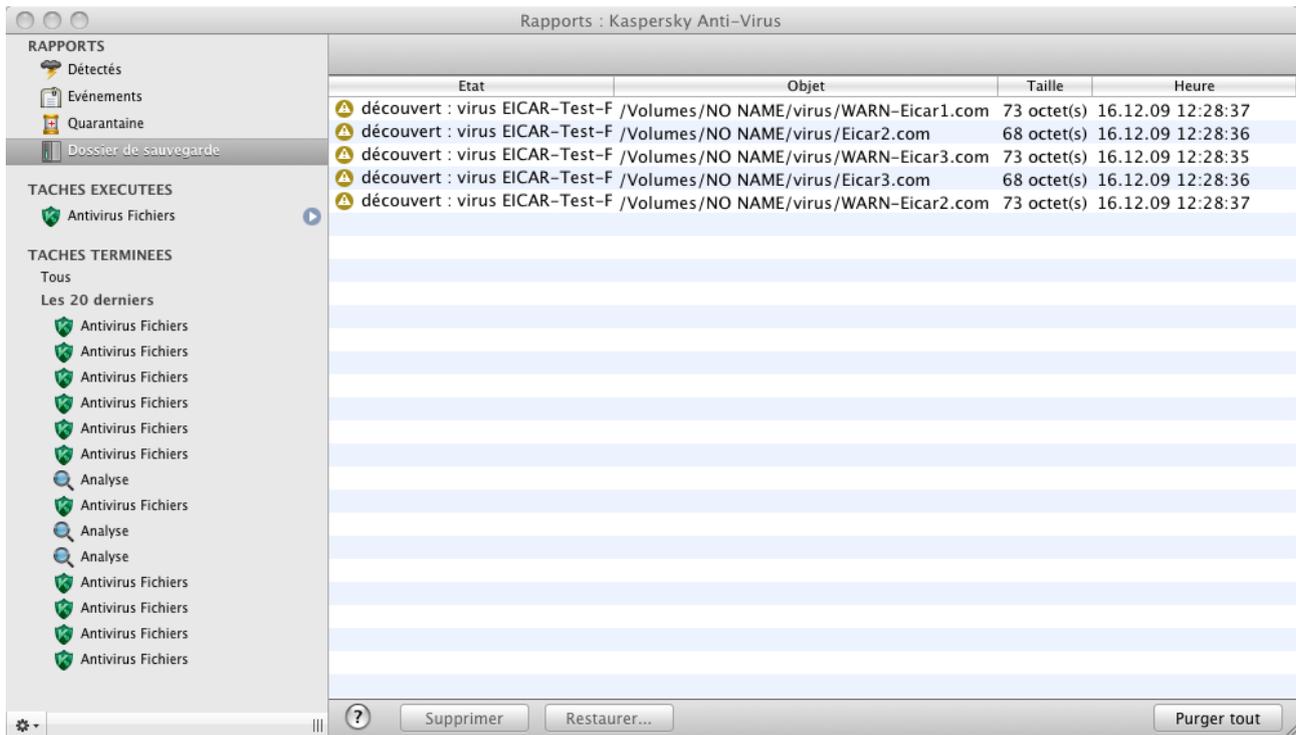


Figure 50 : Dossier de sauvegarde

CONFIGURATION DES PARAMETRES DE LA SAUVEGARDE

Vous pouvez définir la durée maximale de conservation des copies dans le dossier de sauvegarde. Par défaut, la durée de conservation des copies des objets dangereux est fixée à 30 jours. Au terme de ce délai, les copies sont supprimées. Vous pouvez modifier la durée de conservation maximale des copies ou supprimer complètement toute restriction.

► Pour configurer les paramètres de la sauvegarde des objets dans le dossier de sauvegarde, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Rapports** (cf. ill. ci-après).

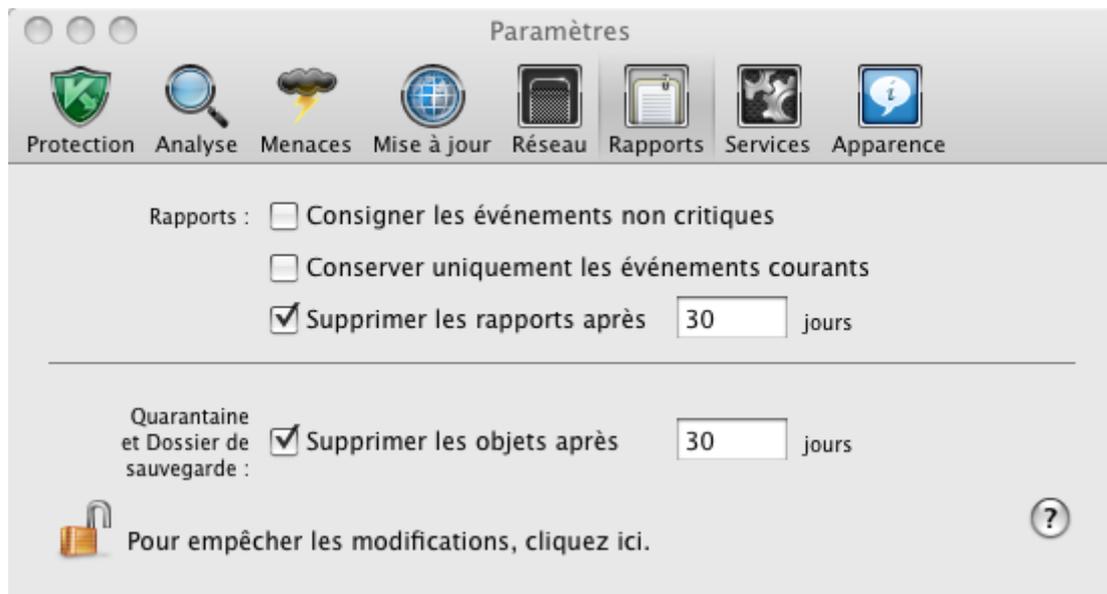


Figure 51 : Fenêtre de configuration de l'application. Rapports

2. Dans le groupe **Quarantaine et Dossier de sauvegarde**, cochez la case **Supprimer les objets après** et définissez le délai de conservation au terme duquel les objets seront automatiquement supprimés. N'oubliez pas que la valeur de ce paramètre se propage aussi sur la quarantaine (à la page [80](#)).

RAPPORTS

Kaspersky Anti-Virus offre la possibilité de consulter des statistiques détaillées sur tous les événements survenus durant le fonctionnement de l'application. Un rapport détaillé est également généré pour chaque composant de l'application : Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)), les analyses (cf. section "Analyse" à la page [46](#)) et les mises à jour (cf. section "Mise à jour de l'application" à la page [65](#)).

► Pour accéder à la fenêtre des rapports,

ouvrez la fenêtre principale de l'application (à la page [13](#)) et cliquez sur le bouton .

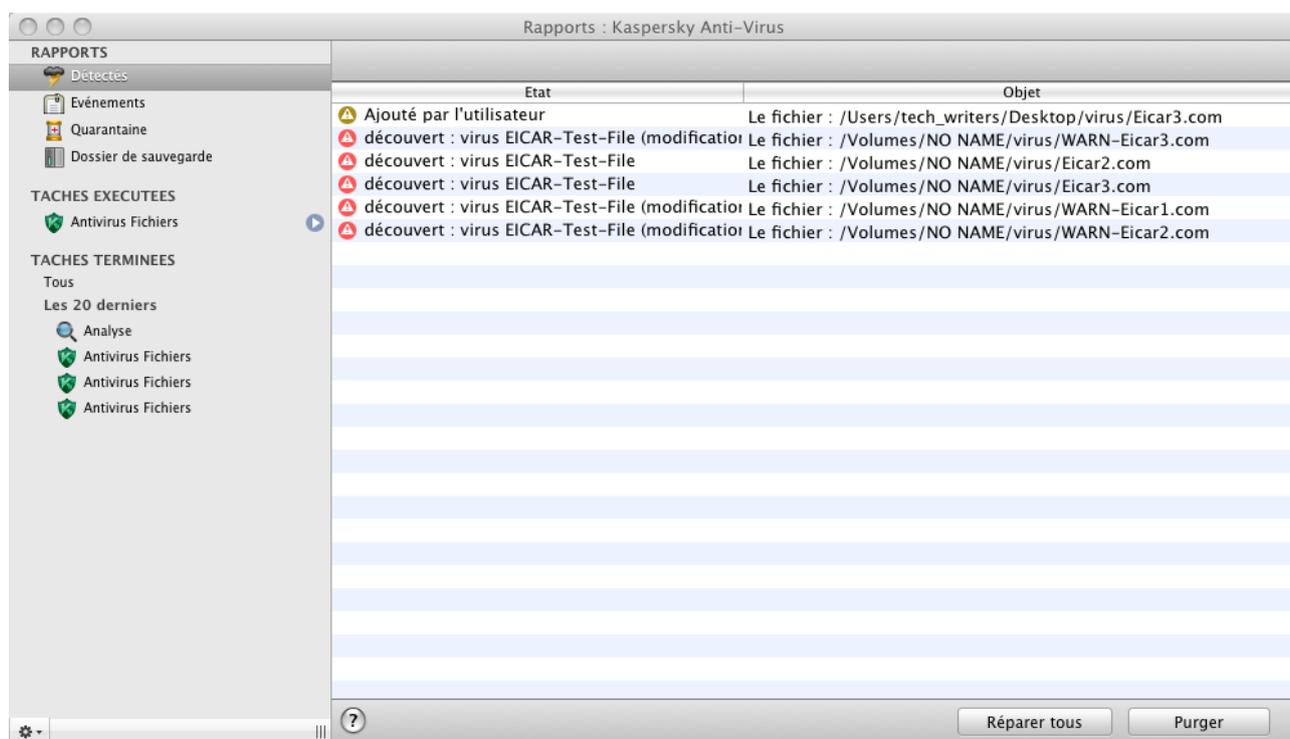


Figure 52 : Fenêtre des rapports de Kaspersky Anti-Virus

La fenêtre du rapport contient les rubriques suivantes :

- **Rapports.** Les statistiques de l'application sur les objets dangereux découverts, les objets placés en quarantaine et dans le dossier de sauvegarde et la liste des événements fixés dans le fonctionnement de l'application. Toutes les statistiques sont réparties dans les sous-sections :
 - **Détectés.** Liste de l'ensemble des objets dangereux et suspects découverts par l'Antivirus Fichiers ou les analyses. Pour neutraliser immédiatement les objets dangereux, appuyez sur le bouton **Réparer tous**. Pour que les informations relatives aux objets réparés soient reprises dans la liste, cliquez sur le bouton **Afficher les objets réparés**. Pour supprimer les enregistrements relatifs aux objets dans le rapport, cliquez sur **Purger**. N'oubliez pas que dans ce cas, tous les objets dangereux identifiés restent sur votre ordinateur.
 - **Événements.** Il s'agit de la liste de tous les événements survenus pendant l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus. Pour supprimer les informations de la liste, cliquez sur le bouton **Purger**.
 - **Quarantaine.** Liste des objets placés en quarantaine (à la page [80](#)).
 - **Dossier de sauvegarde.** Liste des objets placés dans le dossier de sauvegarde (à la page [83](#)).

- **Tâches exécutées.** Liste des tâches en cours d'exécution. Si aucune tâche n'a été lancée et que l'Antivirus Fichiers est désactivé, la liste sera vide.
- **Tâches terminées.** Liste des tâches terminées. Vous pouvez consulter toutes les tâches terminées ou les vingt dernières. Pour purger la liste, cliquez sur le bouton  dans le coin inférieur gauche et sélectionnez la commande **Supprimer toutes les tâches terminées**.

La fenêtre des rapports vous permet de gérer le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers, des tâches d'analyse et de mise à jour, mais vous permet aussi de les lancer, de les suspendre et de les arrêter. Pour ce faire, utilisez des boutons homonymes dans la fenêtre d'une tâche concrète.

Vous pouvez exporter le rapport en entier dans le fichier texte. Cela est par exemple utile dans le cas où une erreur est survenue dans le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers ou lors de l'exécution de la tâche, et qu'il est impossible de l'éliminer indépendamment et que l'aide du Service d'assistance technique est requise. Dans ce cas, il faut envoyer le rapport au format texte au Service d'assistance technique, pour que nos spécialistes puissent étudier le problème en détail et de le résoudre le plus vite possible.

➡ *Pour exporter le rapport dans le fichier texte,*

ouvrez la fenêtre du rapport et sélectionnez la commande **Exporter** dans le menu qui s'ouvre à l'aide du bouton .

DANS CETTE SECTION

Configuration des paramètres des rapports	88
Onglet Détectés.....	88
Onglet Evénements.....	89
Onglet Statistiques	90
Onglet Paramètres	92

CONFIGURATION DES PARAMETRES DES RAPPORTS

➔ Afin de configurer les paramètres de constitution et de conservation des rapports, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page [15](#)) et sélectionnez l'onglet **Rapports** (cf. ill. ci-après).

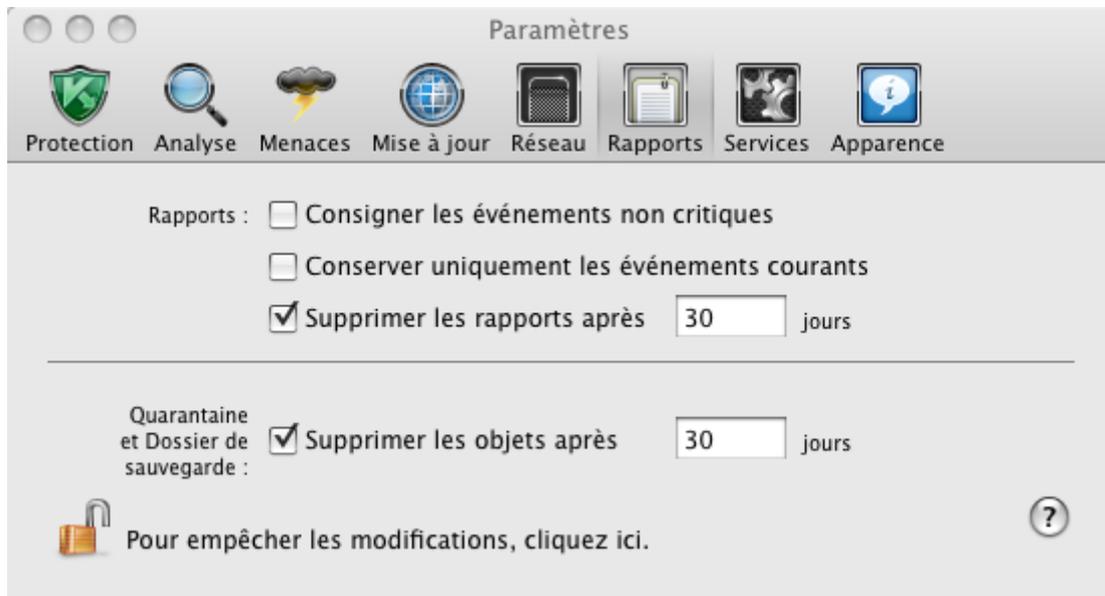


Figure 53 : Fenêtre de configuration de l'application. Rapports

2. Dans le bloc **Rapports**, procédez à la configuration requise :
 - Consignez ou non les événements à caractère informatif. En règle générale, ces événements ne jouent pas un rôle crucial dans la protection. Pour fixer de tels événements dans le rapport, cochez la case **Consigner les événements non critiques**.
 - Activez uniquement la conservation dans le rapport des événements importants survenus depuis le dernier lancement de la tâche. Cela permet de gagner de l'espace sur le disque en diminuant la taille du rapport. Si la case **Conserver uniquement les événements courants** est cochée, l'information présentée dans le rapport sera actualisée lors de chaque redémarrage de la tâche : par ailleurs, l'information importante (par ex. : les enregistrements relatifs aux objets malveillants découverts) sera sauvegardée, et l'information à caractère non critique sera réenregistrée.
 - Définissez le délai de conservation des rapports. Par défaut, le délai de stockage des rapports est établi à 30 jours, à l'issue desquels ils sont supprimés. Vous pouvez modifier la durée de conservation des rapports ou ne pas imposer de limite.

ONGLET DETECTES

Cet onglet (cf. ill. ci-après) contient la liste des objets dangereux découverts par l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)) ou par les tâches d'analyse (cf. section "Analyse" à la page [46](#)). Le nom complet et le statut attribué par Kaspersky Anti-Virus après l'analyse/le traitement est indiqué pour chaque objet.

Le traitement des objets dangereux est exécuté à l'aide du bouton **Réparer tous**. Le traitement de chaque objet s'accompagne d'un message qui vous permet de choisir les actions ultérieures à appliquer à cet objet. Si vous cochez la case **Appliquer à tous les cas similaires** dans le message, alors l'action sélectionnée sera appliquée à tous les objets au statut identique.

Afin de supprimer l'enregistrement relatif à la découverte d'un objet du rapport, cliquez sur **Purger**. N'oubliez pas que dans ce cas, les objets dangereux restent sur votre ordinateur.

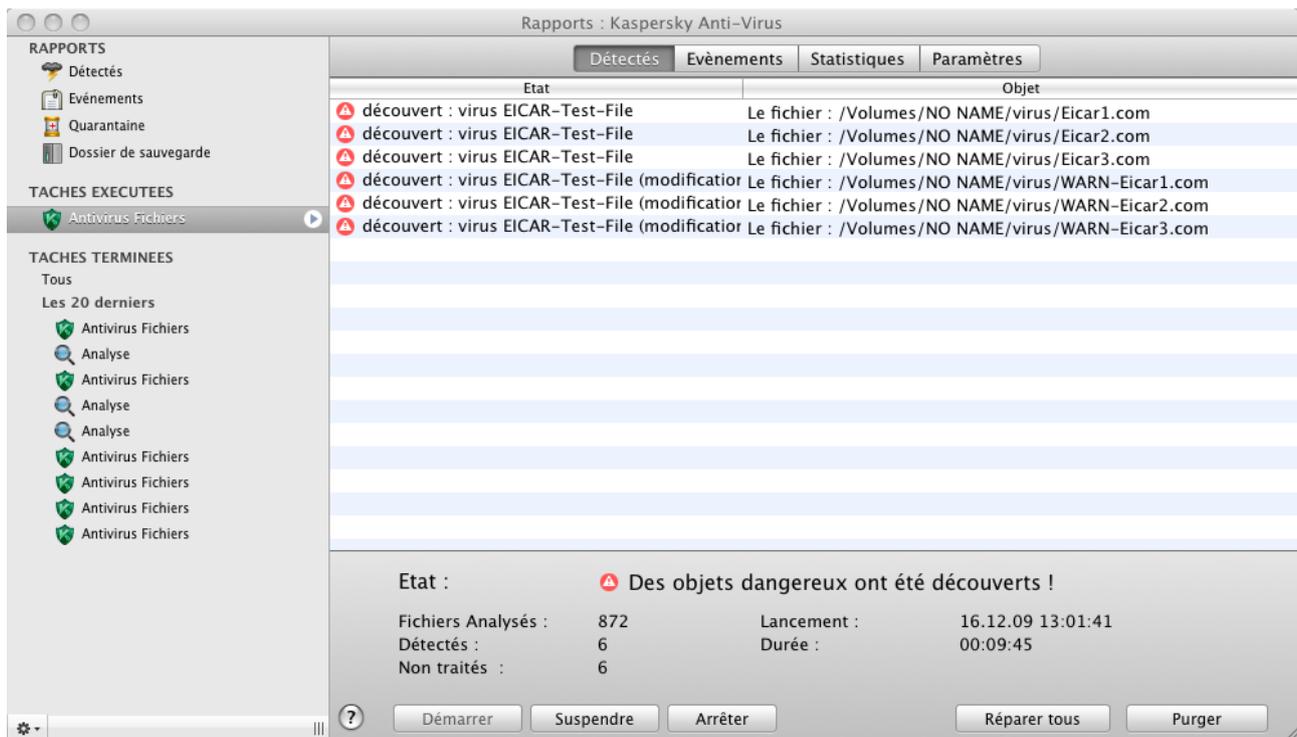


Figure 54 : Liste des objets dangereux détectés

ONGLET ÉVÉNEMENTS

La liste complète de tous les événements importants survenus pendant le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page 32), pendant l'exécution de l'analyse (cf. section "Analyse" à la page 46) ou de la mise à jour (cf. section "Mise à jour de l'application" à la page 65) figure sur cet onglet (cf. ill. ci-après).

Les événements prévus sont :

- **Événements critiques** : événements d'une grande importance qui indiquent un problème dans le fonctionnement du logiciel ou une vulnérabilité dans la protection de l'ordinateur : par exemple, *virus découvert*, *échec de fonctionnement*.
- **Événements importants** : événements auxquels il faut absolument prêter attention, car ils indiquent une situation importante dans le fonctionnement de l'application : par exemple, *erreur de traitement d'un objet*.

- **Événements informatifs** : événements à caractère purement informatif qui ne contiennent aucune information cruciale : par exemple, *ok*, *non traité*. S'il n'est pas requis de fixer de tels événements dans le rapport, dans la fenêtre de configuration des paramètres du rapport (cf. section "Configuration des paramètres des rapports" à la page 88), décochez la case **Consigner les événements non critiques**.

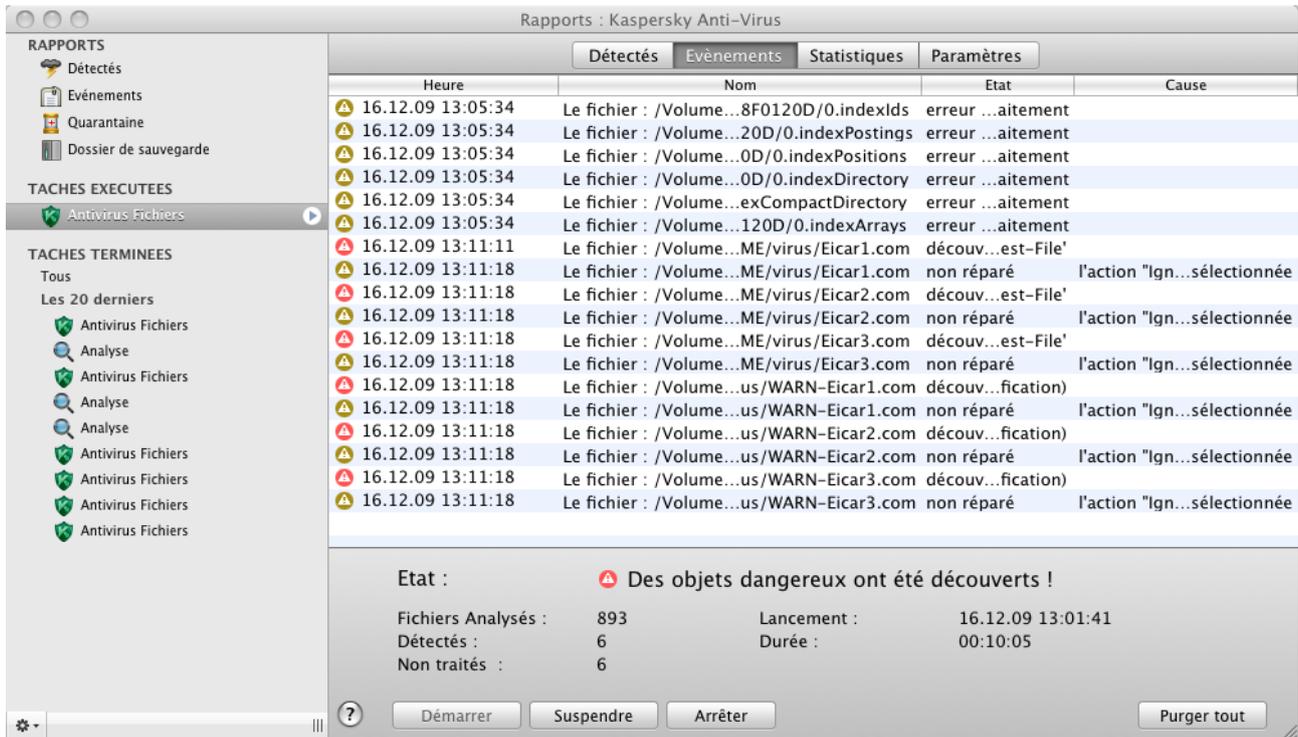


Figure 55 : Événements survenus pendant le fonctionnement du composant

ONGLET STATISTIQUES

Les statistiques détaillées sur le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page 32) ou de l'analyse (cf. section "Analyse" à la page 46) figurent sous cet onglet (cf. ill. ci-après). Vous pouvez voir :

- le nombre d'objet soumis à la recherche de virus pendant la session actuelle d'Antivirus Fichiers ou pendant les tâches d'analyse. Ce chiffre reprend le nombre d'archives, de fichiers compactés, de fichiers protégés par un mot de passe et d'objets corrompus analysés ;

- le nombre d'objets dangereux découverts, le nombre d'entre eux qui n'ont pas pu être réparés, le nombre supprimé et le nombre mis en quarantaine.

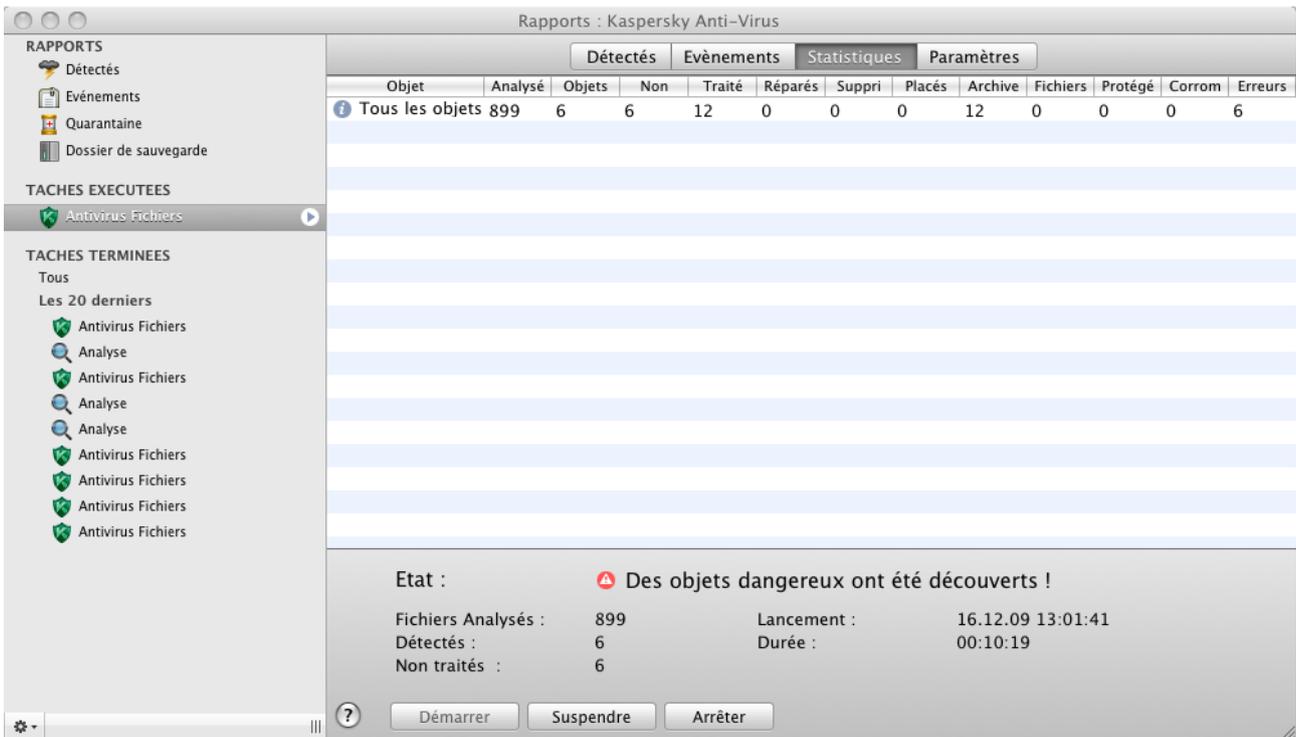


Figure 56 : Statistiques de fonctionnement du composant

ONGLET PARAMETRES

Tous les paramètres qui définissent le fonctionnement de l'Antivirus Fichiers (cf. section "Protection antivirus du système de fichiers de l'ordinateur" à la page [32](#)) ou l'exécution des tâches liées à l'analyse (cf. section "Analyse" à la page [46](#)) ou la mise à jour (cf. section "Mise à jour de l'application" à la page [65](#)) figurent sous l'onglet **Paramètres** (cf. ill. ci-après). Vous pouvez prendre connaissance du niveau de protection assuré par l'Antivirus Fichiers ou par l'analyse, des actions réalisées sur les objets dangereux et des paramètres appliqués à la mise à jour de l'application, etc. Pour passer rapidement à la configuration des paramètres, cliquez sur le bouton **Modifier les paramètres**.

Paramètre	Valeur
Niveau de protection	Protection maximale
Action	Confirmer l'action
Types de fichiers	Analyser tous les fichiers
Analyse uniquement des nouveaux fichiers	Non
Analyse des archives	l'ensemble des
Analyse des fichiers d'installation	l'ensemble des
Analyse des documents joints	uniquement les nouveaux(-elles)
Analyse différée	0 Mo

Etat : ⚠ Des objets dangereux ont été découverts !

Fichiers Analysés : 903
 Détectés : 6
 Non traités : 6

Buttons: Démarrer, Suspendre, Arrêter, Modifier les paramètres

Figure 57 : Paramètres de fonctionnement du composant

NOTIFICATIONS

Divers événements peuvent survenir pendant l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus. Ils peuvent avoir un caractère informatif ou contenir les informations importantes. Par exemple, un événement peut vous signaler la réussite de la mise à jour ou indiquer une erreur de fonctionnement de l'Antivirus Fichiers ou de la tâche d'analyse qu'il faut corriger de toute urgence.

Divers événements peuvent survenir pendant l'utilisation de Kaspersky Anti-Virus :

- **Événements critiques** : événements critiques au sujet desquels il est vivement conseillé d'être averti, car ils indiquent un problème dans le fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus ou une vulnérabilité dans la protection de l'ordinateur. Par exemple, *les bases de l'application sont corrompues* ou *le délai de validité de la clé est écoulé*.
- **Refus de fonctionnement** : événements entraînant le non-fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus. Par exemple, *absence de la clé et des bases de l'application*.
- **Événements importants** : événements auxquels il faut absolument prêter attention, car ils indiquent une situation importante dans le fonctionnement de Kaspersky Anti-Virus. Par exemple, *protection désactivée* ou *l'analyse antivirus de l'ordinateur a été réalisée il y a longtemps*.
- **Événements informatifs** : événements à caractère purement informatif qui ne contiennent aucune information cruciale. Par exemple, *tous les objets dangereux ont été réparés*.

Si vous souhaitez être informé de ce qui se passe sur votre produit Kaspersky Anti-Virus, utilisez le service de notification.

La notification peut être réalisée par une des manières suivantes :

- Fenêtre contextuelle ;
- Notification sonore.

➔ Pour utiliser ce service, procédez comme suit :

1. Ouvrez la fenêtre de configuration de l'application (à la page 15) et sélectionnez l'onglet **Apparence** (cf. ill. ci-après).

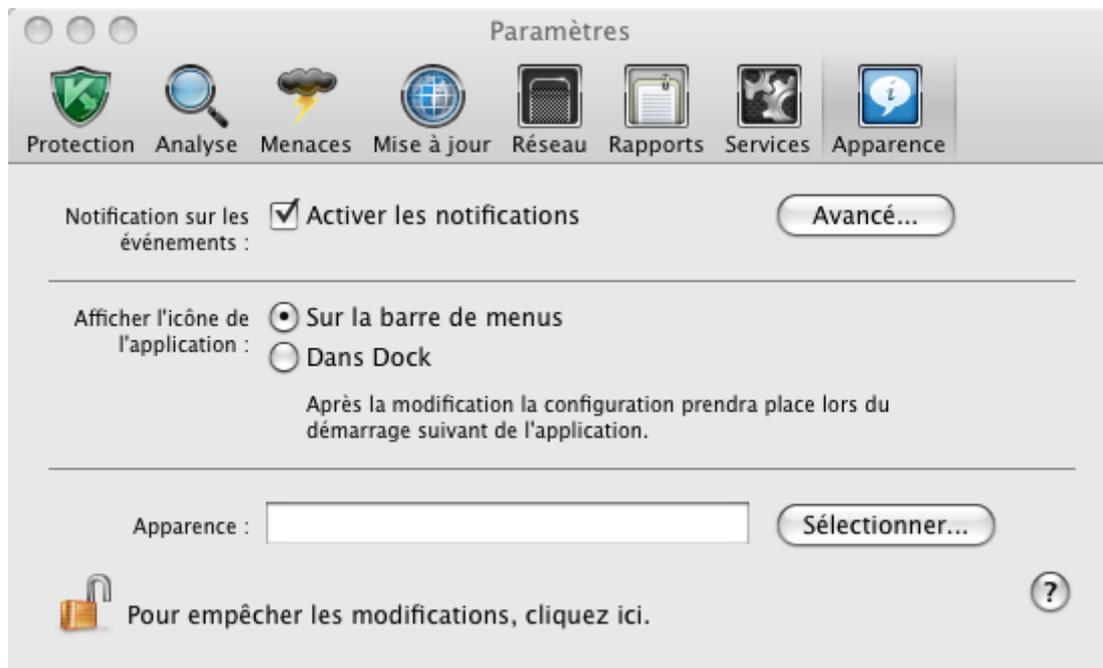


Figure 58 : Fenêtre de configuration de l'application. Apparence

2. Cochez la case **Activer les notifications sur les événements** dans la section **Notifications sur les événements** et passez à la configuration détaillée. Pour ce faire, cliquez sur **Avancé**.

La fenêtre qui s'ouvre (cf. ill. ci-après) vous permet de configurer les modes suivants d'envoi des notifications sur les événements mentionnés ci-dessus :

- *Fenêtre contextuelle*, contenant des informations sur l'événement survenu.

Pour utiliser ce type de notification, cochez la case dans la colonne **Ecran** en regard des événements au sujet desquels vous souhaitez être alerté.

- *Notification sonore*.

Si vous voulez accompagner cette infobulle d'un effet sonore, cochez la case **Son** en regard de l'événement.

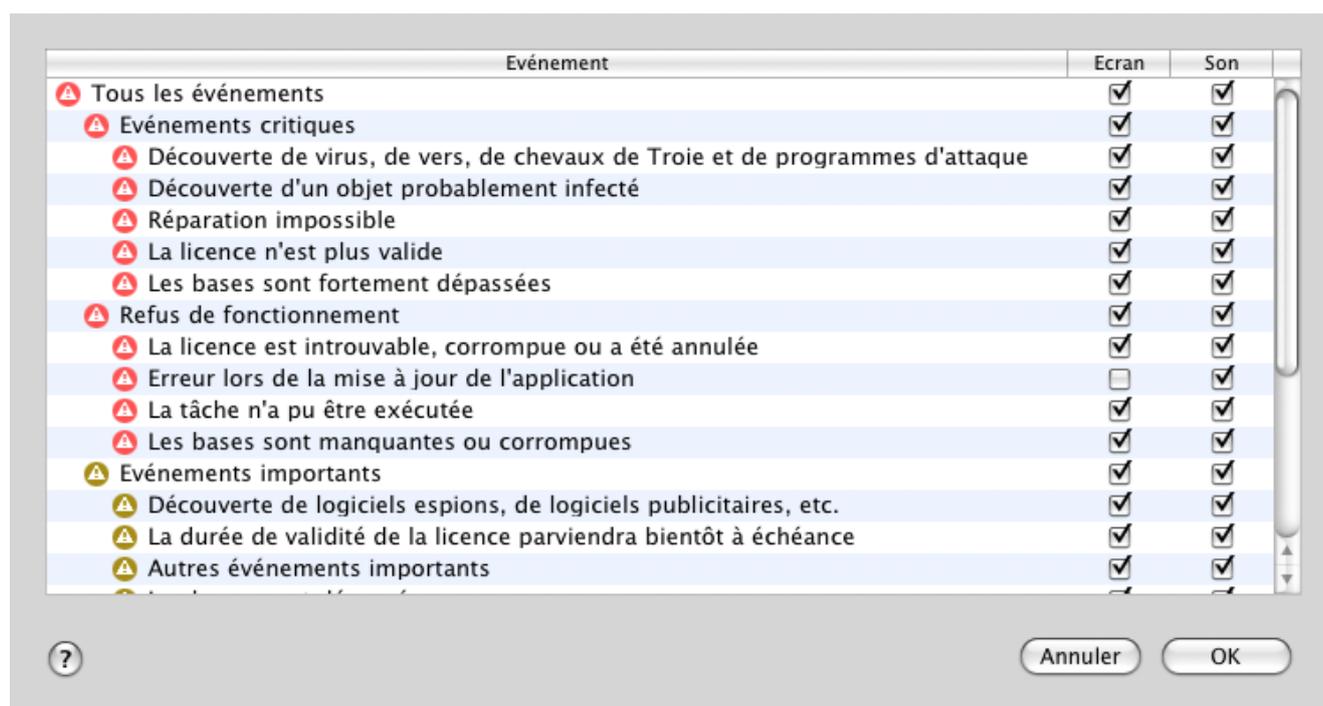


Figure 59 : Configuration du service de réception des notifications

AIDE

Cette section de la documentation contient l'information d'aide sur les formats des fichiers analysés et des masques d'exclusion autorisés, utilisés lors de la configuration des paramètres de Kaspersky Anti-Virus.

DANS CETTE SECTION

Liste des objets analysés en fonction de l'extension	96
Masques autorisés pour l'exclusion des fichiers	98
Masques d'exclusion autorisés selon le classement de l'encyclopédie des virus	99

LISTE DES OBJETS ANALYSES EN FONCTION DE L'EXTENSION

Si lors de la configuration de l'Antivirus Fichiers ou de l'Analyse, vous avez sélectionné **Analyser les programmes et les documents (selon l'extension)**, alors les objets avec les extensions citées ci-dessous seront analysés sur la présence de virus.

com : fichier exécutable d'un programme Microsoft Windows dont la taille est inférieure à 64 Ko.

exe : fichier exécutable, archive auto extractible Microsoft Windows.

sys : fichier système Microsoft Windows.

prg : texte du programme dBase, Clipper ou Microsoft Visual FoxPro, programme de la suite WAVmaker.

bin : fichier binaire Microsoft Windows.

bat : fichier de tâche en lot Microsoft Windows.

cmd : fichier de commande Microsoft Windows NT (semblable au fichier bat pour DOS), OS/2.

dpl : bibliothèque Borland Delphi compactée.

dll : bibliothèque de chargement dynamique Microsoft Windows.

scr : fichier d'économiseur d'écran de Microsoft Windows.

cpl : module du panneau de configuration de Microsoft Windows.

ocx : objet Microsoft OLE (Object Linking and Embedding).

tsp : programme Microsoft Windows, qui fonctionne en mode de partage du temps.

drv : pilote d'un périphérique quelconque de Microsoft Windows.

vxd : pilote d'un périphérique virtuel Microsoft Windows.

pif : fichier Microsoft Windows avec des informations sur un programme.

lnk : fichier lien dans Microsoft Windows.

reg : fichier d'enregistrement des clés de la base de registres de Microsoft Windows.

ini : fichier d'initialisation de Microsoft Windows.

cla : classe Java.

vbs : script Visual Basic.

vbe : extension vidéo BIOS.

js, jse : texte source JavaScript.

htm : document hypertexte.

htt : préparation hypertexte de Microsoft Windows.

hta : programme hypertexte pour Microsoft Internet Explorer.

asp : script Active Server Pages.

chm : fichier HTML compilé.

pht : fichier HTML avec scripts PHP intégrés.

php : script intégré dans les fichiers HTML.

wsh : fichier Microsoft Windows Script Host.

wsf : script Microsoft Windows.

the : fichier du bureau de Microsoft Windows 95.

hlp : fichier d'aide au format Win Help.

eml : message électronique de Microsoft Outlook Express.

nws : nouveau message électronique de Microsoft Outlook Express.

msg : message électronique de Microsoft Mail.

p/g : message électronique.

mbx : extension des messages Microsoft Office Outlook sauvegardés.

*doc** : document Microsoft Office Word, par exemple : *doc* – document Microsoft Office Word, *docx* – document Microsoft Office Word 2007 avec prise en charge de XML, *docm* – document Microsoft Office Word 2007 avec prise en charge des macros.

*dot** : modèle de document Microsoft Office Word, par exemple : *dot* – modèle de document Microsoft Office Word, *dotx* – modèle de document Microsoft Office Word 2007, *dotm* – modèle de document Microsoft Office Word 2007 avec prise en charge des macros.

fpm : programme de bases de données, fichier de départ de Microsoft Visual FoxPro.

rtf : document au format Rich Text Format.

shs : fragment de Shell Scrap Object Handler.

dwg : base de données de dessins AutoCAD.

msi : paquet Microsoft Windows Installer.

otm : projet VBA pour Microsoft Office Outlook.

pdf : document Adobe Acrobat.

swf : objet d'un paquet Shockwave Flash.

jpg, jpeg, png : fichier de conservation de données compressées.

emf : fichier au format Enhanced Metafile. Nouvelle génération de métafichiers du système d'exploitation Microsoft Windows.

ico : fichier d'icône d'un objet.

ov? : fichiers exécutable MS DOS.

*xl** : documents et fichiers Microsoft Office Excel tels que : *xla* – extension Microsoft Office Excel, *xlc* – diagramme, *xlt* – modèle de documents, *xlsx* – classeur Microsoft Office Excel 2007, *xlsm* – classeur Microsoft Office Excel 2007 avec prise en charge des macros, *xlsb* – classeur Microsoft Office Excel 2007 au format binaire (pas XML), *xltx* – modèle Microsoft Office Excel 2007, *xlsm* – modèle Microsoft Office Excel 2007 avec prise en charge des macros, *xlam* – complément de Microsoft Office Excel 2007 avec prise en charge des macros.

*pp** : documents et fichiers Microsoft Office PowerPoint tels que : *pps* – dia Microsoft Office PowerPoint, *ppt* – présentation, *pptx* – présentation Microsoft Office PowerPoint 2007, *pptm* – présentation Microsoft Office PowerPoint 2007 avec prise en charge de macros, *potx* – modèle de présentation Microsoft Office PowerPoint 2007, *potm* – modèle de présentation Microsoft Office PowerPoint 2007 avec prise en charge des macros, *ppsx* – diaporama Microsoft Office PowerPoint 2007, *ppsm* – diaporama Microsoft Office PowerPoint 2007 avec prise en charge des macros, *ppam* – complément de Microsoft Office PowerPoint 2007 avec prise en charge des macros.

*md** : documents et fichiers Microsoft Office Access tels que : *mda* : groupe de travail Microsoft Office Access, *mdb* : base de données, etc.

sldx : diaporama Office PowerPoint 2007.

sldm – dia de Microsoft Office PowerPoint 2007 avec prise en charge des macros.

thmx : thème Microsoft Office 2007.

Le format du fichier peut ne pas correspondre au format indiqué par l'extension du fichier.

MASQUES AUTORISÉS POUR L'EXCLUSION DES FICHIERS

Voici des exemples de masques autorisés que vous pouvez utiliser dans la composition de la liste des fichiers à exclure :

1. Masques sans chemins d'accès aux fichiers :
 - ***.zip** – tous les fichiers portant l'extension zip
 - ***.zi?** – tous les fichiers portant l'extension zi?, où ? peut représenter n'importe quel caractère unique
 - **test** – tous les fichiers portant le nom test
2. Masques avec chemins d'accès absolus aux fichiers :
 - **/dir/*** ou **/dir/** : tous les fichiers du répertoire /dir/
 - **/dir/*.zip** – tous les fichiers portant l'extension zip dans le répertoire /dir/
 - **/dir/*.zi?** – tous les fichiers portant l'extension zi? dans le répertoire /dir/, où ? peut représenter n'importe quel caractère unique

- **/dir/test** – uniquement le fichier /dir/test
3. Masques avec chemins d'accès relatifs aux fichiers :
- **dir/* ou dir/** – tous les fichiers dans tous les répertoires dir/
 - **dir/test** – tous les fichiers test dans les répertoires dir/
 - **dir/*.zip** – tous les fichiers portant l'extension zip dans tous les répertoires dir/
 - **/dir/*.zi?** – tous les fichiers portant l'extension zi? dans tous les répertoires dir/, où ? peut représenter n'importe quel caractère unique

L'utilisation du masque d'exclusion * est possible uniquement en cas d'indication du type de menace exclue selon le classement de l'Encyclopédie des virus. Dans ce cas, la menace indiquée ne sera pas décelée dans tous les objets. L'utilisation de ces masques sans indication du type de menace revient à désactiver la protection.

MASQUES D'EXCLUSION AUTORISÉS SELON LE CLASSEMENT DE L'ENCYCLOPÉDIE DES VIRUS

Pour ajouter des menaces d'un verdict particulier (conforme au classement de l'encyclopédie des virus) en guise d'exclusion, vous pouvez indiquer :

- Le nom complet de la menace, tel qu'il figure dans l'Encyclopédie des virus à l'adresse www.viruslist.com/fr (www.viruslist.com/fr) (par exemple, **not-a-virus:RiskWare.RemoteAdmin.RA.311** ou **Flooder.Win32.Fuxx**).
- Le nom de la menace selon un masque, par exemple :
 - **not-a-virus*** : exclut de l'analyse les logiciels licites, mais potentiellement dangereux, ainsi que les jokewares.
 - ***Riskware.*** : exclut de l'analyse tous les types de logiciels présentant un risque potentiel de type Riskware.
 - ***RemoteAdmin.*** : exclut de l'analyse toutes les versions de logiciel d'administration à distance.

Des exemples de nom de menaces figurent dans la fenêtre du rapport sous l'onglet Détections (cf. section "Onglet Détections" à la page 88), dans la quarantaine (cf. section "Quarantaine" à la page 80) et le dossier de sauvegarde (cf. section "Dossier de sauvegarde" à la page 83), ainsi que dans les fenêtres de notifications (cf. section "Notifications" à la page 93) sur la détection d'objets dangereux.

UTILISATION D'UN CODE TIERS

Du code développé par des éditeurs tiers a été utilisé dans Kaspersky Anti-Virus.

DANS CETTE SECTION

CryptoEx S.A.R.L.	100
Bibliothèque boost 1.30.0.....	100
Bibliothèque libcurl 7.19.3	101
Bibliothèque libpng 01/02/08	101
Bibliothèque libc	102
Bibliothèque libstdc++	112
Bibliothèque expat 1.2.....	120
Growl 1.1.5.....	121
Bibliothèque Info-ZIP 5.51.....	121
Bibliothèque LZMA SDK 4.43.....	122
Bibliothèque RFC1321-based (RSA-free) MD5 LIBRARY.....	122
Bibliothèque zlib 1.2	122
Bibliothèque GCC 4.0.1.....	123
Bibliothèque des effets sonores	132

CRYPTOEX S.A.R.L.

La bibliothèque logicielle de protection des informations (BLPI) "Crypto-Sy", développée par Crypto, intervient dans la formation et la vérification de la signature numérique dans Kaspersky Anti-Virus. CryptoEx détient une licence FAPSI (FSB) et un certificat pour BLPI "Crypto-Sy".

Le site de CryptoEx : <http://www.cryptoex.ru>

CryptoEx détient tous les droits exclusifs sur la BLPI.

BIBLIOTHEQUE BOOST 1.30.0

La bibliothèque boost 1.30.0 copyright © 2003–2004, Beman Dawes, Daniel Frey, David Abrahams, copyright © 2004–2005, Rene Rivera a été utilisée dans le développement de l'application. Boost Software License – Version 1,0 – August 17th, 2003.

Permission is hereby granted, free of charge, to any person or organization obtaining a copy of the software and accompanying documentation covered by this license (the "Software") to use, reproduce, display, distribute, execute, and transmit the Software, and to prepare derivative works of the Software, and to permit third-parties to whom the Software is furnished to do so, all subject to the following:

The copyright notices in the Software and this entire statement, including the above license grant, this restriction and the following disclaimer, must be included in all copies of the Software, in whole or in part, and all derivative works of the Software, unless such copies or derivative works are solely in the form of machine-executable object code generated by a source language processor.

THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS", WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, TITLE AND NON-INFRINGEMENT. IN NO EVENT SHALL THE COPYRIGHT HOLDERS OR ANYONE DISTRIBUTING THE SOFTWARE BE LIABLE FOR ANY DAMAGES OR OTHER LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, TORT OR OTHERWISE, ARISING FROM, OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE SOFTWARE OR THE USE OR OTHER DEALINGS IN THE SOFTWARE.

BIBLIOTHEQUE LIBCURL 7.19.3

La bibliothèque libcurl 7.19.3 copyright © 1996-2009, Daniel Stenberg, daniel@haxx.se a été utilisée dans le développement de l'application. All rights reserved.

Permission to use, copy, modify, and distribute this software for any purpose with or without fee is hereby granted, provided that the above copyright notice and this permission notice appear in all copies.

THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS", WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT OF THIRD PARTY RIGHTS. IN NO EVENT SHALL THE COPYRIGHT HOLDERS OR ANYONE DISTRIBUTING THE SOFTWARE BE LIABLE FOR ANY DAMAGES OR OTHER LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, TORT OR OTHERWISE, ARISING FROM, OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE SOFTWARE OR THE USE OR OTHER DEALINGS IN THE SOFTWARE.

Except as contained in this notice, the name of a copyright holder shall not be used in advertising or otherwise to promote the sale, use or other dealings in this Software without prior written authorization of the copyright holder.

BIBLIOTHEQUE LIBPNG 01/02/08

La bibliothèque libpng 01/02/08 copyright © 2004, 2006-2008 Glenn Randers-Pehrson a été utilisée dans le développement de l'application. All rights reserved, sous licence zlib/libpng.

This copy of the libpng notices is provided for your convenience. In case of any discrepancy between this copy and the notices in the file png.h that is included in the libpng distribution, the latter shall prevail.

COPYRIGHT NOTICE, DISCLAIMER, and LICENSE:

If you modify libpng you may insert additional notices immediately following this sentence.

libpng version 01/02/06, December 3, 2004, is Copyright © 2004 Glenn Randers-Pehrson, and is distributed according to the same disclaimer and license as libpng-01/02/05 with the following individual added to the list of Contributing Authors: Cosmin Truta

libpng versions 1.0.7, July 1, 2000, through 01/02/05 - October 3, 2002, are Copyright © 2000-2002 Glenn Randers-Pehrson, and are distributed according to the same disclaimer and license as libpng-1.0.6 with the following individuals added to the list of Contributing Authors: Simon-Pierre Cadieux, Eric S. Raymond, Gilles Vollant and with the following additions to the disclaimer:

There is no warranty against interference with your enjoyment of the library or against infringement. There is no warranty that our efforts or the library will fulfill any of your particular purposes or needs. This library is provided with all faults, and the entire risk of satisfactory quality, performance, accuracy, and effort is with the user.

libpng versions 0.97, January 1998, through 1.0.6, March 20, 2000, are Copyright © 1998, 1999 Glenn Randers-Pehrson, and are distributed according to the same disclaimer and license as libpng-0.96, with the following individuals added to the list of Contributing Authors: Tom Lane, Glenn Randers-Pehrson, Willem van Schaik.

libpng versions 0.89, June 1996, through 0.96, May 1997, are Copyright © 1996, 1997 Andreas Dilger Distributed according to the same disclaimer and license as libpng-0.88, with the following individuals added to the list of Contributing Authors: John Bowler, Kevin Bracey, Sam Bushell, Magnus Holmgren, Greg Roelofs, Tom Tanner.

libpng versions 0.5, May 1995, through 0.88, January 1996, are Copyright © 1995, 1996 Guy Eric Schalnat, Group 42, Inc. For the purposes of this copyright and license, "Contributing Authors" is defined as the following set of individuals: Andreas Dilger, Dave Martindale, Guy Eric Schalnat, Paul Schmidt, Tim Wegner.

The PNG Reference Library is supplied "AS IS". The Contributing Authors and Group 42, Inc. disclaim all warranties, expressed or implied, including, without limitation, the warranties of merchantability and of fitness for any purpose. The Contributing Authors and Group 42, Inc. assume no liability for direct, indirect, incidental, special, exemplary, or consequential damages, which may result from the use of the PNG Reference Library, even if advised of the possibility of such damage.

Permission is hereby granted to use, copy, modify, and distribute this source code, or portions hereof, for any purpose, without fee, subject to the following restrictions:

1. The origin of this source code must not be misrepresented.
2. Altered versions must be plainly marked as such and must not be misrepresented as being the original source.
3. This Copyright notice may not be removed or altered from any source or altered source distribution.

The Contributing Authors and Group 42, Inc. specifically permit, without fee, and encourage the use of this source code as a component to supporting the PNG file format in commercial products. If you use this source code in a product, acknowledgment is not required but would be appreciated.

A "png_get_copyright" function is available, for convenient use in "about" boxes and the like:

```
printf("%s",png_get_copyright(NULL));
```

Also, the PNG logo (in PNG format, of course) is supplied in the files "pngbar.png" and "pngbar.jpg" (88x31) and "pngnow.png" (98x31).

Libpng is OSI Certified Open Source Software. OSI Certified Open Source is a certification mark of the Open Source Initiative.

Glenn Randers-Pehrson, glennrp@users.sourceforge.net December 3, 2004

BIBLIOTHEQUE LIBC

La bibliothèque libc copyright © 2009 Free Software Foundation, Inc a été utilisée dans le développement de l'application.

GNU GENERAL, PUBLIC, and LICENSE:

Version 2, June 1991

Copyright © 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.

51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public License is intended to guarantee your freedom to share and change free software--to make sure the software is free for all its users. This General Public License applies to most of the Free Software Foundation's software and to any other program whose authors commit to using it. (Some other Free Software Foundation software is covered by the GNU Library General Public License instead.) You can apply it to your programs, too.

When we speak of free software, we are referring to freedom, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish), that

you receive source code or can get it if you want it, that you can change the software or use pieces of it in new free programs; and that you know you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid anyone to deny you these rights or to ask you to surrender the rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the software, or if you modify it.

For example, if you distribute copies of such a program, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that you have. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with two steps: (1) copyright the software, and (2) offer you this license which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the software.

Also, for each author's protection and ours, we want to make certain that everyone understands that there is no warranty for this free software. If the software is modified by someone else and passed on, we want its recipients to know that what they have is not the original, so that any problems introduced by others will not reflect on the original authors' reputations.

Finally, any free program is threatened constantly by software patents. We wish to avoid the danger that redistributors of a free program will individually obtain patent licenses, in effect making the program proprietary. To prevent this, we have made it clear that any patent must be licensed for everyone's free use or not licensed at all.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow.

GNU GENERAL, PUBLIC, and LICENSE:

TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. This License applies to any program or other work which contains a notice placed by the copyright holder saying it may be distributed under the terms of this General Public License. The "Program", below, refers to any such program or work, and a "work based on the Program" means either the Program or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Program or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".) Each licensee is addressed as "you".

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running the Program is not restricted, and the output from the Program is covered only if its contents constitute a work based on the Program (independent of having been made by running the Program). Whether that is true depends on what the Program does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Program's source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and give any other recipients of the Program a copy of this License along with the Program.

You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Program or any portion of it, thus forming a work based on the Program, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:
 - a. You must cause the modified files to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
 - b. You must cause any work that you distribute or publish, that in whole or in part contains or is derived from the Program or any part thereof, to be licensed as a whole at no charge to all third parties under the terms of this License.
 - c. If the modified program normally reads commands interactively when run, you must cause it, when started running for such interactive use in the most ordinary way, to print or display an announcement including an appropriate copyright notice and a notice that there is no warranty (or else, saying that you provide a warranty) and that users may redistribute the program under these conditions, and telling the user how to

view a copy of this License. (Exception: if the Program itself is interactive but does not normally print such an announcement, your work based on the Program is not required to print an announcement.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Program, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Program, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it.

Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Program.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Program with the Program (or with a work based on the Program) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may copy and distribute the Program (or a work based on it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you also do one of the following:
 - a. Accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
 - b. Accompany it with a written offer, valid for at least three years, to give any third party, for a charge no more than your cost of physically performing source distribution, a complete machine-readable copy of the corresponding source code, to be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
 - c. Accompany it with the information you received as to the offer to distribute corresponding source code. (This alternative is allowed only for noncommercial distribution and only if you received the program in object code or executable form with such an offer, in accord with Subsection b above.)

The source code for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For an executable work, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the executable. However, as a special exception, the source code distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

If distribution of executable or object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place counts as distribution of the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

4. You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Program except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense or distribute the Program is void, and will automatically terminate your rights under this License.

However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.

5. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Program or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Program (or any work based on the Program), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Program or works based on it.
6. Each time you redistribute the Program (or any work based on the Program), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute or modify the Program subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein.

You are not responsible for enforcing compliance by third parties to this License.

7. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that

contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Program at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Program by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Program.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply and the section as a whole is intended to apply in other circumstances. It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system, which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice.

This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

8. If the distribution and/or use of the Program is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Program under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.
9. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Program specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Program does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

10. If you wish to incorporate parts of the Program into other free programs whose distribution conditions are different, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

11. BECAUSE THE PROGRAM IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE PROGRAM, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE PROGRAM "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE PROGRAM IS WITH YOU. SHOULD THE PROGRAM PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.
12. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE PROGRAM AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE PROGRAM (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE PROGRAM TO OPERATE WITH ANY OTHER PROGRAMS), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Programs

If you develop a new program, and you want it to be of the greatest possible use to the public, the best way to achieve this is to make it free software which everyone can redistribute and change under these terms.

To do so, attach the following notices to the program. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the program's name and a brief idea of what it does.>

Copyright © <year> <name of author>

This program is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2 of the License, or (at your option) any later version.

This program is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU General Public License along with this program; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

If the program is interactive, make it output a short notice like this when it starts in an interactive mode:

Gnomovision version 69, Copyright © year name of author Gnomovision comes with ABSOLUTELY NO WARRANTY; for details type `show w'. This is free software, and you are welcome to redistribute it under certain conditions; type `show c' for details.

The hypothetical commands `show w' and `show c' should show the appropriate parts of the General Public License. Of course, the commands you use may be called something other than `show w' and `show c'; they could even be mouse-clicks or menu items--whatever suits your program.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the program, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the program `Gnomovision' (which makes passes at compilers) written by James Hacker.

<signature of Ty Coon>, 1 April 1989

Ty Coon, President of Vice

This General Public License does not permit incorporating your program into proprietary programs. If your program is a subroutine library, you may consider it more useful to permit linking proprietary applications with the library. If this is what you want to do, use the GNU Library General Public License instead of this License.

GNU LESSER GENERAL PUBLIC LICENSE

Version 2.1, February 1999

Copyright © 1991, 1999 Free Software Foundation, Inc.

59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

[This is the first released version of the Lesser GPL. It also counts as the successor of the GNU Library Public License, version 2, hence the version number 2,1.]

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public Licenses are intended to guarantee your freedom to share and change free software--to make sure the software is free for all its users.

This license, the Lesser General Public License, applies to some specially designated software packages--typically libraries--of the Free Software Foundation and other authors who decide to use it. You can use it too, but we suggest you

first think carefully about whether this license or the ordinary General Public License is the better strategy to use in any particular case, based on the explanations below.

When we speak of free software, we are referring to freedom of use, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish); that you receive source code or can get it if you want it; that you can change the software and use pieces of it in new free programs; and that you are informed that you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid distributors to deny you these rights or to ask you to surrender these rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the library or if you modify it.

For example, if you distribute copies of the library, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that we gave you. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. If you link other code with the library, you must provide complete object files to the recipients, so that they can relink them with the library after making changes to the library and recompiling it. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with a two-step method: (1) we copyright the library, and (2) we offer you this license, which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the library.

To protect each distributor, we want to make it very clear that there is no warranty for the free library. Also, if the library is modified by someone else and passed on, the recipients should know that what they have is not the original version, so that the original author's reputation will not be affected by problems that might be introduced by others.

Finally, software patents pose a constant threat to the existence of any free program. We wish to make sure that a company cannot effectively restrict the users of a free program by obtaining a restrictive license from a patent holder. Therefore, we insist that any patent license obtained for a version of the library must be consistent with the full freedom of use specified in this license.

Most GNU software, including some libraries, is covered by the ordinary GNU General Public License. This license, the GNU Lesser General Public License, applies to certain designated libraries, and is quite different from the ordinary General Public License. We use this license for certain libraries in order to permit linking those libraries into non-free programs.

When a program is linked with a library, whether statically or using a shared library, the combination of the two is legally speaking a combined work, a derivative of the original library. The ordinary General Public License therefore permits such linking only if the entire combination fits its criteria of freedom. The Lesser General Public License permits more lax criteria for linking other code with the library.

We call this license the "Lesser" General Public License because it does Less to protect the user's freedom than the ordinary General Public License. It also provides other free software developers Less of an advantage over competing non-free programs. These disadvantages are the reason we use the ordinary General Public License for many libraries. However, the Lesser license provides advantages in certain special circumstances.

For example, on rare occasions, there may be a special need to encourage the widest possible use of a certain library, so that it becomes a de-facto standard. To achieve this, non-free programs must be allowed to use the library. A more frequent case is that a free library does the same job as widely used non-free libraries. In this case, there is little to gain by limiting the free library to free software only, so we use the Lesser General Public License.

In other cases, permission to use a particular library in non-free programs enables a greater number of people to use a large body of free software. For example, permission to use the GNU C Library in non-free programs enables many more people to use the whole GNU operating system, as well as its variant, the GNU/Linux operating system.

Although the Lesser General Public License is Less protective of the users' freedom, it does ensure that the user of a program that is linked with the Library has the freedom and the wherewithal to run that program using a modified version of the Library.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow. Pay close attention to the difference between a "work based on the library" and a "work that uses the library". The former contains code derived from the library, whereas the latter must be combined with the library in order to run.

GNU LESSER GENERAL PUBLIC LICENSE

TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. This License Agreement applies to any software library or other program which contains a notice placed by the copyright holder or other authorized party saying it may be distributed under the terms of this Lesser General Public License (also called "this License"). Each licensee is addressed as "you".

A "library" means a collection of software functions and/or data prepared so as to be conveniently linked with application programs (which use some of those functions and data) to form executables.

The "Library", below, refers to any such software library or work which has been distributed under these terms. A "work based on the Library" means either the Library or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Library or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated straightforwardly into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".) "Source code" for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For a library, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the library.

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running a program using the Library is not restricted, and output from such a program is covered only if its contents constitute a work based on the Library (independent of the use of the Library in a tool for writing it). Whether that is true depends on what the Library does and what the program that uses the Library does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Library's complete source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and distribute a copy of this License along with the Library.

You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Library or any portion of it, thus forming a work based on the Library, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:
- The modified work must itself be a software library.
 - You must cause the files modified to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
 - You must cause the whole of the work to be licensed at no charge to all third parties under the terms of this License.
 - If a facility in the modified Library refers to a function or a table of data to be supplied by an application program that uses the facility, other than as an argument passed when the facility is invoked, then you must make a good faith effort to ensure that, in the event an application does not supply such function or table, the facility still operates, and performs whatever part of its purpose remains meaningful.

(For example, a function in a library to compute square roots has a purpose that is entirely well-defined independent of the application. Therefore, Subsection 2d requires that any application-supplied function or table used by this function must be optional: if the application does not supply it, the square root function must still compute square roots.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Library, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Library, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it.

Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Library.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Library with the Library (or with a work based on the Library) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may opt to apply the terms of the ordinary GNU General Public License instead of this License to a given copy of the Library. To do this, you must alter all the notices that refer to this License, so that they refer to the ordinary GNU General Public License, version 2, instead of to this License. (If a newer version than version 2 of the ordinary GNU General Public License has appeared, then you can specify that version instead if you wish.) Do not make any other change in these notices.

Once this change is made in a given copy, it is irreversible for that copy, so the ordinary GNU General Public License applies to all subsequent copies and derivative works made from that copy.

This option is useful when you wish to copy part of the code of the Library into a program that is not a library.

4. You may copy and distribute the Library (or a portion or derivative of it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange.

If distribution of object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place satisfies the requirement to distribute the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

5. A program that contains no derivative of any portion of the Library, but is designed to work with the Library by being compiled or linked with it, is called a "work that uses the Library". Such a work, in isolation, is not a derivative work of the Library, and therefore falls outside the scope of this License.

However, linking a "work that uses the Library" with the Library creates an executable that is a derivative of the Library (because it contains portions of the Library), rather than a "work that uses the library". The executable is therefore covered by this License. Section 6 states terms for distribution of such executables.

When a "work that uses the Library" uses material from a header file that is part of the Library, the object code for the work may be a derivative work of the Library even though the source code is not. Whether this is true is especially significant if the work can be linked without the Library, or if the work is itself a library. The threshold for this to be true is not precisely defined by law.

If such an object file uses only numerical parameters, data structure layouts and accessors, and small macros and small inline functions (ten lines or less in length), then the use of the object file is unrestricted, regardless of whether it is legally a derivative work. (Executables containing this object code plus portions of the Library will still fall under Section 6.)

Otherwise, if the work is a derivative of the Library, you may distribute the object code for the work under the terms of Section 6. Any executables containing that work also fall under Section 6, whether or not they are linked directly with the Library itself.

6. As an exception to the Sections above, you may also combine or link a "work that uses the Library" with the Library to produce a work containing portions of the Library, and distribute that work under terms of your choice, provided that the terms permit modification of the work for the customer's own use and reverse engineering for debugging such modifications.

You must give prominent notice with each copy of the work that the Library is used in it and that the Library and its use are covered by this License. You must supply a copy of this License. If the work during execution displays copyright notices, you must include the copyright notice for the Library among them, as well as a reference directing the user to the copy of this License. Also, you must do one of these things:

- a. Accompany the work with the complete corresponding machine-readable source code for the Library including whatever changes were used in the work (which must be distributed under Sections 1 and 2 above); and, if the work is an executable linked with the Library, with the complete machine-readable "work that uses the Library", as object code and/or source code, so that the user can modify the Library and then relink to produce a modified executable containing the modified Library. (It is understood that the user who changes the contents of definitions files in the Library will not necessarily be able to recompile the application to use the modified definitions.)
- b. Use a suitable shared library mechanism for linking with the Library. A suitable mechanism is one that (1) uses at run time a copy of the library already present on the user's computer system, rather than copying library functions into the executable, and (2) will operate properly with a modified version of the library, if the user installs one, as long as the modified version is interface-compatible with the version that the work was made with.

- c. Accompany the work with a written offer, valid for at least three years, to give the same user the materials specified in Subsection 6a, above, for a charge no more than the cost of performing this distribution.
- d. If distribution of the work is made by offering access to copy from a designated place, offer equivalent access to copy the above specified materials from the same place.
- e. Verify that the user has already received a copy of these materials or that you have already sent this user a copy.

For an executable, the required form of the "work that uses the Library" must include any data and utility programs needed for reproducing the executable from it. However, as a special exception, the materials to be distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

It may happen that this requirement contradicts the license restrictions of other proprietary libraries that do not normally accompany the operating system. Such a contradiction means you cannot use both them and the Library together in an executable that you distribute.

- 7. You may place library facilities that are a work based on the Library side-by-side in a single library together with other library facilities not covered by this License, and distribute such a combined library, provided that the separate distribution of the work based on the Library and of the other library facilities is otherwise permitted, and provided that you do these two things:
 - a. Accompany the combined library with a copy of the same work based on the Library, uncombined with any other library facilities. This must be distributed under the terms of the Sections above.
 - b. Give prominent notice with the combined library of the fact that part of it is a work based on the Library, and explaining where to find the accompanying uncombined form of the same work.
- 8. You may not copy, modify, sublicense, link with, or distribute the Library except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense, link with, or distribute the Library is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.
- 9. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Library or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Library (or any work based on the Library), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Library or works based on it.
- 10. Each time you redistribute the Library (or any work based on the Library), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute, link with or modify the Library subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties with this License.
- 11. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Library at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Library by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Library.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply, and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice.

This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

12. If the distribution and/or use of the Library is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Library under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.
13. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the Lesser General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Library specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Library does not specify a license version number, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

14. If you wish to incorporate parts of the Library into other free programs whose distribution conditions are incompatible with these, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

15. BECAUSE THE LIBRARY IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE LIBRARY, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE LIBRARY "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE LIBRARY IS WITH YOU. SHOULD THE LIBRARY PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.
16. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE LIBRARY AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE LIBRARY (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE LIBRARY TO OPERATE WITH ANY OTHER SOFTWARE), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Libraries

If you develop a new library, and you want it to be of the greatest possible use to the public, we recommend making it free software that everyone can redistribute and change. You can do so by permitting redistribution under these terms (or, alternatively, under the terms of the ordinary General Public License).

To apply these terms, attach the following notices to the library. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the library's name and a brief idea of what it does.>

Copyright © <year> <name of author>

This library is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU Lesser General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2.1 of the License, or (at your option) any later version.

This library is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU Lesser General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU Lesser General Public License along with this library; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the library, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the library `Frob' (a library for tweaking knobs) written by James Random Hacker.

<signature of Ty Coon>, 1 April 1990

Ty Coon, President of Vice

That's all there is to it!

BIBLIOTHEQUE LIBSTDC++

La bibliothèque libstdc++ copyright © 2009 Free Software Foundation, Inc a été utilisée dans le développement de l'application.

GNU GENERAL, PUBLIC, and LICENSE:

Version 3, 29 June 2007

Copyright © 2007 Free Software Foundation, Inc. <http://fsf.org> <http://www.fsf.org>

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

Preamble

The GNU General Public License is a free, copyleft license for software and other kinds of works.

The licenses for most software and other practical works are designed to take away your freedom to share and change the works. By contrast, the GNU General Public License is intended to guarantee your freedom to share and change all versions of a program--to make sure it remains free software for all its users. We, the Free Software Foundation, use the GNU General Public License for most of our software; it applies also to any other work released this way by its authors. You can apply it to your programs, too.

When we speak of free software, we are referring to freedom, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for them if you wish), that you receive source code or can get it if you want it, that you can change the software or use pieces of it in new free programs, and that you know you can do these things.

To protect your rights, we need to prevent others from denying you these rights or asking you to surrender the rights. Therefore, you have certain responsibilities if you distribute copies of the software, or if you modify it: responsibilities to respect the freedom of others.

For example, if you distribute copies of such a program, whether gratis or for a fee, you must pass on to the recipients the same freedoms that you received. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. And you must show them these terms so they know their rights.

Developers that use the GNU GPL protect your rights with two steps: (1) assert copyright on the software, and (2) offer you this License giving you legal permission to copy, distribute and/or modify it.

For the developers' and authors' protection, the GPL clearly explains that there is no warranty for this free software. For both users' and authors' sake, the GPL requires that modified versions be marked as changed, so that their problems will not be attributed erroneously to authors of previous versions.

Some devices are designed to deny users access to install or run modified versions of the software inside them, although the manufacturer can do so. This is fundamentally incompatible with the aim of protecting users' freedom to change the software. The systematic pattern of such abuse occurs in the area of products for individuals to use, which is precisely where it is most unacceptable. Therefore, we have designed this version of the GPL to prohibit the practice for those products. If such problems arise substantially in other domains, we stand ready to extend this provision to those domains in future versions of the GPL, as needed to protect the freedom of users.

Finally, every program is threatened constantly by software patents. States should not allow patents to restrict development and use of software on general-purpose computers, but in those that do, we wish to avoid the special danger that patents applied to a free program could make it effectively proprietary. To prevent this, the GPL assures that patents cannot be used to render the program non-free.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow.

TERMS AND CONDITIONS

0. Definitions.

"This License" refers to version 3 of the GNU General Public License.

"Copyright" also means copyright-like laws that apply to other kinds of works, such as semiconductor masks.

"The Program" refers to any copyrightable work licensed under this License. Each licensee is addressed as "you". "Licensees" and "recipients" may be individuals or organizations.

To "modify" a work means to copy from or adapt all or part of the work in a fashion requiring copyright permission, other than the making of an exact copy. The resulting work is called a "modified version" of the earlier work or a work "based on" the earlier work.

A "covered work" means either the unmodified Program or a work based on the Program.

To "propagate" a work means to do anything with it that, without permission, would make you directly or secondarily liable for infringement under applicable copyright law, except executing it on a computer or modifying a private copy. Propagation includes copying, distribution (with or without modification), making available to the public, and in some countries other activities as well.

To "convey" a work means any kind of propagation that enables other parties to make or receive copies. Mere interaction with a user through a computer network, with no transfer of a copy, is not conveying.

An interactive user interface displays "Appropriate Legal Notices" to the extent that it includes a convenient and prominently visible feature that (1) displays an appropriate copyright notice, and (2) tells the user that there is no warranty for the work (except to the extent that warranties are provided), that licensees may convey the work under this License, and how to view a copy of this License. If the interface presents a list of user commands or options, such as a menu, a prominent item in the list meets this criterion.

1. Source Code.

The "source code" for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. "Object code" means any non-source form of a work.

A "Standard Interface" means an interface that either is an official standard defined by a recognized standards body, or, in the case of interfaces specified for a particular programming language, one that is widely used among developers working in that language.

The "System Libraries" of an executable work include anything, other than the work as a whole, that (a) is included in the normal form of packaging a Major Component, but which is not part of that Major Component, and (b) serves only to enable use of the work with that Major Component, or to implement a Standard Interface for which an implementation is available to the public in source code form. A "Major Component", in this context, means a major essential component (kernel, window system, and so on) of the specific operating system (if any) on which the executable work runs, or a compiler used to produce the work, or an object code interpreter used to run it.

The "Corresponding Source" for a work in object code form means all the source code needed to generate, install, and (for an executable work) run the object code and to modify the work, including scripts to control those activities. However, it does not include the work's System Libraries, or general-purpose tools or generally

available free programs which are used unmodified in performing those activities but which are not part of the work. For example, Corresponding Source includes interface definition files associated with source files for the work, and the source code for shared libraries and dynamically linked subprograms that the work is specifically designed to require, such as by intimate data communication or control flow between those subprograms and other parts of the work.

The Corresponding Source need not include anything that users can regenerate automatically from other parts of the Corresponding Source.

The Corresponding Source for a work in source code form is that same work.

2. Basic Permissions.

All rights granted under this License are granted for the term of copyright on the Program, and are irrevocable provided the stated conditions are met. This License explicitly affirms your unlimited permission to run the unmodified Program. The output from running a covered work is covered by this License only if the output, given its content, constitutes a covered work. This License acknowledges your rights of fair use or other equivalent, as provided by copyright law.

You may make, run and propagate covered works that you do not convey, without conditions so long as your license otherwise remains in force. You may convey covered works to others for the sole purpose of having them make modifications exclusively for you, or provide you with facilities for running those works, provided that you comply with the terms of this License in conveying all material for which you do not control copyright. Those thus making or running the covered works for you must do so exclusively on your behalf, under your direction and control, on terms that prohibit them from making any copies of your copyrighted material outside their relationship with you.

Conveying under any other circumstances is permitted solely under the conditions stated below. Sublicensing is not allowed; section 10 makes it unnecessary.

3. Protecting Users' Legal Rights From Anti-Circumvention Law.

No covered work shall be deemed part of an effective technological measure under any applicable law fulfilling obligations under article 11 of the WIPO copyright treaty adopted on 20 December 1996, or similar laws prohibiting or restricting circumvention of such measures.

When you convey a covered work, you waive any legal power to forbid circumvention of technological measures to the extent such circumvention is effected by exercising rights under this License with respect to the covered work, and you disclaim any intention to limit operation or modification of the work as a means of enforcing, against the work's users, your or third parties' legal rights to forbid circumvention of technological measures.

4. Conveying Verbatim Copies.

You may convey verbatim copies of the Program's source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice; keep intact all notices stating that this License and any non-permissive terms added in accord with section 7 apply to the code; keep intact all notices of the absence of any warranty; and give all recipients a copy of this License along with the Program.

You may charge any price or no price for each copy that you convey, and you may offer support or warranty protection for a fee.

5. Conveying Modified Source Versions.

You may convey a work based on the Program, or the modifications to produce it from the Program, in the form of source code under the terms of section 4, provided that you also meet all of these conditions:

- a. The work must carry prominent notices stating that you modified it, and giving a relevant date.
- b. The work must carry prominent notices stating that it is released under this License and any conditions added under section 7. This requirement modifies the requirement in section 4 to "keep intact all notices".
- c. You must license the entire work, as a whole, under this License to anyone who comes into possession of a copy. This License will therefore apply, along with any applicable section 7 additional terms, to the whole of the work, and all its parts, regardless of how they are packaged. This License gives no permission to

license the work in any other way, but it does not invalidate such permission if you have separately received it.

- d. If the work has interactive user interfaces, each must display Appropriate Legal Notices; however, if the Program has interactive interfaces that do not display Appropriate Legal Notices, your work need not make them do so.

A compilation of a covered work with other separate and independent works, which are not by their nature extensions of the covered work, and which are not combined with it such as to form a larger program, in or on a volume of a storage or distribution medium, is called an "aggregate" if the compilation and its resulting copyright are not used to limit the access or legal rights of the compilation's users beyond what the individual works permit. Inclusion of a covered work in an aggregate does not cause this License to apply to the other parts of the aggregate.

6. Conveying Non-Source Forms.

You may convey a covered work in object code form under the terms of sections 4 and 5, provided that you also convey the machine-readable Corresponding Source under the terms of this License, in one of these ways:

- a. Convey the object code in, or embodied in, a physical product (including a physical distribution medium), accompanied by the Corresponding Source fixed on a durable physical medium customarily used for software interchange.
- b. Convey the object code in, or embodied in, a physical product (including a physical distribution medium), accompanied by a written offer, valid for at least three years and valid for as long as you offer spare parts or customer support for that product model, to give anyone who possesses the object code either (1) a copy of the Corresponding Source for all the software in the product that is covered by this License, on a durable physical medium customarily used for software interchange, for a price no more than your reasonable cost of physically performing this conveying of source, or (2) access to copy the Corresponding Source from a network server at no charge.
- c. Convey individual copies of the object code with a copy of the written offer to provide the Corresponding Source. This alternative is allowed only occasionally and noncommercially, and only if you received the object code with such an offer, in accord with subsection 6b.
- d. Convey the object code by offering access from a designated place (gratis or for a charge), and offer equivalent access to the Corresponding Source in the same way through the same place at no further charge. You need not require recipients to copy the Corresponding Source along with the object code. If the place to copy the object code is a network server, the Corresponding Source may be on a different server (operated by you or a third party) that supports equivalent copying facilities, provided you maintain clear directions next to the object code saying where to find the Corresponding Source. Regardless of what server hosts the Corresponding Source, you remain obligated to ensure that it is available for as long as needed to satisfy these requirements.
- e. Convey the object code using peer-to-peer transmission, provided you inform other peers where the object code and Corresponding Source of the work are being offered to the general public at no charge under subsection 6d.

A separable portion of the object code, whose source code is excluded from the Corresponding Source as a System Library, need not be included in conveying the object code work.

A "User Product" is either (1) a "consumer product", which means any tangible personal property which is normally used for personal, family, or household purposes, or (2) anything designed or sold for incorporation into a dwelling. In determining whether a product is a consumer product, doubtful cases shall be resolved in favor of coverage. For a particular product received by a particular user, "normally used" refers to a typical or common use of that class of product, regardless of the status of the particular user or of the way in which the particular user actually uses, or expects or is expected to use, the product. A product is a consumer product regardless of whether the product has substantial commercial, industrial or non-consumer uses, unless such uses represent the only significant mode of use of the product.

"Installation Information" for a User Product means any methods, procedures, authorization keys, or other information required to install and execute modified versions of a covered work in that User Product from a modified version of its Corresponding Source. The information must suffice to ensure that the continued functioning of the modified object code is in no case prevented or interfered with solely because modification has been made.

If you convey an object code work under this section in, or with, or specifically for use in, a User Product, and the conveying occurs as part of a transaction in which the right of possession and use of the User Product is transferred to the recipient in perpetuity or for a fixed term (regardless of how the transaction is characterized), the Corresponding Source conveyed under this section must be accompanied by the Installation Information. But this requirement does not apply if neither you nor any third party retains the ability to install modified object code on the User Product (for example, the work has been installed in ROM).

The requirement to provide Installation Information does not include a requirement to continue to provide support service, warranty, or updates for a work that has been modified or installed by the recipient, or for the User Product in which it has been modified or installed. Access to a network may be denied when the modification itself materially and adversely affects the operation of the network or violates the rules and protocols for communication across the network.

Corresponding Source conveyed, and Installation Information provided, in accord with this section must be in a format that is publicly documented (and with an implementation available to the public in source code form), and must require no special password or key for unpacking, reading or copying.

7. Additional Terms.

"Additional permissions" are terms that supplement the terms of this License by making exceptions from one or more of its conditions. Additional permissions that are applicable to the entire Program shall be treated as though they were included in this License, to the extent that they are valid under applicable law. If additional permissions apply only to part of the Program, that part may be used separately under those permissions, but the entire Program remains governed by this License without regard to the additional permissions.

When you convey a copy of a covered work, you may at your option remove any additional permissions from that copy, or from any part of it. (Additional permissions may be written to require their own removal in certain cases when you modify the work.) You may place additional permissions on material, added by you to a covered work, for which you have or can give appropriate copyright permission.

Notwithstanding any other provision of this License, for material you add to a covered work, you may (if authorized by the copyright holders of that material) supplement the terms of this License with terms:

- a. Disclaiming warranty or limiting liability differently from the terms of sections 15 and 16 of this License; or
- b. Requiring preservation of specified reasonable legal notices or author attributions in that material or in the Appropriate Legal Notices displayed by works containing it; or
- c. Prohibiting misrepresentation of the origin of that material, or requiring that modified versions of such material be marked in reasonable ways as different from the original version; or
- d. Limiting the use for publicity purposes of names of licensors or authors of the material; or
- e. Declining to grant rights under trademark law for use of some trade names, trademarks, or service marks; or
- f. Requiring indemnification of licensors and authors of that material by anyone who conveys the material (or modified versions of it) with contractual assumptions of liability to the recipient, for any liability that these contractual assumptions directly impose on those licensors and authors.

All other non-permissive additional terms are considered "further restrictions" within the meaning of section 10. If the Program as you received it, or any part of it, contains a notice stating that it is governed by this License along with a term that is a further restriction, you may remove that term. If a license document contains a further restriction but permits relicensing or conveying under this License, you may add to a covered work material governed by the terms of that license document, provided that the further restriction does not survive such relicensing or conveying.

If you add terms to a covered work in accord with this section, you must place, in the relevant source files, a statement of the additional terms that apply to those files, or a notice indicating where to find the applicable terms.

Additional terms, permissive or non-permissive, may be stated in the form of a separately written license, or stated as exceptions; the above requirements apply either way.

8. Termination.

You may not propagate or modify a covered work except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to propagate or modify it is void, and will automatically terminate your rights under this License (including any patent licenses granted under the third paragraph of section 11).

However, if you cease all violation of this License, then your license from a particular copyright holder is reinstated (a) provisionally, unless and until the copyright holder explicitly and finally terminates your license, and (b) permanently, if the copyright holder fails to notify you of the violation by some reasonable means prior to 60 days after the cessation.

Moreover, your license from a particular copyright holder is reinstated permanently if the copyright holder notifies you of the violation by some reasonable means, this is the first time you have received notice of violation of this License (for any work) from that copyright holder, and you cure the violation prior to 30 days after your receipt of the notice.

Termination of your rights under this section does not terminate the licenses of parties who have received copies or rights from you under this License. If your rights have been terminated and not permanently reinstated, you do not qualify to receive new licenses for the same material under section 10.

9. Acceptance Not Required for Having Copies.

You are not required to accept this License in order to receive or run a copy of the Program. Ancillary propagation of a covered work occurring solely as a consequence of using peer-to-peer transmission to receive a copy likewise does not require acceptance. However, nothing other than this License grants you permission to propagate or modify any covered work. These actions infringe copyright if you do not accept this License. Therefore, by modifying or propagating a covered work, you indicate your acceptance of this License to do so.

10. Automatic Licensing of Downstream Recipients.

Each time you convey a covered work, the recipient automatically receives a license from the original licensors, to run, modify and propagate that work, subject to this License. You are not responsible for enforcing compliance by third parties with this License.

An "entity transaction" is a transaction transferring control of an organization, or substantially all assets of one, or subdividing an organization, or merging organizations. If propagation of a covered work results from an entity transaction, each party to that transaction who receives a copy of the work also receives whatever licenses to the work the party's predecessor in interest had or could give under the previous paragraph, plus a right to possession of the Corresponding Source of the work from the predecessor in interest, if the predecessor has it or can get it with reasonable efforts.

You may not impose any further restrictions on the exercise of the rights granted or affirmed under this License. For example, you may not impose a license fee, royalty, or other charge for exercise of rights granted under this License, and you may not initiate litigation (including a cross-claim or counterclaim in a lawsuit) alleging that any patent claim is infringed by making, using, selling, offering for sale, or importing the Program or any portion of it.

11. Patents.

A "contributor" is a copyright holder who authorizes use under this License of the Program or a work on which the Program is based. The work thus licensed is called the contributor's "contributor version".

A contributor's "essential patent claims" are all patent claims owned or controlled by the contributor, whether already acquired or hereafter acquired, that would be infringed by some manner, permitted by this License, of making, using, or selling its contributor version, but do not include claims that would be infringed only as a consequence of further modification of the contributor version. For purposes of this definition, "control" includes the right to grant patent sublicenses in a manner consistent with the requirements of this License.

Each contributor grants you a non-exclusive, worldwide, royalty-free patent license under the contributor's essential patent claims, to make, use, sell, offer for sale, import and otherwise run, modify and propagate the contents of its contributor version.

In the following three paragraphs, a "patent license" is any express agreement or commitment, however denominated, not to enforce a patent (such as an express permission to practice a patent or covenant not to sue for patent infringement). To "grant" such a patent license to a party means to make such an agreement or commitment not to enforce a patent against the party.

If you convey a covered work, knowingly relying on a patent license, and the Corresponding Source of the work is not available for anyone to copy, free of charge and under the terms of this License, through a publicly available network server or other readily accessible means, then you must either (1) cause the Corresponding Source to be so available, or (2) arrange to deprive yourself of the benefit of the patent license for this particular work, or (3) arrange, in a manner consistent with the requirements of this License, to extend the patent license to downstream recipients. "Knowingly relying" means you have actual knowledge that, but for the patent license, your conveying the covered work in a country, or your recipient's use of the covered work in a country, would infringe one or more identifiable patents in that country that you have reason to believe are valid.

If, pursuant to or in connection with a single transaction or arrangement, you convey, or propagate by procuring conveyance of, a covered work, and grant a patent license to some of the parties receiving the covered work authorizing them to use, propagate, modify or convey a specific copy of the covered work, then the patent license you grant is automatically extended to all recipients of the covered work and works based on it.

A patent license is "discriminatory" if it does not include within the scope of its coverage, prohibits the exercise of, or is conditioned on the non-exercise of one or more of the rights that are specifically granted under this License. You may not convey a covered work if you are a party to an arrangement with a third party that is in the business of distributing software, under which you make payment to the third party based on the extent of your activity of conveying the work, and under which the third party grants, to any of the parties who would receive the covered work from you, a discriminatory patent license (a) in connection with copies of the covered work conveyed by you (or copies made from those copies), or (b) primarily for and in connection with specific products or compilations that contain the covered work, unless you entered into that arrangement, or that patent license was granted, prior to 28 March 2007.

Nothing in this License shall be construed as excluding or limiting any implied license or other defenses to infringement that may otherwise be available to you under applicable patent law.

12. No Surrender of Others' Freedom.

If conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot convey a covered work so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not convey it at all. For example, if you agree to terms that obligate you to collect a royalty for further conveying from those to whom you convey the Program, the only way you could satisfy both those terms and this License would be to refrain entirely from conveying the Program.

13. Use with the GNU Affero General Public License.

Notwithstanding any other provision of this License, you have permission to link or combine any covered work with a work licensed under version 3 of the GNU Affero General Public License into a single combined work, and to convey the resulting work. The terms of this License will continue to apply to the part which is the covered work, but the special requirements of the GNU Affero General Public License, section 13, concerning interaction through a network will apply to the combination as such.

14. Revised Versions of this License.

The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the GNU General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Program specifies that a certain numbered version of the GNU General Public License "or any later version" applies to it, you have the option of following the terms and conditions either of that numbered version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Program does not specify a version number of the GNU General Public License, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

If the Program specifies that a proxy can decide which future versions of the GNU General Public License can be used, that proxy's public statement of acceptance of a version permanently authorizes you to choose that version for the Program.

Later license versions may give you additional or different permissions. However, no additional obligations are imposed on any author or copyright holder as a result of your choosing to follow a later version.

15. Disclaimer of Warranty.

THERE IS NO WARRANTY FOR THE PROGRAM, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE PROGRAM "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE PROGRAM IS WITH YOU. SHOULD THE PROGRAM PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.

16. Limitation of Liability.

IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MODIFIES AND/OR CONVEYS THE PROGRAM AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE PROGRAM (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE PROGRAM TO OPERATE WITH ANY OTHER PROGRAMS), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

17. Interpretation of Sections 15 and 16.

If the disclaimer of warranty and limitation of liability provided above cannot be given local legal effect according to their terms, reviewing courts shall apply local law that most closely approximates an absolute waiver of all civil liability in connection with the Program, unless a warranty or assumption of liability accompanies a copy of the Program in return for a fee.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Programs

If you develop a new program, and you want it to be of the greatest possible use to the public, the best way to achieve this is to make it free software which everyone can redistribute and change under these terms.

To do so, attach the following notices to the program. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively state the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the program's name and a brief idea of what it does.>

Copyright © <year> <name of author>

This program is free software: you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU General Public License as published by the Free Software Foundation, either version 3 of the License, or (at your option) any later version.

This program is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU General Public License along with this program. If not, see <http://www.gnu.org/licenses/>.

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

If the program does terminal interaction, make it output a short notice like this when it starts in an interactive mode:

<program> Copyright © <year> <name of author>

This program comes with ABSOLUTELY NO WARRANTY; for details type `show w'.

This is free software, and you are welcome to redistribute it under certain conditions; type `show c' for details.

The hypothetical commands `show w' and `show c' should show the appropriate parts of the General Public License. Of course, your program's commands might be different; for a GUI interface, you would use an "about box".

You should also get your employer (if you work as a programmer) or school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the program, if necessary. For more information on this, and how to apply and follow the GNU GPL, see <http://www.gnu.org/licenses/>.

The GNU General Public License does not permit incorporating your program into proprietary programs. If your program is a subroutine library, you may consider it more useful to permit linking proprietary applications with the library. If this is what you want to do, use the GNU Lesser General Public License instead of this License. But first, please read <http://www.gnu.org/philosophy/why-not-lgpl.html>.

GCC RUNTIME LIBRARY EXCEPTION Free Software Foundation, Inc <http://www.fsf.org>.

Version 3,1, 31 March 2009, Copyright © 2009 Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

This GCC Runtime Library Exception ("Exception") is an additional permission under section 7 of the GNU General Public License, version 3 ("GPLv3"). It applies to a given file (the "Runtime Library") that bears a notice placed by the copyright holder of the file stating that the file is governed by GPLv3 along with this Exception.

When you use GCC to compile a program, GCC may combine portions of certain GCC header files and runtime libraries with the compiled program. The purpose of this Exception is to allow compilation of non-GPL (including proprietary) programs to use, in this way, the header files and runtime libraries covered by this Exception.

0. Definitions.

A file is an "Independent Module" if it either requires the Runtime Library for execution after a Compilation Process, or makes use of an interface provided by the Runtime Library, but is not otherwise based on the Runtime Library. "GCC" means a version of the GNU Compiler Collection, with or without modifications, governed by version 3 (or a specified later version) of the GNU General Public License (GPL) with the option of using any subsequent versions published by the FSF. "GPL-compatible Software" is software whose conditions of propagation, modification and use would permit combination with GCC in accord with the license of GCC. "Target Code" refers to output from any compiler for a real or virtual target processor architecture, in executable form or suitable for input to an assembler, loader, linker and/or execution phase. Notwithstanding that, Target Code does not include data in any format that is used as a compiler intermediate representation, or used for producing a compiler intermediate representation.

The "Compilation Process" transforms code entirely represented in non-intermediate languages designed for human-written code, and/or in Java Virtual Machine byte code, into Target Code. Thus, for example, use of source code generators and preprocessors need not be considered part of the Compilation Process, since the Compilation Process can be understood as starting with the output of the generators or preprocessors.

A Compilation Process is "Eligible" if it is done using GCC, alone or with other GPL-compatible software, or if it is done without using any work based on GCC. For example, using non-GPL-compatible Software to optimize any GCC intermediate representations would not qualify as an Eligible Compilation Process.

1. Grant of Additional Permission.

You have permission to propagate a work of Target Code formed by combining the Runtime Library with Independent Modules, even if such propagation would otherwise violate the terms of GPLv3, provided that all Target Code was generated by Eligible Compilation Processes. You may then convey such a combination under terms of your choice, consistent with the licensing of the Independent Modules.

2. No Weakening of GCC Copyleft.

The availability of this Exception does not imply any general presumption that third-party software is unaffected by the copyleft requirements of the license of GCC.

Hopefully that text is self-explanatory. If it isn't, you need to speak to your lawyer, or the Free Software Foundation.

BIBLIOTHEQUE EXPAT 1.2

La bibliothèque Expat 1.2 Copyright © 1998, 1999, 2000 Thai Open Source Software Center Ltd. All rights reserved, a été utilisée dans le développement de l'application dans les conditions suivantes :

Permission is hereby granted, free of charge, to any person obtaining a copy of this software and associated documentation files (the "Software"), to deal in the Software without restriction, including without limitation the rights to use, copy, modify, merge, publish, distribute, sublicense, and / or sell copies of the Software, and to permit persons to whom the Software is furnished to do so, subject to the following conditions:

The above copyright notice and this permission notice shall be included in all copies or substantial portions of the Software.

THE SOFTWARE IS PROVIDED "AS IS", WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NONINFRINGEMENT. IN NO EVENT SHALL THE COPYRIGHT HOLDERS OR ANYONE DISTRIBUTING THE SOFTWARE BE LIABLE FOR ANY DAMAGES OR OTHER LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, TORT OR OTHERWISE, ARISING FROM, OUT OF OR IN CONNECTION WITH THE SOFTWARE OR THE USE OR OTHER DEALINGS IN THE SOFTWARE.

GROWL 1.1.5

Growl 01/01/05 Copyright © 2004, The Growl Project a été utilisé dans le développement de l'application.

Redistribution and use in source and binary forms, with or without modification, are permitted provided that the following conditions are met:

1. Redistributions of source code must retain the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer.
2. Redistributions in binary form must reproduce the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer in the documentation and/or other materials provided with the distribution.
3. Neither the name of Growl nor the names of its contributors may be used to endorse or promote products derived from this software without specific prior written permission.

THIS SOFTWARE IS PROVIDED BY THE COPYRIGHT HOLDERS AND CONTRIBUTORS "AS IS" AND ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE ARE DISCLAIMED. IN NO EVENT SHALL THE COPYRIGHT OWNER OR CONTRIBUTORS BE LIABLE FOR ANY DIRECT, INDIRECT, INCIDENTAL, SPECIAL, EXEMPLARY, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, PROCUREMENT OF SUBSTITUTE GOODS OR SERVICES; LOSS OF USE, DATA, OR PROFITS; OR BUSINESS INTERRUPTION) HOWEVER CAUSED AND ON ANY THEORY OF LIABILITY, WHETHER IN CONTRACT, STRICT LIABILITY, OR TORT (INCLUDING NEGLIGENCE OR OTHERWISE) ARISING IN ANY WAY OUT OF THE USE OF THIS SOFTWARE, EVEN IF ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

BIBLIOTHEQUE INFO-ZIP 5.51

This is version 2007-Mar-4 of the Info-ZIP license. The definitive version of this document should be available at <ftp://ftp.info-zip.org/pub/infozip/license.html> indefinitely and a copy at <http://www.info-zip.org/pub/infozip/license.html>.

La bibliothèque Info-ZIP 5.51 Copyright © 1990-2007 a été utilisée dans le développement de l'application. All rights reserved, sous licence Info-ZIP. For the purposes of this copyright and license, "Info-ZIP" is defined as the following set of individuals: Mark Adler, John Bush, Karl Davis, Harald Denker, Jean-Michel Dubois, Jean-loup Gailly, Hunter Goatley, Ed Gordon, Ian Gorman, Chris Herborth, Dirk Haase, Greg Hartwig, Robert Heath, Jonathan Hudson, Paul Kienitz, David Kirschbaum, Johnny Lee, Onno van der Linden, Igor Mandrichenko, Steve P. Miller, Sergio Monesi, Keith Owens, George Petrov, Greg Roelofs, Kai Uwe Rommel, Steve Salisbury, Dave Smith, Steven M. Schweda, Christian Spieler, Cosmin Truta, Antoine Verheijen, Paul von Behren, Rich Wales, Mike White.

This software is provided "as is", without warranty of any kind, express or implied. In no event shall Info-ZIP or its contributors be held liable for any direct, indirect, incidental, special or consequential damages arising out of the use of or inability to use this software.

Permission is granted to anyone to use this software for any purpose, including commercial applications, and to alter it and redistribute it freely, subject to the above disclaimer and the following restrictions:

1. Redistributions of source code (in whole or in part) must retain the above copyright notice, definition, disclaimer, and this list of conditions.
2. Redistributions in binary form (compiled executables and libraries) must reproduce the above copyright notice, definition, disclaimer, and this list of conditions in documentation and/or other materials provided with the distribution. The sole exception to this condition is redistribution of a standard UnZipSFX binary (including SFXWiz) as part of a self-extracting archive; that is permitted without inclusion of this license, as long as the normal SFX banner has not been removed from the binary or disabled.
3. Altered versions--including, but not limited to, ports to new operating systems, existing ports with new graphical interfaces, versions with modified or added functionality, and dynamic, shared, or static library versions not from Info-ZIP--must be plainly marked as such and must not be misrepresented as being the original source or, if binaries, compiled from the original source. Such altered versions also must not be misrepresented as being Info-ZIP releases--including, but not limited to, labeling of the altered versions with the names "Info-ZIP" (or any variation thereof, including, but not limited to, different capitalizations), "Pocket UnZip", "WiZ" or "MacZip" without the explicit permission of Info-ZIP. Such altered versions are further prohibited from misrepresentative use of the Zip-Bugs or Info-ZIP e-mail addresses or the Info-ZIP URL(s), such as to imply Info-ZIP will provide support for the altered versions.
4. Info-ZIP retains the right to use the names "Info-ZIP", "Zip", "UnZip", "UnZipSFX", "WiZ", "Pocket UnZip", "Pocket Zip", and "MacZip" for its own source and binary releases.

BIBLIOTHEQUE LZMA SDK 4.43

Copyright © 1999-2006, Igor Pavlov.

BIBLIOTHEQUE RFC1321-BASED (RSA-FREE) MD5 LIBRARY

La bibliothèque RFC1321-based (RSA-free) MD5 library Copyright © 1999, 2002 Aladdin Enterprises a été utilisée dans le développement de l'application. All rights reserved. Elle est diffusée sous licence zlib/libpng.

This software is provided "as-is", without any express or implied warranty. In no event will the authors be held liable for any damages arising from the use of this software. Permission is granted to anyone to use this software for any purpose, including commercial applications, and to alter it and redistribute it freely, subject to the following restrictions:

1. The origin of this software must not be misrepresented; you must not claim that you wrote the original software. If you use this software in a product, an acknowledgment in the product documentation would be appreciated but is not required.
2. Altered source versions must be plainly marked as such, and must not be misrepresented as being the original software.
3. This notice may not be removed or altered from any source distribution.

L. Peter Deutsch

BIBLIOTHEQUE ZLIB 1.2

La bibliothèque zlib 1.2 copyright © 1995-2005 Jean-loup Gailly and Mark Adler a été utilisée dans le développement de l'application. All rights reserved, sous la licence zlib/libpng.

This software is provided "as-is", without any express or implied warranty. In no event will the authors be held liable for any damages arising from the use of this software. Permission is granted to anyone to use this software for any purpose, including commercial applications, and to alter it and redistribute it freely, subject to the following restrictions:

1. The origin of this software must not be misrepresented; you must not claim that you wrote the original software. If you use this software in a product, an acknowledgment in the product documentation would be appreciated but is not required.
2. Altered source versions must be plainly marked as such, and must not be misrepresented as being the original software.
3. This notice may not be removed or altered from any source distribution.

BIBLIOTHEQUE GCC 4.0.1

La bibliothèque GCC 4.0.1 copyright © 1987, 1989, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 Free Software Foundation, Inc a été utilisée dans le développement de l'application.

GNU GENERAL, PUBLIC, and LICENSE:

Version 2, June 1991

Copyright © 1989, 1991 Free Software Foundation, Inc.

51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public License is intended to guarantee your freedom to share and change free software--to make sure the software is free for all its users. This General Public License applies to most of the Free Software Foundation's software and to any other program whose authors commit to using it. (Some other Free Software Foundation software is covered by the GNU Library General Public License instead.) You can apply it to your programs, too.

When we speak of free software, we are referring to freedom, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish), that you receive source code or can get it if you want it, that you can change the software or use pieces of it in new free programs; and that you know you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid anyone to deny you these rights or to ask you to surrender the rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the software, or if you modify it.

For example, if you distribute copies of such a program, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that you have. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with two steps: (1) copyright the software, and (2) offer you this license which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the software.

Also, for each author's protection and ours, we want to make certain that everyone understands that there is no warranty for this free software. If the software is modified by someone else and passed on, we want its recipients to know that what they have is not the original, so that any problems introduced by others will not reflect on the original authors' reputations.

Finally, any free program is threatened constantly by software patents. We wish to avoid the danger that redistributors of a free program will individually obtain patent licenses, in effect making the program proprietary. To prevent this, we have made it clear that any patent must be licensed for everyone's free use or not licensed at all.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow.

GNU GENERAL, PUBLIC, and LICENSE:

TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. This License applies to any program or other work which contains a notice placed by the copyright holder saying it may be distributed under the terms of this General Public License. The "Program", below, refers to any such

program or work, and a "work based on the Program" means either the Program or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Program or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".) Each licensee is addressed as "you".

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running the Program is not restricted, and the output from the Program is covered only if its contents constitute a work based on the Program (independent of having been made by running the Program). Whether that is true depends on what the Program does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Program's source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and give any other recipients of the Program a copy of this License along with the Program.

You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Program or any portion of it, thus forming a work based on the Program, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:
 - a. You must cause the modified files to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
 - b. You must cause any work that you distribute or publish, that in whole or in part contains or is derived from the Program or any part thereof, to be licensed as a whole at no charge to all third parties under the terms of this License.
 - c. If the modified program normally reads commands interactively when run, you must cause it, when started running for such interactive use in the most ordinary way, to print or display an announcement including an appropriate copyright notice and a notice that there is no warranty (or else, saying that you provide a warranty) and that users may redistribute the program under these conditions, and telling the user how to view a copy of this License. (Exception: if the Program itself is interactive but does not normally print such an announcement, your work based on the Program is not required to print an announcement.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Program, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Program, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it.

Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Program. In addition, mere aggregation of another work not based on the Program with the Program (or with a work based on the Program) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may copy and distribute the Program (or a work based on it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you also do one of the following:
 - a. Accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
 - b. Accompany it with a written offer, valid for at least three years, to give any third party, for a charge no more than your cost of physically performing source distribution, a complete machine-readable copy of the corresponding source code, to be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange; or,
 - c. Accompany it with the information you received as to the offer to distribute corresponding source code. (This alternative is allowed only for noncommercial distribution and only if you received the program in object code or executable form with such an offer, in accord with Subsection b above.)

The source code for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For an executable work, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the executable. However, as a special exception, the source code distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

If distribution of executable or object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place counts as distribution of the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

4. You may not copy, modify, sublicense, or distribute the Program except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense or distribute the Program is void, and will automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.
5. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Program or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Program (or any work based on the Program), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Program or works based on it.
6. Each time you redistribute the Program (or any work based on the Program), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute or modify the Program subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties to this License.
7. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Program at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Program by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Program.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system, which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice.

This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

8. If the distribution and/or use of the Program is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Program under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.
9. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Program specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Program does not specify a version number of this License, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

10. If you wish to incorporate parts of the Program into other free programs whose distribution conditions are different, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

11. BECAUSE THE PROGRAM IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE PROGRAM, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE PROGRAM "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE PROGRAM IS WITH YOU. SHOULD THE PROGRAM PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.
12. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE PROGRAM AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE PROGRAM (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE PROGRAM TO OPERATE WITH ANY OTHER PROGRAMS), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Programs

If you develop a new program, and you want it to be of the greatest possible use to the public, the best way to achieve this is to make it free software which everyone can redistribute and change under these terms.

To do so, attach the following notices to the program. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the program's name and a brief idea of what it does.> Copyright © <year> <name of author>

This program is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2 of the License, or (at your option) any later version.

This program is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU General Public License along with this program; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 51 Franklin St, Fifth Floor, Boston, MA 02110-1301 USA

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

If the program is interactive, make it output a short notice like this when it starts in an interactive mode:

Gnomovision version 69, Copyright © year name of author Gnomovision comes with ABSOLUTELY NO WARRANTY; for details type `show w'. This is free software, and you are welcome to redistribute it under certain conditions; type `show c' for details.

The hypothetical commands `show w' and `show c' should show the appropriate parts of the General Public License. Of course, the commands you use may be called something other than `show w' and `show c'; they could even be mouse-clicks or menu items--whatever suits your program.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the program, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the program `Gnomovision' (which makes passes at compilers) written by James Hacker.

<signature of Ty Coon>, 1 April 1989

Ty Coon, President of Vice

This General Public License does not permit incorporating your program into proprietary programs. If your program is a subroutine library, you may consider it more useful to permit linking proprietary applications with the library. If this is what you want to do, use the GNU Library General Public License instead of this License.

GNU LESSER GENERAL PUBLIC LICENSE

Version 2.1, February 1999

Copyright © 1991, 1999 Free Software Foundation, Inc.

59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

Everyone is permitted to copy and distribute verbatim copies of this license document, but changing it is not allowed.

[This is the first released version of the Lesser GPL. It also counts as the successor of the GNU Library Public License, version 2, hence the version number 2,1.]

Preamble

The licenses for most software are designed to take away your freedom to share and change it. By contrast, the GNU General Public Licenses are intended to guarantee your freedom to share and change free software--to make sure the software is free for all its users.

This license, the Lesser General Public License, applies to some specially designated software packages--typically libraries--of the Free Software Foundation and other authors who decide to use it. You can use it too, but we suggest you first think carefully about whether this license or the ordinary General Public License is the better strategy to use in any particular case, based on the explanations below.

When we speak of free software, we are referring to freedom of use, not price. Our General Public Licenses are designed to make sure that you have the freedom to distribute copies of free software (and charge for this service if you wish); that you receive source code or can get it if you want it; that you can change the software and use pieces of it in new free programs; and that you are informed that you can do these things.

To protect your rights, we need to make restrictions that forbid distributors to deny you these rights or to ask you to surrender these rights. These restrictions translate to certain responsibilities for you if you distribute copies of the library or if you modify it.

For example, if you distribute copies of the library, whether gratis or for a fee, you must give the recipients all the rights that we gave you. You must make sure that they, too, receive or can get the source code. If you link other code with the library, you must provide complete object files to the recipients, so that they can relink them with the library after making changes to the library and recompiling it. And you must show them these terms so they know their rights.

We protect your rights with a two-step method: (1) we copyright the library, and (2) we offer you this license, which gives you legal permission to copy, distribute and/or modify the library.

To protect each distributor, we want to make it very clear that there is no warranty for the free library. Also, if the library is modified by someone else and passed on, the recipients should know that what they have is not the original version, so that the original author's reputation will not be affected by problems that might be introduced by others.

Finally, software patents pose a constant threat to the existence of any free program. We wish to make sure that a company cannot effectively restrict the users of a free program by obtaining a restrictive license from a patent holder. Therefore, we insist that any patent license obtained for a version of the library must be consistent with the full freedom of use specified in this license.

Most GNU software, including some libraries, is covered by the ordinary GNU General Public License. This license, the GNU Lesser General Public License, applies to certain designated libraries, and is quite different from the ordinary General Public License. We use this license for certain libraries in order to permit linking those libraries into non-free programs.

When a program is linked with a library, whether statically or using a shared library, the combination of the two is legally speaking a combined work, a derivative of the original library. The ordinary General Public License therefore permits such linking only if the entire combination fits its criteria of freedom. The Lesser General Public License permits more lax criteria for linking other code with the library.

We call this license the "Lesser" General Public License because it does Less to protect the user's freedom than the ordinary General Public License. It also provides other free software developers Less of an advantage over competing non-free programs. These disadvantages are the reason we use the ordinary General Public License for many libraries. However, the Lesser license provides advantages in certain special circumstances.

For example, on rare occasions, there may be a special need to encourage the widest possible use of a certain library, so that it becomes a de-facto standard. To achieve this, non-free programs must be allowed to use the library. A more frequent case is that a free library does the same job as widely used non-free libraries. In this case, there is little to gain by limiting the free library to free software only, so we use the Lesser General Public License.

In other cases, permission to use a particular library in non-free programs enables a greater number of people to use a large body of free software. For example, permission to use the GNU C Library in non-free programs enables many more people to use the whole GNU operating system, as well as its variant, the GNU/Linux operating system.

Although the Lesser General Public License is Less protective of the users' freedom, it does ensure that the user of a program that is linked with the Library has the freedom and the wherewithal to run that program using a modified version of the Library.

The precise terms and conditions for copying, distribution and modification follow. Pay close attention to the difference between a "work based on the library" and a "work that uses the library". The former contains code derived from the library, whereas the latter must be combined with the library in order to run.

GNU LESSER GENERAL PUBLIC LICENSE

TERMS AND CONDITIONS FOR COPYING, DISTRIBUTION AND MODIFICATION

0. This License Agreement applies to any software library or other program which contains a notice placed by the copyright holder or other authorized party saying it may be distributed under the terms of this Lesser General Public License (also called "this License"). Each licensee is addressed as "you".

A "library" means a collection of software functions and/or data prepared so as to be conveniently linked with application programs (which use some of those functions and data) to form executables.

The "Library", below, refers to any such software library or work which has been distributed under these terms. A "work based on the Library" means either the Library or any derivative work under copyright law: that is to say, a work containing the Library or a portion of it, either verbatim or with modifications and/or translated straightforwardly into another language. (Hereinafter, translation is included without limitation in the term "modification".)

"Source code" for a work means the preferred form of the work for making modifications to it. For a library, complete source code means all the source code for all modules it contains, plus any associated interface definition files, plus the scripts used to control compilation and installation of the library.

Activities other than copying, distribution and modification are not covered by this License; they are outside its scope. The act of running a program using the Library is not restricted, and output from such a program is covered only if its contents constitute a work based on the Library (independent of the use of the Library in a tool for writing it). Whether that is true depends on what the Library does and what the program that uses the Library does.

1. You may copy and distribute verbatim copies of the Library's complete source code as you receive it, in any medium, provided that you conspicuously and appropriately publish on each copy an appropriate copyright notice and disclaimer of warranty; keep intact all the notices that refer to this License and to the absence of any warranty; and distribute a copy of this License along with the Library.

You may charge a fee for the physical act of transferring a copy, and you may at your option offer warranty protection in exchange for a fee.

2. You may modify your copy or copies of the Library or any portion of it, thus forming a work based on the Library, and copy and distribute such modifications or work under the terms of Section 1 above, provided that you also meet all of these conditions:

- a. The modified work must itself be a software library.
- b. You must cause the files modified to carry prominent notices stating that you changed the files and the date of any change.
- c. You must cause the whole of the work to be licensed at no charge to all third parties under the terms of this License.
- d. If a facility in the modified Library refers to a function or a table of data to be supplied by an application program that uses the facility, other than as an argument passed when the facility is invoked, then you must make a good faith effort to ensure that, in the event an application does not supply such function or table, the facility still operates, and performs whatever part of its purpose remains meaningful.

(For example, a function in a library to compute square roots has a purpose that is entirely well-defined independent of the application. Therefore, Subsection 2d requires that any application-supplied function or table used by this function must be optional: if the application does not supply it, the square root function must still compute square roots.)

These requirements apply to the modified work as a whole. If identifiable sections of that work are not derived from the Library, and can be reasonably considered independent and separate works in themselves, then this License, and its terms, do not apply to those sections when you distribute them as separate works. But when you distribute the same sections as part of a whole which is a work based on the Library, the distribution of the whole must be on the terms of this License, whose permissions for other licensees extend to the entire whole, and thus to each and every part regardless of who wrote it.

Thus, it is not the intent of this section to claim rights or contest your rights to work written entirely by you; rather, the intent is to exercise the right to control the distribution of derivative or collective works based on the Library.

In addition, mere aggregation of another work not based on the Library with the Library (or with a work based on the Library) on a volume of a storage or distribution medium does not bring the other work under the scope of this License.

3. You may opt to apply the terms of the ordinary GNU General Public License instead of this License to a given copy of the Library. To do this, you must alter all the notices that refer to this License, so that they refer to the ordinary GNU General Public License, version 2, instead of to this License. (If a newer version than version 2 of the ordinary GNU General Public License has appeared, then you can specify that version instead if you wish.) Do not make any other change in these notices.

Once this change is made in a given copy, it is irreversible for that copy, so the ordinary GNU General Public License applies to all subsequent copies and derivative works made from that copy.

This option is useful when you wish to copy part of the code of the Library into a program that is not a library.

4. You may copy and distribute the Library (or a portion or derivative of it, under Section 2) in object code or executable form under the terms of Sections 1 and 2 above provided that you accompany it with the complete corresponding machine-readable source code, which must be distributed under the terms of Sections 1 and 2 above on a medium customarily used for software interchange.

If distribution of object code is made by offering access to copy from a designated place, then offering equivalent access to copy the source code from the same place satisfies the requirement to distribute the source code, even though third parties are not compelled to copy the source along with the object code.

5. A program that contains no derivative of any portion of the Library, but is designed to work with the Library by being compiled or linked with it, is called a "work that uses the Library". Such a work, in isolation, is not a derivative work of the Library, and therefore falls outside the scope of this License.

However, linking a "work that uses the Library" with the Library creates an executable that is a derivative of the Library (because it contains portions of the Library), rather than a "work that uses the library". The executable is therefore covered by this License. Section 6 states terms for distribution of such executables.

When a "work that uses the Library" uses material from a header file that is part of the Library, the object code for the work may be a derivative work of the Library even though the source code is not. Whether this is true is especially significant if the work can be linked without the Library, or if the work is itself a library. The threshold for this to be true is not precisely defined by law.

If such an object file uses only numerical parameters, data structure layouts and accessors, and small macros and small inline functions (ten lines or less in length), then the use of the object file is unrestricted, regardless of whether it is legally a derivative work. (Executables containing this object code plus portions of the Library will still fall under Section 6.)

Otherwise, if the work is a derivative of the Library, you may distribute the object code for the work under the terms of Section 6. Any executables containing that work also fall under Section 6, whether or not they are linked directly with the Library itself.

6. As an exception to the Sections above, you may also combine or link a "work that uses the Library" with the Library to produce a work containing portions of the Library, and distribute that work under terms of your choice, provided that the terms permit modification of the work for the customer's own use and reverse engineering for debugging such modifications.

You must give prominent notice with each copy of the work that the Library is used in it and that the Library and its use are covered by this License. You must supply a copy of this License. If the work during execution displays copyright notices, you must include the copyright notice for the Library among them, as well as a reference directing the user to the copy of this License. Also, you must do one of these things:

- a. Accompany the work with the complete corresponding machine-readable source code for the Library including whatever changes were used in the work (which must be distributed under Sections 1 and 2 above); and, if the work is an executable linked with the Library, with the complete machine-readable "work that uses the Library", as object code and/or source code, so that the user can modify the Library and then relink to produce a modified executable containing the modified Library. (It is understood that the user who changes the contents of definitions files in the Library will not necessarily be able to recompile the application to use the modified definitions.)
- b. Use a suitable shared library mechanism for linking with the Library. A suitable mechanism is one that (1) uses at run time a copy of the library already present on the user's computer system, rather than copying library functions into the executable, and (2) will operate properly with a modified version of the library, if the user installs one, as long as the modified version is interface-compatible with the version that the work was made with.
- c. Accompany the work with a written offer, valid for at least three years, to give the same user the materials specified in Subsection 6a, above, for a charge no more than the cost of performing this distribution.
- d. If distribution of the work is made by offering access to copy from a designated place, offer equivalent access to copy the above specified materials from the same place.
- e. Verify that the user has already received a copy of these materials or that you have already sent this user a copy.

For an executable, the required form of the "work that uses the Library" must include any data and utility programs needed for reproducing the executable from it. However, as a special exception, the materials to be distributed need not include anything that is normally distributed (in either source or binary form) with the major components (compiler, kernel, and so on) of the operating system on which the executable runs, unless that component itself accompanies the executable.

It may happen that this requirement contradicts the license restrictions of other proprietary libraries that do not normally accompany the operating system. Such a contradiction means you cannot use both them and the Library together in an executable that you distribute.

7. You may place library facilities that are a work based on the Library side-by-side in a single library together with other library facilities not covered by this License, and distribute such a combined library, provided that the separate distribution of the work based on the Library and of the other library facilities is otherwise permitted, and provided that you do these two things:
 - a. Accompany the combined library with a copy of the same work based on the Library, uncombined with any other library facilities. This must be distributed under the terms of the Sections above.
 - b. Give prominent notice with the combined library of the fact that part of it is a work based on the Library, and explaining where to find the accompanying uncombined form of the same work.
8. You may not copy, modify, sublicense, link with, or distribute the Library except as expressly provided under this License. Any attempt otherwise to copy, modify, sublicense, link with, or distribute the Library is void, and will

automatically terminate your rights under this License. However, parties who have received copies, or rights, from you under this License will not have their licenses terminated so long as such parties remain in full compliance.

9. You are not required to accept this License, since you have not signed it. However, nothing else grants you permission to modify or distribute the Library or its derivative works. These actions are prohibited by law if you do not accept this License. Therefore, by modifying or distributing the Library (or any work based on the Library), you indicate your acceptance of this License to do so, and all its terms and conditions for copying, distributing or modifying the Library or works based on it.
10. Each time you redistribute the Library (or any work based on the Library), the recipient automatically receives a license from the original licensor to copy, distribute, link with or modify the Library subject to these terms and conditions. You may not impose any further restrictions on the recipients' exercise of the rights granted herein. You are not responsible for enforcing compliance by third parties with this License.
11. If, as a consequence of a court judgment or allegation of patent infringement or for any other reason (not limited to patent issues), conditions are imposed on you (whether by court order, agreement or otherwise) that contradict the conditions of this License, they do not excuse you from the conditions of this License. If you cannot distribute so as to satisfy simultaneously your obligations under this License and any other pertinent obligations, then as a consequence you may not distribute the Library at all. For example, if a patent license would not permit royalty-free redistribution of the Library by all those who receive copies directly or indirectly through you, then the only way you could satisfy both it and this License would be to refrain entirely from distribution of the Library.

If any portion of this section is held invalid or unenforceable under any particular circumstance, the balance of the section is intended to apply, and the section as a whole is intended to apply in other circumstances.

It is not the purpose of this section to induce you to infringe any patents or other property right claims or to contest validity of any such claims; this section has the sole purpose of protecting the integrity of the free software distribution system which is implemented by public license practices. Many people have made generous contributions to the wide range of software distributed through that system in reliance on consistent application of that system; it is up to the author/donor to decide if he or she is willing to distribute software through any other system and a licensee cannot impose that choice.

This section is intended to make thoroughly clear what is believed to be a consequence of the rest of this License.

12. If the distribution and/or use of the Library is restricted in certain countries either by patents or by copyrighted interfaces, the original copyright holder who places the Library under this License may add an explicit geographical distribution limitation excluding those countries, so that distribution is permitted only in or among countries not thus excluded. In such case, this License incorporates the limitation as if written in the body of this License.
13. The Free Software Foundation may publish revised and/or new versions of the Lesser General Public License from time to time. Such new versions will be similar in spirit to the present version, but may differ in detail to address new problems or concerns.

Each version is given a distinguishing version number. If the Library specifies a version number of this License which applies to it and "any later version", you have the option of following the terms and conditions either of that version or of any later version published by the Free Software Foundation. If the Library does not specify a license version number, you may choose any version ever published by the Free Software Foundation.

14. If you wish to incorporate parts of the Library into other free programs whose distribution conditions are incompatible with these, write to the author to ask for permission. For software which is copyrighted by the Free Software Foundation, write to the Free Software Foundation; we sometimes make exceptions for this. Our decision will be guided by the two goals of preserving the free status of all derivatives of our free software and of promoting the sharing and reuse of software generally.

NO WARRANTY

15. BECAUSE THE LIBRARY IS LICENSED FREE OF CHARGE, THERE IS NO WARRANTY FOR THE LIBRARY, TO THE EXTENT PERMITTED BY APPLICABLE LAW. EXCEPT WHEN OTHERWISE STATED IN WRITING THE COPYRIGHT HOLDERS AND/OR OTHER PARTIES PROVIDE THE LIBRARY "AS IS" WITHOUT WARRANTY OF ANY KIND, EITHER EXPRESSED OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THE ENTIRE RISK AS TO THE QUALITY AND PERFORMANCE OF THE LIBRARY IS WITH YOU. SHOULD THE

LIBRARY PROVE DEFECTIVE, YOU ASSUME THE COST OF ALL NECESSARY SERVICING, REPAIR OR CORRECTION.

16. IN NO EVENT UNLESS REQUIRED BY APPLICABLE LAW OR AGREED TO IN WRITING WILL ANY COPYRIGHT HOLDER, OR ANY OTHER PARTY WHO MAY MODIFY AND/OR REDISTRIBUTE THE LIBRARY AS PERMITTED ABOVE, BE LIABLE TO YOU FOR DAMAGES, INCLUDING ANY GENERAL, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES ARISING OUT OF THE USE OR INABILITY TO USE THE LIBRARY (INCLUDING BUT NOT LIMITED TO LOSS OF DATA OR DATA BEING RENDERED INACCURATE OR LOSSES SUSTAINED BY YOU OR THIRD PARTIES OR A FAILURE OF THE LIBRARY TO OPERATE WITH ANY OTHER SOFTWARE), EVEN IF SUCH HOLDER OR OTHER PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

END OF TERMS AND CONDITIONS

How to Apply These Terms to Your New Libraries

If you develop a new library, and you want it to be of the greatest possible use to the public, we recommend making it free software that everyone can redistribute and change. You can do so by permitting redistribution under these terms (or, alternatively, under the terms of the ordinary General Public License).

To apply these terms, attach the following notices to the library. It is safest to attach them to the start of each source file to most effectively convey the exclusion of warranty; and each file should have at least the "copyright" line and a pointer to where the full notice is found.

<one line to give the library's name and a brief idea of what it does.> Copyright © <year> <name of author>

This library is free software; you can redistribute it and/or modify it under the terms of the GNU Lesser General Public License as published by the Free Software Foundation; either version 2.1 of the License, or (at your option) any later version.

This library is distributed in the hope that it will be useful, but WITHOUT ANY WARRANTY; without even the implied warranty of MERCHANTABILITY or FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. See the GNU Lesser General Public License for more details.

You should have received a copy of the GNU Lesser General Public License along with this library; if not, write to the Free Software Foundation, Inc., 59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307 USA

Also add information on how to contact you by electronic and paper mail.

You should also get your employer (if you work as a programmer) or your school, if any, to sign a "copyright disclaimer" for the library, if necessary. Here is a sample; alter the names:

Yoyodyne, Inc., hereby disclaims all copyright interest in the library `Frob' (a library for tweaking knobs) written by James Random Hacker.

<signature of Ty Coon>, 1 April 1990

Ty Coon, President of Vice

That's all there is to it!

The described above libraries are distributed with our product and licensed (or sublicensed) to the user under the GNU General Public License (GPL) or other free software licenses which, among other rights, permit the user to copy, modify and redistribute certain programs, or portions thereof, and have access to the source code. If such licenses require that for any software, which is distributed to someone in an executable binary format, that the source code also be made available to those users, then the source code should be made available by sending the request to source@kaspersky.com.

BIBLIOTHEQUE DES EFFETS SONORES

L'application utilise les effets sonores du www.sound-effects-library.com.

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL DE KASPERSKY LAB

AVIS JURIDIQUE IMPORTANT À L'INTENTION DE TOUS LES UTILISATEURS : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE CONTRAT SUIVANT AVANT DE COMMENCER À UTILISER LE LOGICIEL.

LORSQUE VOUS CLIQUEZ SUR LE BOUTON D'ACCEPTATION DE LA FENÊTRE DU CONTRAT DE LICENCE OU SAISISSEZ LE OU LES SYMBOLES CORRESPONDANTS, VOUS CONSENTEZ À LIÉ PAR LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CE CONTRAT. **CETTE ACTION EST UN SYMBOLE DE VOTRE SIGNATURE, ET VOUS CONSENTEZ PAR LÀ À VOUS SOUMETTRE AUX CONDITIONS DE CE CONTRAT ET À ÊTRE PARTIE DE CELUI-CI, ET CONVENEZ QUE CE CONTRAT A VALEUR EXÉCUTOIRE AU MÊME TITRE QUE TOUT CONTRAT ÉCRIT, NÉGOCIÉ SIGNÉ PAR VOS SOINS.** SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CE CONTRAT, ANNULEZ L'INSTALLATION DU LOGICIEL ET NE L'INSTALLEZ PAS.

APRÈS AVOIR CLIQUÉ SUR LE BOUTON D'ACCEPTATION DANS LA FENÊTRE DU CONTRAT DE LICENCE OU AVOIR SAISI LE OU LES SYMBOLES CORRESPONDANTS, VOUS POUVEZ VOUS SERVIR DU LOGICIEL CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE CE CONTRAT.

1. Définitions

1.1. On entend par **Logiciel** le logiciel et toute mise à jour, ainsi que tous les documents associés.

1.2. On entend par **Titulaire des droits** (propriétaire de tous les droits exclusifs ou autres sur le Logiciel) Kaspersky Lab ZAO, une société de droit russe.

1.3. On entend par **Ordinateur(s)** le matériel, en particulier les ordinateurs personnels, les ordinateurs portables, les stations de travail, les assistants numériques personnels, les " téléphones intelligents ", les appareils portables, ou autres dispositifs électroniques pour lesquels le Logiciel a été conçu où le Logiciel sera installé et/ou utilisé.

1.4. On entend par **Utilisateur final (vous/votre)** la ou les personnes qui installent ou utilisent le Logiciel en son ou en leur nom ou qui utilisent légalement le Logiciel ; ou, si le Logiciel est téléchargé ou installé au nom d'une entité telle qu'un employeur, " Vous " signifie également l'entité pour laquelle le Logiciel est téléchargé ou installé, et il est déclaré par la présente que ladite entité a autorisé la personne acceptant ce contrat à cet effet en son nom. Aux fins des présentes, le terme " entité ", sans limitation, se rapporte, en particulier, à toute société en nom collectif, toute société à responsabilité limitée, toute société, toute association, toute société par actions, toute fiducie, toute société en coparticipation, toute organisation syndicale, toute organisation non constituée en personne morale, ou tout organisme public.

1.5. On entend par **Partenaire(s)** les entités, la ou les personnes qui distribuent le Logiciel conformément à un contrat et une licence concédée par le Titulaire des droits.

1.6. On entend par **Mise(s) à jour** toutes les mises à jour, les révisions, les programmes de correction, les améliorations, les patch, les modifications, les copies, les ajouts ou les packs de maintenance, etc.

1.7. On entend par **Manuel de l'utilisateur** le manuel d'utilisation, le guide de l'administrateur, le livre de référence et les documents explicatifs ou autres.

2. Concession de la Licence

2.1. Le Titulaire des droits convient par la présente de Vous accorder une licence non exclusive d'archivage, de chargement, d'installation, d'exécution et d'affichage (" l'utilisation ") du Logiciel sur un nombre spécifié d'Ordinateurs pour faciliter la protection de Votre Ordinateur sur lequel le Logiciel est installé contre les menaces décrites dans le cadre du Manuel de l'utilisateur, conformément à toutes les exigences techniques décrites dans le Manuel de l'utilisateur et aux conditions générales de ce Contrat (la " Licence ") et vous acceptez cette Licence :

Version de démonstration. Si vous avez reçu, téléchargé et/ou installé une version de démonstration du Logiciel et si l'on vous accorde par la présente une licence d'évaluation du Logiciel, vous ne pouvez utiliser ce Logiciel qu'à des fins d'évaluation et pendant la seule période d'évaluation correspondante, sauf indication contraire, à compter de la date d'installation initiale. Toute utilisation du Logiciel à d'autres fins ou au-delà de la période d'évaluation applicable est strictement interdite.

Logiciel à environnements multiples ; Logiciel à langues multiples ; Logiciel sur deux types de support ; copies multiples ; packs logiciels. Si vous utilisez différentes versions du Logiciel ou des éditions en différentes langues du Logiciel, si vous recevez le Logiciel sur plusieurs supports, ou si vous recevez plusieurs copies du Logiciel de quelque façon que ce soit, ou si vous recevez le Logiciel dans un pack logiciel, le nombre total de vos Ordinateurs sur lesquels toutes les versions du Logiciel sont autorisées à être installées doit correspondre au nombre de licences que vous avez obtenues auprès du Titulaire des droits, *sachant que*, sauf disposition contraire du contrat de licence, chaque licence achetée vous donne le droit d'installer et d'utiliser le Logiciel sur le nombre d'Ordinateurs stipulé dans les Clauses 2.2 et 2.3.

2.2. Si le Logiciel a été acheté sur un support physique, Vous avez le droit d'utiliser le Logiciel pour la protection du nombre d'ordinateurs stipulé sur l'emballage du Logiciel.

2.3. Si le Logiciel a été acheté sur Internet, Vous pouvez utiliser le Logiciel pour la protection du nombre d'Ordinateurs stipulé lors de l'achat de la Licence du Logiciel.

2.4. Vous ne pouvez faire une copie du Logiciel qu'à des fins de sauvegarde, et seulement pour remplacer l'exemplaire que vous avez acquis de manière légale si cette copie était perdue, détruite ou devenait inutilisable. Cette copie de sauvegarde ne peut pas être utilisée à d'autres fins et devra être détruite si vous perdez le droit d'utilisation du Logiciel ou à l'échéance de Votre licence ou à la résiliation de celle-ci pour quelque raison que ce soit, conformément à la législation en vigueur dans votre pays de résidence principale, ou dans le pays où Vous utilisez le Logiciel.

2.5. Vous pouvez transférer la licence non exclusive d'utilisation du Logiciel à d'autres personnes physiques ou morales dans la limite du champ d'application de la licence qui Vous est accordée par le Titulaire des droits, à condition que son destinataire accepte de respecter les conditions générales de ce Contrat et se substitue pleinement à vous dans le cadre de la licence que vous accorde le Titulaire des droits. Si Vous transférez intégralement les droits d'utilisation du Logiciel que vous accorde le Titulaire des droits, Vous devrez détruire toutes les copies du Logiciel, y compris la copie de sauvegarde. Si Vous êtes le destinataire du transfert d'une licence, Vous devez accepter de respecter toutes les conditions générales de ce Contrat. Si vous n'acceptez pas de respecter toutes les conditions générales de ce Contrat, Vous n'êtes pas autorisé à installer ou utiliser le Logiciel. Vous acceptez également, en qualité de destinataire de la licence transférée, de ne jouir d'aucun droit autre que ceux de l'Utilisateur final d'origine qui avait acheté le Logiciel auprès du Titulaire des droits.

2.6. À compter du moment de l'activation du Logiciel ou de l'installation du fichier clé de licence (à l'exception de la version de démonstration du Logiciel), Vous pouvez bénéficier des services suivants pour la période définie stipulée sur l'emballage du Logiciel (si le Logiciel a été acheté sur un support physique) ou stipulée pendant l'achat (si le Logiciel a été acheté sur Internet) :

- Mises à jour du Logiciel par Internet lorsque le Titulaire des droits les publie sur son site Internet ou par le biais d'autres services en ligne. Toutes les Mises à jour que vous êtes susceptible de recevoir font partie intégrante du Logiciel et les conditions générales de ce Contrat leur sont applicables ;

- Assistance technique en ligne et assistance technique par téléphone.

3. Activation et durée de validité

3.1. Si vous modifiez Votre Ordinateur ou procédez à des modifications sur des logiciels provenant d'autres vendeurs et installés sur celui-ci, il est possible que le Titulaire des droits exige que Vous procédiez une nouvelle fois à l'activation du Logiciel ou à l'installation du fichier clé de licence. Le Titulaire des droits se réserve le droit d'utiliser tous les moyens et toutes les procédures de vérification de la validité de la Licence ou de la légalité du Logiciel installé ou utilisé sur Votre ordinateur.

3.2. Si le Logiciel a été acheté sur un support physique, le Logiciel peut être utilisé dès l'acceptation de ce Contrat pendant la période stipulée sur l'emballage et commençant à l'acceptation de ce Contrat.

3.3. Si le Logiciel a été acheté sur Internet, le Logiciel peut être utilisé à votre acceptation de ce Contrat, pendant la période stipulée lors de l'achat.

3.4. Vous avez le droit d'utiliser gratuitement une version de démonstration du Logiciel conformément aux dispositions de la Clause 2.1 pendant la seule période d'évaluation correspondante (30 jours) à compter de l'activation du Logiciel conformément à ce Contrat, *sachant que* la version de démonstration ne Vous donne aucun droit aux mises à jour et à l'assistance technique par Internet et par téléphone.

3.5. Votre Licence d'utilisation du Logiciel est limitée à la période stipulée dans les Clauses 3.2 ou 3.3 (selon le cas) et la période restante peut être visualisée par les moyens décrits dans le Manuel de l'utilisateur.

3.6. Si vous avez acheté le Logiciel dans le but de l'utiliser sur plus d'un Ordinateur, Votre Licence d'utilisation du Logiciel est limitée à la période commençant à la date d'activation du Logiciel ou de l'installation du fichier clé de licence sur le premier Ordinateur.

3.7. Sans préjudice des autres recours en droit ou équité à la disposition du Titulaire des droits, dans l'éventualité d'une rupture de votre part de toute clause de ce Contrat, le Titulaire des droits sera en droit, à sa convenance et sans préavis, de révoquer cette Licence d'utilisation du Logiciel sans rembourser le prix d'achat en tout ou en partie.

3.8. Vous vous engagez, dans le cadre de votre utilisation du Logiciel et de l'obtention de tout rapport ou de toute information dans le cadre de l'utilisation de ce Logiciel, à respecter toutes les lois et réglementations internationales, nationales, étatiques, régionales et locales en vigueur, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, les lois relatives à la protection de la vie privée, des droits d'auteur, au contrôle des exportations et à la lutte contre les outrages à la pudeur.

3.9. Sauf disposition contraire spécifiquement énoncée dans ce Contrat, vous ne pouvez transférer ni céder aucun des droits qui vous sont accordés dans le cadre de ce Contrat ou aucune de vos obligations de par les présentes.

4. Assistance technique

L'assistance technique décrite dans la Clause 2.6 de ce Contrat Vous est offerte lorsque la dernière mise à jour du Logiciel est installée (sauf pour la version de démonstration du Logiciel).

Service d'assistance technique : <http://support.kaspersky.com>

5. Limitations

5.1 Vous vous engagez à ne pas émuler, cloner, louer, prêter, donner en bail, vendre, modifier, décompiler, ou faire l'ingénierie inverse du Logiciel, et à ne pas démonter ou créer des travaux dérivés reposant sur le Logiciel ou toute portion de celui-ci, à la seule exception du droit inaliénable qui Vous est accordé par la législation en vigueur, et vous ne devez autrement réduire aucune partie du Logiciel à une forme lisible par un humain ni transférer le Logiciel sous licence, ou toute sous-partie du Logiciel sous licence, ni autoriser une tierce partie de le faire, sauf dans la mesure où la restriction précédente est expressément interdite par la loi en vigueur. Ni le code binaire du Logiciel ni sa source ne peuvent être utilisés à des fins d'ingénierie inverse pour recréer le programme de l'algorithme, qui est la propriété exclusive du Titulaire des droits. Tous les droits non expressément accordés par la présente sont réservés par le Titulaire des droits et/ou ses fournisseurs, suivant le cas. Toute utilisation du Logiciel en violation du Contrat entraînera la résiliation immédiate et automatique de ce Contrat et de la Licence concédée de par les présentes, et pourra entraîner des poursuites pénales et/ou civiles à votre encontre.

5.2. Vous ne devez transférer les droits d'utilisation du Logiciel à aucune tierce partie sauf aux conditions énoncées dans la Clause 2.5 de ce Contrat.

5.3. Vous vous engagez à ne communiquer le code d'activation et/ou le fichier clé de licence à aucune tierce partie, et à ne permettre l'accès par aucune tierce partie au code d'activation et au fichier clé de licence qui sont considérés comme des informations confidentielles du Titulaire des droits, et vous prendrez toutes les mesures raisonnables nécessaires à la protection du code d'activation et/ou du fichier clé de licence, étant entendu que vous pouvez transférer le code d'activation et/ou le fichier clé de licence à de tierces parties dans les conditions énoncées dans la Clause 2.5 de ce Contrat.

5.4. Vous vous engagez à ne louer, donner à bail ou prêter le Logiciel à aucune tierce partie.

5.5. Vous vous engagez à ne pas vous servir du Logiciel pour la création de données ou de logiciels utilisés dans le cadre de la détection, du blocage ou du traitement des menaces décrites dans le Manuel de l'utilisateur.

5.6. Le Titulaire des droits a le droit de bloquer le fichier clé de licence ou de mettre fin à votre Licence d'utilisation du Logiciel en cas de non-respect de Votre part des conditions générales de ce Contrat, et ce, sans que vous puissiez prétendre à aucun remboursement.

5.7. Si vous utilisez la version de démonstration du Logiciel, Vous n'avez pas le droit de bénéficier de l'assistance technique stipulée dans la Clause 4 de ce Contrat, et Vous n'avez pas le droit de transférer la licence ou les droits d'utilisation du Logiciel à une tierce partie.

6. Garantie limitée et avis de non-responsabilité

6.1. Le Titulaire des droits garantit que le Logiciel donnera des résultats substantiellement conformes aux spécifications et aux descriptions énoncées dans le Manuel de l'utilisateur, *étant toutefois entendu* que cette garantie limitée ne s'applique pas dans les conditions suivantes : (w) des défauts de fonctionnement de Votre Ordinateur et autres non-respects des clauses du Contrat, auquel cas le Titulaire des droits est expressément déchargé de toute responsabilité en matière de garantie ; (x) les dysfonctionnements, les défauts ou les pannes résultant d'une utilisation abusive, d'un accident, de la négligence, d'une installation inappropriée, d'une utilisation ou d'une maintenance inappropriée ; des vols ; des actes de vandalisme ; des catastrophes naturelles ; des actes de terrorisme ; des pannes d'électricité ou des surtensions ; des sinistres ; de l'altération, des modifications non autorisées ou des réparations par toute partie autre que le Titulaire des droits ; ou des actions d'autres tierces parties ou Vos actions ou des causes échappant au contrôle raisonnable du Titulaire des droits ; (y) tout défaut non signalé par Vous au Titulaire dès que possible après sa constatation ; et (z) toute incompatibilité causée par les composants du matériel et/ou du logiciel installés sur Votre Ordinateur.

6.2. Vous reconnaissez, acceptez et convenez qu'aucun logiciel n'est exempt d'erreurs, et nous Vous recommandons de faire une copie de sauvegarde des informations de Votre Ordinateur, à la fréquence et avec le niveau de fiabilité adaptés à Votre cas.

6.3. Le Titulaire des droits n'offre aucune garantie de fonctionnement correct du Logiciel en cas de non-respect des conditions décrites dans le Manuel de l'utilisateur ou dans ce Contrat.

6.4. Le Titulaire des droits ne garantit pas que le Logiciel fonctionnera correctement si Vous ne téléchargez pas régulièrement les Mises à jour spécifiées dans la Clause 2.6 de ce Contrat.

6.5. Le Titulaire des droits ne garantit aucune protection contre les menaces décrites dans le Manuel de l'utilisateur à l'issue de l'échéance de la période indiquée dans les Clauses 3.2 ou 3.3 de ce Contrat, ou à la suite de la résiliation pour une raison quelconque de la Licence d'utilisation du Logiciel.

6.6. LE LOGICIEL EST FOURNI " TEL QUEL " ET LE TITULAIRE DES DROITS N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT À SON UTILISATION OU SES PERFORMANCES. SAUF DANS LE CAS DE TOUTE GARANTIE, CONDITION, DÉCLARATION OU TOUT TERME DONT LA PORTÉE NE PEUT ÊTRE EXCLUE OU LIMITÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, LE TITULAIRE DES DROITS ET SES PARTENAIRES N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE, CONDITION OU DÉCLARATION (EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT DE PAR LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, LE " COMMON LAW ", LA COUTUME, LES USAGES OU AUTRES) QUANT À TOUTE QUESTION DONT, SANS LIMITATION, L'ABSENCE D'ATTEINTE AUX DROITS DE TIERCES PARTIES, LE CARACTÈRE COMMERCIALISABLE, LA QUALITÉ SATISFAISANTE, L'INTÉGRATION OU L'ADÉQUATION À UNE FIN PARTICULIÈRE. VOUS ASSUMEZ TOUS LES DÉFAUTS, ET L'INTÉGRALITÉ DES RISQUES LIÉS À LA PERFORMANCE ET AU CHOIX DU LOGICIEL POUR ABOUTIR AUX RÉSULTATS QUE VOUS RECHERCHEZ, ET À L'INSTALLATION DU LOGICIEL, SON UTILISATION ET LES RÉSULTATS OBTENUS AU MOYEN DU LOGICIEL. SANS LIMITER LES DISPOSITIONS PRÉCÉDENTES, LE TITULAIRE DES DROITS NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE QUANT À L'ABSENCE D'ERREURS DU LOGICIEL, OU L'ABSENCE D'INTERRUPTIONS OU D'AUTRES PANNES, OU LA SATISFACTION DE TOUTES VOS EXIGENCES PAR LE LOGICIEL, QU'ELLES SOIENT OU NON DIVULGUÉES AU TITULAIRE DES DROITS.

7. Exclusion et Limitation de responsabilité

DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI EN VIGUEUR, LE TITULAIRE DES DROITS OU SES PARTENAIRES NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS POUR RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE, PUNITIF, INDIRECT OU CONSÉCUTIF QUEL QU'IL SOIT (Y COMPRIS, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR PERTES DE PROFITS OU D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU AUTRES, EN CAS D'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS, DE PERTE D'INFORMATIONS PERSONNELLES, DE CORRUPTION, DE DOMMAGE À DES DONNÉES OU À DES PROGRAMMES OU DE PERTES DE CEUX-CI, DE MANQUEMENT À L'EXERCICE DE TOUT DEVOIR, Y COMPRIS TOUTE OBLIGATION STATUTAIRE, DEVOIR DE BONNE FOI OU DE DILIGENCE RAISONNABLE, EN CAS DE NÉGLIGENCE, DE PERTE ÉCONOMIQUE, ET DE TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE OU AUTRE PERTE QUELLE QU'ELLE SOIT) DÉCOULANT DE OU LIÉ D'UNE MANIÈRE QUELCONQUE À L'UTILISATION OU À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISATION DU LOGICIEL, À L'OFFRE D'ASSISTANCE OU D'AUTRES SERVICES OU À L'ABSENCE D'UNE TELLE OFFRE, LE LOGICIEL, ET LE CONTENU TRANSMIS PAR L'INTERMÉDIAIRE DU LOGICIEL OU AUTREMENT DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU LOGICIEL, OU AUTREMENT DE PAR OU EN RELATION AVEC TOUTE DISPOSITION DE CE CONTRAT, OU DÉCOULANT DE TOUTE RUPTURE DE CE CONTRAT OU DE TOUT ACTE DOMMAGEABLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA FAUSSE DÉCLARATION, OU TOUTE OBLIGATION OU DEVOIR EN RESPONSABILITÉ STRICTE), OU DE TOUT MANQUEMENT À UNE OBLIGATION STATUTAIRE, OU DE TOUTE RUPTURE DE GARANTIE DU TITULAIRE DES DROITS ET DE TOUT PARTENAIRE DE CELUI-CI, MÊME SI LE TITULAIRE DES DROITS OU TOUT PARTENAIRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

VOUS ACCEPTEZ QUE, DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ LE TITULAIRE DES DROITS ET/OU SES PARTENAIRES SONT ESTIMÉS RESPONSABLES, LA RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DES DROITS ET/OU DE SES PARTENAIRES

SERA LIMITÉE AUX COÛTS DU LOGICIEL. LA RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DES DROITS ET/OU DE SES PARTENAIRES NE SAURAIT EN AUCUN CAS EXCÉDER LES FRAIS PAYÉS POUR LE LOGICIEL AU TITULAIRE DES DROITS OU AU PARTENAIRE (LE CAS ÉCHÉANT).

AUCUNE DISPOSITION DE CE CONTRAT NE SAURAIT EXCLURE OU LIMITER TOUTE DEMANDE EN CAS DE DÉCÈS OU DE DOMMAGE CORPOREL. PAR AILLEURS, DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ TOUTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, TOUTE EXCLUSION OU LIMITATION DE CE CONTRAT NE SERAIT PAS POSSIBLE DU FAIT DE LA LOI EN VIGUEUR, ALORS SEULEMENT, CETTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, EXCLUSION OU LIMITATION NE S'APPLIQUERA PAS DANS VOTRE CAS ET VOUS RESTEREZ TENU PAR LES DÉCHARGES DE RESPONSABILITÉ, LES EXCLUSIONS ET LES LIMITATIONS RESTANTES.

8. Licence GNU et autres licences de tierces parties

Le Logiciel peut comprendre des programmes concédés à l'utilisateur sous licence (ou sous-licence) dans le cadre d'une licence publique générale GNU (General Public License, GPL) ou d'autres licences de logiciel gratuites semblables, qui entre autres droits, autorisent l'utilisateur à copier, modifier et redistribuer certains programmes, ou des portions de ceux-ci, et à accéder au code source (" Logiciel libre "). Si ces licences exigent que, pour tout logiciel distribué à quelqu'un au format binaire exécutable, le code source soit également mis à la disposition de ces utilisateurs, le code source sera être communiqué sur demande adressée à source@kaspersky.com ou fourni avec le Logiciel. Si une licence de Logiciel libre devait exiger que le Titulaire des droits accorde des droits d'utilisation, de reproduction ou de modification du programme de logiciel libre plus importants que les droits accordés dans le cadre de ce Contrat, ces droits prévaudront sur les droits et restrictions énoncés dans les présentes.

9. Droits de propriété intellectuelle

9.1 Vous convenez que le Logiciel et le contenu exclusif, les systèmes, les idées, les méthodes de fonctionnement, la documentation et les autres informations contenues dans le Logiciel constituent un élément de propriété intellectuelle et/ou des secrets industriels de valeur du Titulaire des droits ou de ses partenaires, et que le Titulaire des droits et ses partenaires, le cas échéant, sont protégés par le droit civil et pénal, ainsi que par les lois sur la protection des droits d'auteur, des secrets industriels et des brevets de la Fédération de Russie, de l'Union européenne et des Etats-Unis, ainsi que d'autres pays et par les traités internationaux. Ce Contrat ne vous accorde aucun droit sur la propriété intellectuelle, en particulier toute marque de commerce ou de service du Titulaire des droits et/ou de ses partenaires (les " Marques de commerce "). Vous n'êtes autorisé à utiliser les Marques de commerce que dans la mesure où elles permettent l'identification des informations imprimées par le Logiciel conformément aux pratiques admises en matière de marques de commerce, en particulier l'identification du nom du propriétaire de la Marque de commerce. Cette utilisation d'une marque de commerce ne vous donne aucun droit de propriété sur celle-ci. Le Titulaire des droits et/ou ses partenaires conservent la propriété et tout droit, titre et intérêt sur la Marque de commerce et sur le Logiciel, y compris sans limitation, toute correction des erreurs, amélioration, mise à jour ou autre modification du Logiciel, qu'elle soit apportée par le Titulaire des droits ou une tierce partie, et tous les droits d'auteur, brevets, droits sur des secrets industriels, et autres droits de propriété intellectuelle afférents à ce Contrat. Votre possession, installation ou utilisation du Logiciel ne transfère aucun titre de propriété intellectuelle à votre bénéfice, et vous n'acquerrez aucun droit sur le Logiciel, sauf dans les conditions expressément décrites dans le cadre de ce Contrat. Toutes les reproductions du Logiciel effectuées dans le cadre de ce Contrat doivent faire mention des mêmes avis d'exclusivité que ceux qui figurent sur le Logiciel. Sauf dans les conditions énoncées par les présentes, ce Contrat ne vous accorde aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel et vous convenez que la Licence telle que définie dans ce document et accordée dans le cadre de ce Contrat ne vous donne qu'un droit limité d'utilisation en vertu des conditions générales de ce Contrat. Le Titulaire des droits se réserve tout droit qui ne vous est pas expressément accordé dans ce Contrat.

9.2 Vous convenez que le code source, le code d'activation et/ou le fichier clé de licence sont la propriété exclusive du Titulaire des droits et constituent des secrets industriels dudit Titulaire des droits. Vous convenez de ne pas modifier, adapter, traduire le code source du Logiciel, de ne pas en faire l'ingénierie inverse, ni le décompiler, désassembler, ni tenter de toute autre manière de découvrir le code source du Logiciel.

9.3 Vous convenez de ne modifier ou altérer le Logiciel en aucune façon. Il vous est interdit d'éliminer ou d'altérer les avis de droits d'auteur ou autres avis d'exclusivité sur tous les exemplaires du Logiciel.

10. Droit applicable ; arbitrage

Ce Contrat sera régi et interprété conformément aux lois de la Fédération de Russie sans référence aux règlements et aux principes en matière de conflits de droit. Ce Contrat ne sera pas régi par la Conférence des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, dont l'application est strictement exclue. Tout litige auquel est susceptible de donner lieu l'interprétation ou l'application des clauses de ce Contrat ou toute rupture de celui-ci sera soumis à l'appréciation du Tribunal d'arbitrage commercial international de la Chambre de commerce et d'industrie de la Fédération de Russie à Moscou (Fédération de Russie), à moins qu'il ne soit réglé par négociation directe. Tout jugement rendu par l'arbitre sera définitif et engagera les parties, et tout tribunal compétent pourra faire valoir ce jugement d'arbitrage. Aucune disposition de ce Paragraphe 10 ne saurait s'opposer à ce qu'une Partie oppose un

recours en redressement équitable ou l'obtienne auprès d'un tribunal compétent, avant, pendant ou après la procédure d'arbitrage.

11. Délai de recours

Aucune action, quelle qu'en soit la forme, motivée par des transactions dans le cadre de ce Contrat, ne peut être intentée par l'une ou l'autre des parties à ce Contrat au-delà d'un (1) an à la suite de la survenance de la cause de l'action, ou de la découverte de sa survenance, mais un recours en contrefaçon de droits de propriété intellectuelle peut être intenté dans la limite du délai statutaire maximum applicable.

12. Intégralité de l'accord ; divisibilité ; absence de renoncement

Ce Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre vous et le Titulaire des droits et prévaut sur tout autre accord, toute autre proposition, communication ou publication préalable, par écrit ou non, relatifs au Logiciel ou à l'objet de ce Contrat. Vous convenez avoir lu ce Contrat et l'avoir compris, et vous convenez de respecter ses conditions générales. Si un tribunal compétent venait à déterminer que l'une des clauses de ce Contrat est nulle, non avenue ou non applicable pour une raison quelconque, dans sa totalité ou en partie, cette disposition fera l'objet d'une interprétation plus limitée de façon à devenir légale et applicable, l'intégralité du Contrat ne sera pas annulée pour autant, et le reste du Contrat conservera toute sa force et tout son effet dans la mesure maximale permise par la loi ou en equity de façon à préserver autant que possible son intention originale. Aucun renoncement à une disposition ou à une condition quelconque de ce document ne saurait être valable, à moins qu'il soit signifié par écrit et signé de votre main et de celle d'un représentant autorisé du Titulaire des droits, étant entendu qu'aucune exonération de rupture d'une disposition de ce Contrat ne saurait constituer une exonération d'une rupture préalable, concurrente ou subséquente. Le manquement à la stricte application de toute disposition ou tout droit de ce Contrat par le Titulaire des droits ne saurait constituer un renoncement à toute autre disposition ou tout autre droit de par ce Contrat.

13. Service clientèle

Si vous souhaitez joindre le Titulaire des droits pour toute question relative à ce Contrat ou pour quelque raison que ce soit, n'hésitez pas à vous adresser à notre service clientèle aux coordonnées suivantes :

Kaspersky Lab ZAO, 10 build. 1, 1st Volokolamsky Proezd
Moscou, 123060
Fédération de Russie

Tél. : +7-495-797-8700
Fax : +7-495-645-7939

E-mail : info@kaspersky.com

Site Internet : www.kaspersky.com

© 1997-2009 Kaspersky Lab ZAO. Tous droits réservés. Le Logiciel et toute documentation l'accompagnant font l'objet de droits d'auteur et sont protégés par les lois sur la protection des droits d'auteur et les traités internationaux sur les droits d'auteur, ainsi que d'autres lois et traités sur la propriété intellectuelle.

KASPERSKY LAB

Fondé en 1997, Kaspersky Lab est devenu un leader reconnu en technologies de sécurité de l'information. Il produit un large éventail de logiciels de sécurité des données, et distribue des solutions techniquement avancées et complètes afin de protéger les ordinateurs et les réseaux contre tous types de programmes malveillants, les courriers électroniques non sollicités ou indésirables, et contre les tentatives d'intrusion.

Kaspersky Lab est une compagnie internationale. Son siège principal se trouve dans la Fédération Russe, et la société possède des délégations au Royaume Uni, en France, en Allemagne, au Japon, dans les pays du Benelux, en Chine, en Pologne, en Roumanie et aux Etats-Unis (Californie). Un nouveau service de la compagnie, le centre européen de recherches anti-Virus, a été récemment installé en France. Le réseau de partenaires de Kaspersky Lab compte plus de 500 entreprises du monde entier.

Aujourd'hui, Kaspersky Lab emploie plus de 1 000 spécialistes, tous spécialistes des technologies antivirus : 10 d'entre eux possèdent un M.B.A, 16 autres un doctorat. Les experts principaux de Kaspersky Lab siègent en tant que membres de l'organisation pour la recherche antivirus en informatique (CARO).

Kaspersky Lab offre les meilleures solutions de sécurité, appuyées par une expérience unique et un savoir-faire accumulé pendant plus de 14 années de combat contre les virus informatiques. Grâce à l'analyse en continu de l'activité virale, nous pouvons prévoir les tendances dans le développement des programmes malveillants et fournir à temps à nos utilisateurs une protection optimale contre les nouveaux types d'attaques. Cet avantage est à la base des produits et des services proposés par Kaspersky Lab. Nous sommes toujours en avance sur la concurrence et nous fournissons à nos clients la meilleure protection possible.

Grâce à des années de travail assidu, la société est devenue leader en développement de systèmes de défense antivirus. Kaspersky Lab fut l'une des premières entreprises à mettre au point les standards de défense antivirale les plus exigeants. Le produit vitrine de la société est Kaspersky Antivirus® : il assure une protection complète de tous les périmètres réseau, et couvre les postes de travail, les serveurs de fichiers, les systèmes de messagerie, les pare-feu et passerelles Internet, ainsi que les ordinateurs portables. La convivialité de l'administration permet aux utilisateurs d'automatiser au maximum la protection des ordinateurs et des réseaux d'entreprise. De nombreux fabricants reconnus utilisent le noyau Kaspersky Anti-Virus : Nokia ICG (Etats-Unis), Aladdin (Israël), Sybari (Etats-Unis), G Data (Allemagne), Deerfield (Etats-Unis), Alt-N (Etats-Unis), Microworld (Inde) et BorderWare (Canada).

Les clients de Kaspersky Lab bénéficient d'un large éventail de services qui garantissent le fonctionnement ininterrompu des logiciels et qui répondent à la moindre de leurs attentes. Nous élaborons, mettons en œuvre et accompagnons les dispositifs de protection antivirale pour entreprise. La base antivirus de Kaspersky Lab est mise à jour en temps réel toutes les heures. Nous offrons à nos clients une assistance technique en plusieurs langues.

Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser au revendeur ou directement à Kaspersky Lab. Vous bénéficierez toujours de consultations détaillées par téléphone ou par courrier électronique. Vous recevrez des réponses complètes à vos questions.

Site Web de Kaspersky Lab : <http://www.kaspersky.com/fr>

Encyclopédie des virus : <http://www.viruslist.com/fr>

Laboratoire antivirus : <http://newvirus.kaspersky.fr>
(uniquement pour l'envoi des objets suspects archivés)
<http://support.kaspersky.ru/virlab/helpdesk.html?LANG=fr>
(pour les demandes auprès des experts en virus)

Forum de Kaspersky Lab : <http://forum.kaspersky.com>